RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2007

(Article L451-1-2 I du Code Monétaire et Financier et articles 222-3 et s. du Règlement Général de l'AMF)

Sommaire

Rapport de gestion sur l'exercice clos le 31 décembre 2007	p. 2
Comptes sociaux au 31 décembre 2007	p. 27
Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels	p. 61
Comptes consolidés au 31 décembre 2007	p. 64
Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés	p. 124
Rapport du Président sur le contrôle interne	p. 127
Attestation du Rapport Financier Annuel	p. 138
Honoraires des contrôleurs légaux des comptes et des membres de leurs réseaux	p. 139

Recylex – 6, place de la Madeleine - F-75008 Paris
Siège administratif - 79, rue Jean-Jacques Rousseau - F-92158 Suresnes Cedex
P : +33 1 58 47 04 70 - Fax : +33 1 58 47 02 45 - **www.recylex.fr**

RAPPORT DE GESTION

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2007

1. Situation du Groupe pendant l'exercice 2007

Les marchés : plomb, zinc, métaux spéciaux

Les résultats d'exploitation du Groupe Recylex sont dépendants des variations des cours du plomb et du zinc.

- Plomb : un marché en déficit

En 2007, la consommation mondiale a largement dépassé la production mondiale, d'environ 215.000 tonnes. La production mondiale a atteint 8 millions de tonnes en 2007 dont 3,4 millions de tonnes proviennent de matières primaires (concentrés de plomb) soit 42%.
Le plomb a été le métal phare de l'année 2007 avec une hausse de plus de 100% en moyenne annuelle par rapport à l'année précédente.
Le cours le plus bas a été atteint le 17 janvier 2007 (1.575 usd/tonne) et le plus élevé le 15 octobre 2007 (3.980 usd/tonne).
Cette forte hausse a été en partie atténuée par l'appréciation de l'euro face au dollar : en effet la moyenne de l'année 2007 du cours du plomb s'établit à 1.882 euros/tonne contre 1.024 euros/tonne l'année précédente.
Les stocks au London Metal Exchange (LME) sont restés en 2007 à des niveaux extrêmement bas variant entre un plus bas atteint le 24 septembre 2007 à 20.850 tonnes et un plus haut atteint le 17 mai 2007 à 48.725 tonnes.

- Zinc : un marché en mutation

Après avoir connu une année 2006 en fort déficit confirmé au cours du premier semestre 2007, la deuxième partie de l'année 2007 a vu ce déficit se réduire pour finalement atteindre environ 200.000 tonnes (sur l'année 2007) contre 330.000 tonnes en 2006.

Ce phénomène s'est traduit par une baisse de la moyenne du cours du zinc en 2007 (3.250 usd/tonne) par rapport à l'année précédente (3.273 usd/tonne).

Après avoir débuté l'année 2007 à des niveaux supérieurs à 4.200 usd/tonne, le cours du zinc s'est effondré à un plus bas niveau 2007 atteint le 22 novembre 2007 à 2.214 usd/tonne.

- Opérations industrielles

- Nordenham plomb (Allemagne)

L'usine de Nordenham, exploitée par la société Weser Metall GmbH, produit des lingots de plomb à partir de matières primaires (concentrés de plomb) et secondaires (plomb issu des batteries usagées).

En 2007, les quantités produites ont été de 125.000 tonnes, soit une hausse d'environ 7.000 tonnes par rapport à l'année précédente. Aucun arrêt majeur n'a été constaté au cours de l'année 2007. Il est prévu un arrêt de trois semaines environ à la fin du premier trimestre 2008. L'objectif est d'atteindre en 2008 une production de 123.000 tonnes.

Le résultat opérationnel courant a augmenté de 185% (par rapport à 2006) pour atteindre 39,3 millions d'euros.

- Cassage de batteries

Le Groupe Recylex traite des batteries usagées dans trois centres : deux en France (Escaudoeuvres et Villefranche sur Saône) et un en Allemagne (Oker).
Le plomb issu de ce traitement est vendu à l'usine de Nordenham pour y être fondu.
Au cours de l'année 2007, le Groupe a traité environ 140.000 tonnes de batteries soit 10.000 tonnes de plus qu'en 2006. Les quantités de batteries traitées dans les usines de Villefranche sur Saône et Escaudoeuvres ont augmenté de 6.500 tonnes par rapport à l'année 2006. Ainsi, ce sont plus de 94.000 tonnes de batteries qui ont été traitées par ces deux sites au cours de l'année 2007. Cette hausse s'explique par la poursuite de la politique du groupe de reconquête du marché.
Ces trois unités de broyages de batteries ont connu des arrêts pour maintenance au cours de l'été 2007.

- Oxyde de zinc

Suite à l'acquisition par le groupe de la participation détenue par l'actionnaire minoritaire dans Norzinco (la société Ostrowiak) intervenue le 8 mars 2007, le Groupe Recylex détient désormais 100% de l'activité oxyde de zinc. Cette dernière exploite deux usines : l'une à Anzin près de Valenciennes et l'autre à Oker en Allemagne.

Suite au rachat de la participation d'Ostrowiak, le management de Norzinco a été remplacé à la fin du premier semestre 2007. Néanmoins, l'usine d'Anzin a connu des difficultés de production liées aux modifications requises pour l'amélioration de l'outil industriel, ainsi qu'à la mauvaise qualité de certains approvisionnements. Des actions correctives ont été apportées qui ont permis à la production d'augmenter dès le deuxième semestre 2007.

En outre, les conditions de marché d'achat de vieux zinc sont devenues extrêmement concurrentielles en Europe au cours de l'année 2007, ce qui s'est traduit par une hausse des prix non répercutée à la vente. Ces deux phénomènes ont entraîné un résultat d'exploitation fortement négatif de 1 million d'euros.

D'autres actions correctives ont été mises en place dès le début de l'année 2008 notamment une diminution des coûts d'énergie ainsi qu'une modification des approvisionnements.

L'usine allemande, a quant à elle, affiché un résultat opérationnel largement positif à 5,6 millions d'euros.

- Recyclage des poussières d'aciérie

Le Groupe Recylex recycle des poussières d'aciéries à travers deux sociétés qui possèdent des usines équipées de fours tournants de grande taille à technologie Waelz : Harz Metall GmbH (Oker, Allemagne) et Recytech SA (Fouquières, France) (détenue à 50% par le Groupe Recylex).

Cette activité étant extrêmement sensible au cours du zinc, le résultat opérationnel de chaque usine a été en 2007 fortement positif et atteint 9,2 millions d'euros pour Recytech SA (part du groupe Recylex détenant cette filiale à 50%) et 5,6 millions d'euros pour Harz Metall GmbH.

- Recyclage des plastiques

Le Groupe Recylex recycle des plastiques (principalement des boîtiers de batteries) à travers deux filiales : C2P SAS localisée à Villefranche sur Saône, en France, et C2P GmbH localisée à Oker en Allemagne. Le polypropylène produit est vendu principalement aux équipementiers automobiles.

L'usine de Villefranche sur Saône a connu au cours du premier semestre 2007 des difficultés techniques corrigées sur la deuxième partie de l'année. Le résultat opérationnel de l'activité en a été partiellement affecté, affichant pratiquement le même niveau qu'en 2006, soit environ 0,4 million d'euros.

L'activité en Allemagne restant encore légèrement déficitaire, l'ensemble de l'activité Plastiques a dégagé un résultat opérationnel courant similaire à 2006 de 0,2 million d'euros.

- Métaux spéciaux

La filiale PPM Pure Metals GmbH, située à Langelsheim (Allemagne), produit des métaux spéciaux.

Le résultat opérationnel 2007 a été décevant à 645.000 euros contre 1,5 millions d'euros en 2006. Les raisons principales sont d'une part, une diminution des quantités vendues dans le secteur du tellurure de cadmium et d'autre part, une baisse des marges sur le germanium et l'arsenic par rapport à l'exercice 2006. Cette baisse de marge sur le germanium, malgré une hausse des volumes vendus, s'explique en partie par l'augmentation des coûts d'approvisionnement en métaux. Par ailleurs, le Groupe Recylex s'est renforcé dans l'activité du tétrachlorure d'arsenic par l'intermédiaire de la société Reinstmetalle Osterwieck GmbH (RMO), filiale de PPM GmbH, qui a acquis pour un montant de 4,285 millions d'euros les actifs de la société Astron. RMO est intégrée au périmètre de consolidation du groupe Recylex depuis le 1er janvier 2007.

- Investissements

En 2007, le Groupe Recylex a réalisé 16,2 millions d'euros d'investissements essentiellement pour la maintenance des outils industriels. La décomposition des investissements par branche d'activité s'établit comme suit :

- Branche plomb : 8 millions d'euros,
- Branche zinc : 3,2 millions d'euros,
- Métaux spéciaux, plastiques : 5,0 millions d'euros.

- Résultats du Groupe pour 2007

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe Recylex pour l'exercice 2007 s'est élevé à 510 millions d'euros, soit une augmentation de 47% par rapport à l'exercice 2006.
Il est à noter qu'aucune modification significative de périmètre n'est intervenue entre les deux exercices (2006 et 2007).

La hausse du chiffre d'affaires est à mettre à l'actif du secteur d'activité plomb.

Le résultat net consolidé pour l'exercice 2007 s'élève à 67,7 millions d'euros contre 44,2 millions d'euros en 2006. Le résultat net consolidé 2007 est principalement constitué de :

- Résultat opérationnel courant : 85,3 millions d'euros,
- Charges d'impôts : 14,3 millions d'euros

L'activité du Groupe Recylex est essentiellement tournée vers le recyclage (plomb, zinc et plastiques). Elle est organisée autour d'un traitement local des matières, ce qui permet de limiter les risques liés au transport de matières. Ces éléments caractérisent la démarche du Groupe Recylex. Le groupe communique régulièrement auprès des autorités locales et nationales sur cette démarche.
A ce jour, les principaux clients du groupe sont européens ; néanmoins, en cas de déclin de la demande européenne, le Groupe Recylex dispose de la capacité de traiter une clientèle non européenne en développant l'exportation.

Les principales évolutions du bilan sont les suivantes :

- Actifs financiers non-courants: (-37%)

La société RMO a été consolidée dans les comptes au 31 décembre 2007. La participation financière dans cette société constatée au 31 décembre 2006 disparaît donc compte tenu de son traitement en intégration globale.

- Stocks : (+ 53%)

La hausse est essentiellement due à l'augmentation du prix du plomb exprimé en euros. Ceci a eu un impact sur l'usine de Weser Metall GmbH (Nordenham) à hauteur de 27 millions d'euros.

- Clients et comptes rattachés : (+ 46%)

Les créances de Weser Metall GmbH ont augmenté de 24 millions d'euros suite à l'augmentation du prix du plomb exprimé en euros. Les créances du sous-groupe Norzinco ont diminué de 2,6 millions d'euros.

- Autres actifs courants : (- 5%)

Le poste reste quasi inchangé par rapport à l'année 2006 et contient principalement des acomptes versés sur l'impôt des sociétés, des acomptes sur commandes en cours et des débiteurs divers.

- Emprunts portant intérêts non-courants : (+601%)

La variation est principalement liée à la souscription de trois nouveaux emprunts par Weser Metall GmbH, Recylex GmbH et PPM. Ces emprunts ont été contractés pour financer une partie des investissements industriels et l'acquisition des actifs de la société Astron par RMO GmbH.

- Autres passifs non-courants : (+ 21 %)

La variation résulte de la reprise de deux provisions pour risques à hauteur de 4,7 millions d'euros, compte tenu de leur reclassement dans le passif rééchelonné suite à leur admission dans le plan de continuation.

- Autres passifs courants : (- 8 %)

La deuxième échéance du plan de continuation (11 millions d'euros) a été payée en novembre 2007 ce qui a diminué cette position. En contrepartie les dettes fiscales et sociales du groupe ont fortement augmenté (+ 6,9 millions d'euros) en raison de la situation très bénéficiaire des sociétés du groupe en Allemagne qui, à cause des restrictions de la loi allemande en matière d'imputation de déficits, ne peuvent pas immédiatement bénéficier de leurs déficits accumulés.

- Emprunts portant intérêts courants : (-40%)

La diminution trouve son origine dans le reclassement des créances factorisées non échues qui ont varié par rapport à 2006 de - 2,0 millions d'euros pour le sous-groupe Norzinco et dans la disparition de l'engagement de rachat de l'actionnaire minoritaire dans Norzinco SA (3.4 millions d'euros) suite à l'exercice de l'option d'achat concernant cet actionnaire minoritaire.

- Passifs d'impôts exigibles

Les passifs d'impôts exigibles s'élèvent à 11,3 millions d'euros (5,2 millions d'euros au 31/12/2006). Ils concernent essentiellement les entités allemandes du groupe.

- Description des principaux risques et incertitudes auxquels le Groupe est confronté

- Risque de taux d'intérêt

Les principales dettes financières du Groupe Recylex sont supportées par la société tête de groupe, Recylex SA. Les dettes sont essentiellement constituées du passif moratorié issu du plan de continuation de Recylex SA, de quatre emprunts à taux fixes contractés par Recylex Gmbh, Weser Metall GmbH, C2P et PPM GmbH. Les dettes issues du plan de continuation ne portant pas d'intérêts, le groupe ne couvre pas le risque de variation des taux d'intérêts.

- Risque de change

Compte tenu de la cotation des cours des métaux en dollars et de l'existence de certains contrats d'approvisionnement libellés en dollars, le groupe est exposé au risque de change.
Les pertes de change enregistrées au titre de l'exercice 2007 se sont élevées à 1 237 K€.
Le groupe n'a pas mis en place de couverture de change sur l'exercice 2007.

- Risque de crédit

La politique du groupe en matière de risque de crédit diffère selon les secteurs.
Dans le secteur du plomb, le groupe entretient des relations commerciales avec un nombre limité de clients dont la santé financière est avérée et pour lesquels les délais de paiement accordés sont très courts.
Dans les autres secteurs, où la clientèle est atomisée, la politique du groupe est de couvrir certaines créances clients par des assurances crédit. Par ailleurs, les soldes des encours clients font l'objet d'un suivi permanent ce qui limite l'exposition du groupe aux créances irrécouvrables.
Concernant le risque de crédit relatif aux autres actifs financiers du groupe, c'est à dire la trésorerie et les équivalents de trésorerie ainsi que les actifs financiers, cette exposition paraît minimale, le groupe ne traitant qu'avec des établissements financiers de premier plan sur des produits de placement au risque limité.

- Risque sur le cours des métaux

Le groupe est exposé au risque de variation de cours des métaux, en particulier du plomb et du zinc. Ce risque reste limité sur une partie des achats de matières secondaires (batteries), dont le prix n'est pas indexé sur les cours.
Au cours de l'exercice 2007, des opérations de couverture de risque sur le plomb et le zinc ont été mises en place.

- Risque de liquidité

La société Recylex SA a établi une prévision de trésorerie mensuelle pour l'année 2008 en fonction des informations dont elle dispose et notamment des décaissements en application du plan de remboursement des créanciers. Il ressort de ces prévisions une trésorerie excédentaire récurrente.
Les filiales du Groupe ont également préparé des prévisions de trésorerie (par pool de trésorerie) pour l'année 2008. Ces prévisions ne font pas apparaître de trésorerie nette en position de besoin de financement.

Risques liés aux contentieux en cours : voir notamment sur ce point les éléments figurant dans la rubrique "Faits caractéristiques".

2. Faits caractéristiques

Evénements majeurs

Les deux événements majeurs de l'année 2007 ont été la hausse spectaculaire du cours du plomb d'une part et le changement d'identité d'autre part.

- Cours des métaux

Le cours du plomb exprimé en dollar a doublé en moyenne annuelle entre 2006 et 2007 (2.595 usd/tonne en 2007 contre 1.287 usd/tonne en 2006). Néanmoins, sur la même période, l'euro s'étant apprécié par rapport au dollar, cette forte hausse s'est trouvée en partie compensée : le cours du plomb exprimé en euro a augmenté de 83% (1.882 euros/tonne en 2007 contre 1.024 euros/tonne en 2006).

Le cours du zinc, après avoir atteint des niveaux supérieurs à 4.000 usd/tonne au cours du mois de mai 2007, s'est déprécié sur le second semestre 2007 : la moyenne de l'année 2007 est finalement inférieure à celle de 2006.

- Identité

Le 16 juillet 2007, l'assemblée générale des actionnaires a adopté le changement d'identité proposé par le conseil d'administration : ainsi depuis cette date, Metaleurop est devenue Recylex. Cette dénomination permet à la société et au groupe, en s'appuyant sur le savoir-faire de l'ensemble de ses équipes, de recentrer ses activités sur le recyclage, notamment de batteries et de déchets zincifères, démontrant ainsi sa capacité à développer une stratégie industrielle claire et ciblée et lui permettant de se positionner comme l'un des spécialistes européens du recyclage avec une démarche environnementale et responsable.

Dans ce contexte, il est important de noter que l'usine de Villefranche sur Saône ainsi que celle de la filiale FMM en Belgique ont obtenu avec succès la certification ISO 14001 (environnement).

Par ailleurs, les quantités de batteries traitées dans les usines de Villefranche sur Saône et Escaudoeuvres ont augmenté de 6.500 tonnes par rapport à l'année précédente. Ainsi, ce sont plus de 94.000 tonnes de batteries qui ont été traitées au cours de l'année 2007.

La société Delot Métal SA, filiale de Recylex SA, ayant acquis la participation de l'actionnaire minoritaire (45%) dans la société Norzinco SA le 8 mars 2007, le Groupe Recylex est devenu actionnaire unique du Groupe Norzinco. Le prix payé est conforme à celui qui était prévu dans le cadre du pacte d'actionnaires concernant la société Norzinco SA soit 3 402 K€.

En mars 2007, la société Reinstmetalle Osterwieck GmbH (RMO), filiale de la société PPM a acquis pour un montant de 4.285 K€ les actifs de la société Astron spécialisée dans le tétrachlorure d'arsenic. L'entité RMO est intégrée au périmètre de consolidation du groupe Recylex au 31 décembre 2007.

- Procédures en cours

Les deux procédures initiées à l'encontre de Recylex SA au début de l'année 2006 par d'anciens salariés et les liquidateurs judiciaires de la société Metaleurop Nord SAS pèsent toujours sur la stabilité du groupe :

- La première action est pendante devant le Conseil des Prud'hommes de Lens: lors du délibéré de première instance pour la section industrie, le 19 octobre 2007, l'affaire a été renvoyée en départage et plaidée à nouveau le 5 décembre 2007 en présence d'un juge professionnel. La décision a été mise en délibéré au 27 juin 2008. Les plaidoiries devant la section encadrement ont eu lieu le 29 janvier 2008 : la décision sera rendue le 30 septembre 2008. Chaque demandeur, ancien salarié de Metaleurop Nord SAS, réclame le versement d'une indemnité de 30.000 euros et d'une somme de 300 euros à titre de frais. Les demandeurs sont au nombre de 585, toutes sections confondues, une demande ayant été radiée au début de l'année 2008 ;

Les liquidateurs de Metaleurop Nord SAS ont assigné Recylex SA en comblement du passif de Metaleurop Nord SAS à hauteur de 50 millions d'euros. Le 27 février 2007, le Tribunal de Grande Instance de Béthune statuant commercialement a rejeté cette demande. Il a ainsi été jugé sur le fond que Recylex SA n'était pas dirigeant de fait de Metaleurop Nord SAS. Les demandeurs ont fait appel de ce jugement. A ce jour, le calendrier de procédure devant la Cour d'Appel de Douai n'est pas connu.

Il est souligné qu'aucune provision n'a été constituée au titre de ces procédures dans les comptes consolidés ou dans les comptes sociaux de Recylex SA, eu égard à l'état d'avancement de la procédure prud'homale et au jugement favorable à Recylex SA du Tribunal de Grande Instance de Béthune statuant commercialement et considérant que Recylex SA n'était pas dirigeant de fait de Metaleurop Nord SAS. Il est rappelé que le montant relatif à ces procédures n'est pas provisionné dans le plan de continuation et que dans l'hypothèse où ces deux procédures aboutiraient de façon défavorable pour Recylex SA, l'exécution du plan de continuation pourrait être remise en cause.

- Plan de continuation de Recylex SA

La priorité du groupe reste le respect des engagements souscrits par Recylex SA dans le cadre du plan de continuation qui a pour objectifs, d'égale importance, la poursuite de ses activités avec le maintien des 600 emplois du groupe, la prise en charge de la responsabilité environnementale du groupe et l'apurement du solde du passif d'environ 26 millions d'euros sur un échéancier de 8 ans. A cet égard, le paiement de la deuxième annuité du plan est intervenu en novembre 2007 pour un montant d'environ 11 millions d'euros.
Le montant de la troisième annuité, dont le paiement est prévu en novembre 2008, s'élève à un montant d'environ 1,8 million d'euros.

- **3. Evolution récente et perspectives d'avenir**

Le phénomène observé en fin d'année 2007 (correction du cours du plomb) s'est confirmé au début de l'année 2008 où le cours du plomb est passé sous les 2.500 usd/tonne.

Dès le mois de février 2008, une nouvelle hausse du cours des matières premières a été observée et notamment des métaux, entraînant le cours du plomb au-delà des 3.000 usd/tonne.

- **4. Evénements post-clôture**

A la fin du mois de janvier 2008, l'Institut Bruxellois de Gestion de l'Environnement (IBGE) a constaté une teneur en mercure élevée dans les fumées s'échappant de la cheminée du site de la filiale FMM SA (Belgique), vraisemblablement due à une pollution accidentelle de ses matières premières, l'activité de cette filiale se limitant au traitement de matières ne contenant pas de mercure.

Le 25 janvier 2008, l'activité fonderie et affinage de plomb de FMM a été arrêtée sur décision de l'IBGE, tandis que l'activité réception et vente de batteries s'est poursuivie. FMM a introduit un recours à l'encontre de la décision de l'IBGE et s'est rapidement organisée pour limiter l'impact de cet incident sur ses activités avec la collaboration d'autres filiales du groupe. Le 4 mars 2008, le Collège d'Environnement a annulé la décision de l'IBGE.

Toutefois, soucieuse de se prémunir contre tout risque de pollution accidentelle future, FMM ne reprendra son activité fonderie que lorsque son plan d'actions de contrôle des matières premières et de traitement des fumées rejetées, développé en coopération avec l'IBGE, aura été mis en place (fin du premier trimestre 2008). Cet incident, s'il reste à déplorer, ne devrait pas avoir un impact significatif au niveau du groupe.

- **5. Activité et résultats de la société (comptes sociaux)**

Le résultat net de la société Recylex SA est un bénéfice de 25,3 millions d'euros.
Il sera proposé lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires d'affecter 875 K€ à la réserve légale et le solde soit 24,5 millions d'euros au report à nouveau, dont le montant deviendra créditeur de 16,6 millions d'euros.

L'activité de broyage des batteries a généré un chiffre d'affaires de 83 millions d'euros et un résultat d'exploitation de 25,9 millions d'euros.

Le tableau de résultats de Recylex SA au cours des 5 derniers exercices figure en annexe du présent rapport.

- Analyse de la situation d'endettement

Au cours de l'exercice écoulé, aucun nouvel endettement financier n'a été contracté par la société dont les flux de trésorerie générés par l'activité restent positifs.
La société a honoré la deuxième échéance du plan de continuation le 24 novembre 2007 en versant un montant de 11 millions d'euros à ses créanciers.
Au 31 décembre 2007, l'endettement de source financière et d'exploitation s'élevait à 33 millions d'euros dont 24,6 millions d'euros sont remboursables à plus d'un an dans le cadre du plan de continuation. Les dettes moratoriées dans le cadre du plan de continuation ne portent pas intérêt.

- Description des principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée

- Risque de taux

Les dettes couvertes par le plan de continuation ne portant pas d'intérêts, la société n'est pas soumise à un risque significatif de variation des taux d'intérêts.

- Risque de change

Recylex SA étant sur un marché exclusivement européen en termes d'approvisionnements et de vente, le risque de change est résiduel.

- Risque de crédit

Les produits issus de l'activité de broyage de batteries sont vendus à des filiales du groupe. Le risque client est donc maîtrisé.

- Risque de liquidité

Suite à l'acceptation du plan de continuation par le Tribunal de Commerce de Paris le 24 novembre 2005, les dettes de la société ont été rééchelonnées.
La société Recylex SA a établi une prévision de trésorerie mensuelle pour l'année 2008 en fonction des informations dont elle dispose et notamment des décaissements en application du plan de remboursement des créanciers. Il ressort de ces prévisions une trésorerie excédentaire récurrente.

- **6. Modification dans les méthodes d'évaluation**

Aucune modification n'est intervenue dans les méthodes d'évaluation au cours de l'année 2007.

- **7. Normes IFRS**

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes comptables internationales, les comptes consolidés du Groupe Recylex au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007 ont été établis selon les normes comptables internationales IAS/IFRS telles qu'applicables à cette date.

- **8. Recherche et développement**

Aucune dépense significative de recherche et développement n'a été engagée en 2007.

- **9. Prises de participation et prises de contrôle**

Aucune prise de participation ni de contrôle n'a été réalisée au cours de l'année 2007.

- **10. Charges non déductibles**

L'ensemble des charges non déductibles fiscalement pour 2007 s'établit à 23 830 euros.

- **11. Dividendes des trois derniers exercices**

Aucun dividende n'a été versé par Recylex SA au cours des trois derniers exercices.

- **12. Mouvements et situation des actions propres**

La société n'a opéré aucun rachat ni vente de ses actions propres durant l'exercice 2007.

- **13. Capital et rémunération des mandataires sociaux**

    - Actionnariat

Au 31 décembre 2007, le capital social de Recylex SA était réparti comme suit :

	Actions	**Droits de vote exerçables**
GLENCORE FINANCE BERMUDA	32,22 %	32,29 %
PUBLIC	67,48 %	67,71 %
ACTIONS PROPRES	0,3 %	-

La Société a été informée le 4 octobre 2007 du franchissement à la hausse par la société JPMorgan Asset Management (UK) Limited du seuil de 5% du capital et des droits de vote. Le 5 novembre 2007, JPMorgan Asset Management (UK) Limited informait la société du franchissement à la baisse du seuil de 5% en date du 29 octobre 2007 pour détenir 4,70%.
Le 29 mars 2007, la société Amiral Gestion a déclaré détenir 5,46 % du capital et des droits de vote de la Société. Le 1er juin 2007, Amiral Gestion a informé la Société du franchissement à la baisse du seuil de 5% pour détenir 4,70% du capital et des droits de vote.

Conformément aux statuts de Recylex SA, un droit de vote double est attribué à toute action entièrement libérée, pour laquelle il sera justifié d'une inscription en compte de titres nominatifs au nom du même actionnaire depuis deux ans au moins.

    - Opérations sur titres Recylex réalisées par les mandataires sociaux en 2007

Aucune opération sur les titres Recylex n'a été réalisée par les mandataires sociaux au cours de l'exercice écoulé.

- Délégations de compétence et de pouvoirs en cours de validité accordées par l'assemblée générale au conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Recylex SA du 26 septembre 2005 a délégué au conseil d'administration, pour une durée de 26 mois, sa compétence pour augmenter le capital social au profit des salariés de la société et des sociétés qui lui sont liées, adhérent au plan d'épargne d'entreprise.

Cette délégation n'a pas été mise en œuvre, compte tenu des difficultés auxquelles la société a été confrontée.

Conformément à l'article L 225-129-6, alinéa 2 du Code de Commerce, le conseil d'administration soumettra à l'assemblée générale une résolution tendant à déléguer au conseil la compétence de procéder à une augmentation de capital au profit des salariés de la société et des sociétés qui lui sont liées, adhérant au plan d'épargne d'entreprise.

- Actionnariat salarié

Au 31 décembre 2007, le personnel du groupe ne détenait aucune action de Recylex SA dans le cadre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de fonds communs de placement d'entreprise.

Suite à l'acquisition par la Société de 73.939 actions propres dans le cadre d'un programme de rachat d'actions autorisé par l'assemblée générale mixte du 30 mars 2000, l'assemblée générale ordinaire du 26 Septembre 2005 avait décidé d'affecter ces actions auto-détenues à un objectif d'allocation d'actions aux salariés du Groupe et notamment dans le cadre de plan d'options d'achats au profit des salariés et mandataires sociaux.

L'assemblée générale du 16 juillet 2007 a autorisé le conseil d'administration, pour une durée de 38 mois, à attribuer gratuitement des actions existantes de la Société, dans les conditions prévues aux articles L.225-197-1 à L225-197-3 du Code de Commerce, le nombre total des actions attribuées gratuitement ne pouvant toutefois pas excéder le nombre de 73.939 actions auto-détenues par la Société.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2007, aucune des 73.939 actions auto-détenues n'a fait l'objet d'une affectation.

En vue de prendre en compte la différence de traitement social et fiscal des bénéficiaires d'attributions gratuites d'actions selon que ces derniers sont résidents en France ou résidents en Allemagne, le conseil d'administration soumettra à l'assemblée générale une résolution tendant à modifier les conditions du programme d'attribution d'actions gratuites autorisé par l'assemblée générale du 16 juillet 2007.

Par ailleurs, conformément à l'article L 225-129-6, alinéa 2 du Code de Commerce, le conseil d'administration soumettra à l'assemblée générale une résolution tendant à déléguer au conseil la

compétence de procéder à une augmentation de capital au profit des salariés de la société et des sociétés qui lui sont liées, adhérant au plan d'épargne d'entreprise.

- Rémunérations des mandataires sociaux et administrateurs pour l'année 2007

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de Commerce, la rémunération totale, y compris bonus et avantages de toute nature, versée par Recylex SA et les sociétés (y compris étrangères) qu'elle contrôle, durant l'exercice 2007 à chaque mandataire social et administrateur, se décompose comme suit :

- Rémunération brute (en euros) au cours l'exercice 2007 (y compris, le cas échéant, avantages en nature, indemnités de départ, jetons de présence)

Monsieur Yves Roche Président du conseil d'administration et Directeur Général	EUR	371.246
Monsieur Richard Robinson Membre du conseil d'administration	EUR	109.584*
Monsieur Aristotelis Mistakidis Membre du conseil d'administration	EUR	20.000
Monsieur Mathias Pfeiffer Membre du conseil d'administration	EUR	32.000 *

* *inclus rémunération pour les services rendus comme consultant*

- Jetons de présence

L' assemblée générale des actionnaires de la Société du 28 juillet 2006 a fixé à 110.000 euros le montant annuel des jetons de présence alloués aux administrateurs pour l'exercice en cours et ceux à venir jusqu'à nouvelle décision de l'assemblée générale.

Le Conseil d'administration du 12 décembre 2006 a décidé de répartir les jetons de présence comme suit :
- le Président du Conseil d'Administration de la société perçoit 30 000 euros par an;
- chacun des autres membres du Conseil d'administration perçoit 20 000 euros par an.

Le montant total des jetons de présence versés aux administrateurs pour l'exercice 2007 s'élève à 90.000€, soit 30.000€ au Président du conseil d'administration et 20.000€ à chacun des autres membres du conseil, à l'exception de Monsieur Alain OSTIER dont le mandat a pris fin.

- Rémunération des mandataires sociaux

Le montant brut de la part fixe de la rémunération de Monsieur Yves Roche versé au titre de l'exercice 2007 par les sociétés du Groupe s'est élevé à 173 830 euros.
La part variable de sa rémunération au titre de l'exercice 2007 s'est élevée à 160.000 euros.
M. Yves Roche dispose également d'un véhicule de fonction.

La rémunération versée aux autres mandataires sociaux est fixe.

Au titre des engagements de toute nature pris par la société au bénéfice de ses mandataires sociaux :

Le conseil d'administration lors de sa réunion du 18 mars 2008 a décidé d'attribuer à M. Yves Roche une indemnité qui lui serait versée en cas de cessation de ses fonctions de Directeur Général à la suite d'un changement significatif de l'actionnariat de Recylex SA ayant le soutien du Conseil d'administration, sous réserve que M. Yves Roche ait facilité la réalisation de ce changement et la transition avec le nouvel actionnaire de référence. Cette indemnité s'élèverait à deux fois la rémunération globale brute perçue au titre de son mondant social au cours du dernier exercice précédant la cessation et ne pourrait pas être versée avant que le conseil d'administration ne constate le respect des conditions de performance.

- **14. Composition du Conseil d'Administration avec mention des mandats sociaux exercés par chacun des membres pour l'année 2007**

Au 31 décembre 2007, la liste des mandats exercés par les membres du Conseil d'Administration est la suivante :

Monsieur Yves ROCHE

Président Directeur Général	. Recylex SA . Delot Métal SA
Président du Conseil d'Administration	. Recytech SA . Norzinco SA
Administrateur	. FMM SA
Gérant	. Groupement Forestier de Malacan
Superviseur	. Recylex Commercial SAS

Monsieur Richard ROBINSON

Administrateur	. Recylex SA . Recytech SA . Serabi Mining Plc . Norzinco SA (représentant permanent de Recylex SA – administrateur personne morale)
Président	. Metalor Technologies International SA

Monsieur Aristotelis MISTAKIDIS

Administrateur	. Recylex SA
	. Pasar
Président	. Portovesme srl
	. Mopani

Monsieur Mathias PFEIFFER

Administrateur	. Recylex SA

Monsieur Alain Ostier a été administrateur du 1er janvier 2007 au 16 juillet 2007, date à laquelle l'assemblée générale de la société a mis fin à ses fonctions.

- **15. Politique sociale**

  - Ressources Humaines

Les informations fournies ci-après concernent la société Recylex SA qui en termes d'effectifs est principalement constituée du siège administratif et des unités de cassage de batteries situées à Villefranche sur Saone et Escaudoeuvres.

Les effectifs à temps complet de Recylex SA au 31 décembre 2007 étaient de 30 salariés, dont 7 cadres, 13 Employés Techniciens Agents de Maîtrise (ETAM) et 10 ouvriers.

Au 31 décembre 2007, les femmes représentaient 27% des salariés et 29% des cadres.

Selon un principe de traitement professionnel et salarial égal à poste identique, les femmes et les hommes sont classés selon les mêmes grilles professionnelles en fonction des responsabilités du poste de travail.

En complément de ses effectifs, Recylex SA a fait appel en 2007 à 5 intérimaires dont 2 sur le site d'Escaudoeuvres et 3 sur celui de Villefranche sur Saône.

La masse salariale de l'année 2007 s'est élevée à 1,7 million d'euros, contre 1,4 million d'euros en 2006.

L'effort de formation de Recylex SA pour l'exercice 2007 représente 1,11% de la masse salariale, hors formation interne, pour une obligation légale de 1,60 % au titre de la formation continue.

Les personnels ont pu améliorer leurs compétences par les actions de formation suivantes:

Formation à la conduite des engins en sécurité (CACES)
Secouriste du travail – Document unique

- Réglementation du transport de matières dangereuses
- Formations techniques

- Lutte contre les incendies, utilisation des extincteurs
- Sensibilisation à l'iso 14001
- Management
- Juridique

La durée du travail est basée sur 35 heures hebdomadaires conformément aux accords faisant suite à la loi sur la réduction du temps de travail.

La représentation du personnel auprès de la Direction est assurée par un Délégué du personnel et son suppléant.

Au cours de l'exercice 2007, quatre réunions ont été organisées avec les délégués du personnel.

Au cours de l'année 2007, 503 heures supplémentaires ont été travaillées.
Le taux d'absentéisme moyen de l'exercice s'élevait à 2,34 %.

L'augmentation générale des salaires est révisée chaque année.

Au 31 décembre 2007, la société n'employait pas de travailleur handicapé.

Les ouvriers et agents de maîtrise bénéficient d'un treizième mois de salaire en décembre ainsi qu'un demi-mois en juin. L'ensemble des salariés bénéfice d'un supplément familial.

La société sous-traite notamment le transport de ses approvisionnements, l'entretien des abords des sites, le nettoyage des bureaux administratifs et des ateliers ainsi que la maintenance des installations de ses sites industriels. Le personnel des sociétés prestataires de services affecté chez Recylex SA s'est élevé en 2007 à 12 personnes.

La Société entretient des relations étroites avec les autorités locales telles que les mairies et les Directions de l'Industrie de la Recherche et de l'Environnement. Elle participe également à la vie locale en soutenant des associations sportives et culturelles notamment.

- Hygiène et sécurité

Les nouvelles limites très strictes imposées par la législation pour les plombémies, ont occasionné un renforcement des actions de prévention du risque saturnique.
Compte tenu des effectifs limités sur ses sites, Recylex SA a choisi de cibler les actions auprès des agents les plus sensibles, ceci en coordination avec les médecins du travail avec qui Recylex SA travaille en parfaite collaboration et qui lui apportent une aide précieuse.
Sur le site de Villefranche, en coopération avec la CRAM, un programme d'actions visant à réduire le taux de poussières de plomb dans les ateliers a été lancé. Nous avons pu constater de très bons résultats et une baisse sensible du taux d'empoussièrement.

Recylex SA fait le nécessaire pour atteindre l'objectif de plombémie maximum admissible de 400 µg / l de sang et pour maintenir le personnel exposé en deçà de ce chiffre.

En matière de sécurité, Escaudoeuvres déplore un accident avec arrêt qui fait suite à 7 années sans accident. Nous avons eu également un accident avec arrêt à Villefranche sur Saône.

Il n'y a pas eu de maladie professionnelle déclarée.

- **16. Environnement**

Conformément aux textes applicables en matière d'information sur l'environnement, Recylex SA présente ses "résultats environnementaux" de 2007 en conservant le format retenu pour les rapports annuels précédents, afin d'en faciliter la comparaison.
Les informations mentionnées dans ce rapport concernent les sites qui présentent un intérêt significatif en termes de risques environnementaux.

- Résultats environnementaux

Les seuls établissements industriels de Recylex SA en activité sont les "centres de cassage" d'Escaudoeuvres et de Villefranche-sur-Saône. Ces deux établissements sont situés en zones industrielles, éloignés de toute zone d'espace protégée et ne requièrent à ce titre aucune mesure de protection particulière. Du fait de l'arrêt des fours de fusion dans ces deux sites, respectivement en 1999 et 2001, les impacts environnementaux ont considérablement baissé depuis ces années.

Les valeurs pertinentes mesurées ou calculées sont rassemblées dans le tableau ci-dessous(*):	Total annuel pour les sites de production de Recylex SA 2006	Total annuel pour les sites de production de Recylex SA 2007
Consommation d'eau mesurée		
▪ Forages + eaux de ville	22 451 m3	20 116 m3
Consommation d'énergie mesurée		
▪ Gaz naturel	2 725 MWh	2 515 MWh
▪ Electricité	2 015 MWh	1 807 MWh
Déchets produits éliminés en décharge agréée (CET1)	3 300 tonnes	3 492 tonnes
Emissions dans l'air		
▪ Plomb (émissions canalisées mesurées)	16,4 Kg	12,9 Kg
▪ Cadmium (émissions canalisées mesurées)	0,09 kg	0,04 Kg

Les valeurs pertinentes mesurées ou calculées sont rassemblées dans le tableau ci-dessous(*):	Total annuel pour les sites de production de Recylex SA 2006	Total annuel pour les sites de production de Recylex SA 2007
▪ Totalité des autres métaux lourds (émissions calculées)	< 1 Kg	3,3 Kg
▪ HCl (émissions canalisées mesurées)	< 10 Kg	< 10 Kg
▪ SO2 (émissions canalisées mesurées)	< 100 kg	< 100 kg
▪ NOx (émissions canalisées mesurées)	non mesurée	404 Kg
▪ COV (émissions canalisées mesurées)	< 2000 kg	< 2000 kg
▪ CO2 (gaz à effet de serre calculé)	551 tonnes	518 tonnes
Rejets dans les eaux (rejets mesurés)		
▪ Plomb	0,94 Kg	0,99 Kg
▪ Arsenic	1,02 Kg	0,58 Kg
▪ Cadmium	0,33 Kg	0,68 Kg

(*) *de manière générale, les données "mesurées" sont issues d'un autocontrôle. Cet autocontrôle est soumis à une vérification au moins annuelle par un organisme agréé et à des contrôles inopinés réalisés par les Directions Régionales de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE).*

- Commentaires sur les performances pour 2007 :

  - Les ressources en eau sont économisées grâce au recyclage des eaux du site. La pluviométrie plus importante de cette année a contribué à diminuer les prélèvements d'eau,
  - La consommation d'énergie est en diminution malgré l'accroissement de la production par contre, la quantité de déchets à éliminer a suivi l'augmentation des quantités traitées,
  - Les émissions de plomb sont en diminution et en rapport avec une meilleure gestion des installations de filtration,
  - Les rejets de métaux dans les eaux restent faibles avec des teneurs souvent proches des limites analytiques.

Du fait de l'activité industrielle, les sols des deux établissements ont subi une certaine pollution, essentiellement liée au plomb : cette pollution historique est identifiée et sous surveillance. Cette

connaissance a permis dans le passé de réaliser des opérations de dépollution partielle des sites à l'occasion de travaux, sans interruption de la production.

L'activité a aussi contribué à des retombées en dehors des sites industriels proprement dits, du fait du transfert atmosphérique des poussières. La qualité de l'air, des sols et des végétaux fait l'objet de contrôles périodiques réguliers autour des sites.
Les établissements de Recylex SA ont fait l'objet d'évaluations des risques sanitaires du fait des teneurs en plomb dans les sols adjacents aux usines, en liaison avec les autorités compétentes, afin de déterminer les risques potentiels qui pourraient affecter le voisinage.

En fonction des résultats de ces études, des servitudes d'utilité publique introduisant des restrictions d'usage ont été mises en place par arrêté préfectoral en mai 2004 pour Escaudoeuvres et, en novembre 2005 pour Villefranche-sur-Saône.

En 2005, un riverain s'était fait connaître de Recylex S.A. du fait d'un niveau de pollution en plomb pouvant lui causer des dommages pour l'usage de son terrain. Un accord transactionnel a mis fin à cette requête.
Aucune réclamation concernant les odeurs ou le bruit n'a été formulée en 2007.

Les autres usines françaises du groupe (filiales de Recylex SA) n'ont pas de rejets dans les eaux.

- Les structures internes de gestion et de prévention

Recylex SA a développé un Système de Management Environnemental (SME) applicable à l'ensemble du groupe. Ce système repose sur la charte environnement adoptée par Recylex SA durant l'exercice 1995-1996 et sur les procédures Groupe finalisées en 1998.

Le SME constitue le cadre permettant d'identifier les impacts des activités, de définir les objectifs de progrès, de mettre en œuvre les plans d'actions et d'évaluer les résultats.

La mise en œuvre de la politique environnementale relève de la compétence des responsables locaux des établissements ou des filiales qui assurent le respect des paramètres environnementaux et le contact avec les autorités et les populations locales. Le SME est conforme au principe d'amélioration continue de la norme environnementale ISO 14001.

Un audit des risques environnementaux sur l'ensemble des sites industriels est programmé en 2008 afin de renforcer les outils de gestion du management environnemental du Groupe Recylex.

Chaque site, établissement ou filiale, a l'objectif d'une certification environnementale. Cet objectif a déjà été atteint pour les filiales allemandes et l'usine de Villefranche-sur-Saône, ainsi que celle de FMM SA (Belgique) ont été certifiées en 2007. En particulier une action de formation de sensibilisation à l'environnement conforme à la norme ISO 14 001 a été organisée en 2007.

Suite aux modifications de la nomenclature des installations classées, la filiale Norzinco SA, qui produit des oxydes de zinc à partir de résidus zincifères, a été classée SEVESO Seuil Haut avec l'obligation d'établir un système finalisé de gestion de la sécurité. En 2007, Norzinco SA a réalisé une étude des dangers et a proposé un Plan d'Organisation Interne en cas d'accident majeur.

- Mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et pour limiter les atteintes à l'environnement

Les mesures d'économies d'énergie s'inscrivent dans une stratégie pluriannuelle visant à optimiser le flux de circulation des matières plombifères entre les divers outils industriels. Les besoins énergétiques des usines sont couverts par la consommation de gaz naturel et d'électricité.

Cette stratégie a abouti à l'arrêt progressif des activités traditionnelles de fusion et d'affinage et à la conversion des sites en centres de cassage et de tri, le traitement métallurgique des matières plombifères étant effectué dans une seule usine du Groupe ayant investi dans un four de nouvelle génération il y a une dizaine d'années.

L'activité de recyclage est par nature économe pour ce qui concerne les matières premières et la réorganisation de la production a considérablement diminué la quantité de déchets à éliminer en CET1. Aucune action particulière n'a été conduite en matière d'efficacité énergétique.

- Dépenses environnementales

Les dépenses environnementales comportent deux volets distincts : d'une part, les dépenses liées à l'équipement, au fonctionnement et au contrôle des établissements en activité et, d'autre part, les coûts découlant de la remise en état des anciens sites industriels et miniers de Recylex SA. Les provisions environnementales sont constituées dès qu'il existe une démarche de l'administration ou que Recylex S.A. a engagé des travaux d'amélioration de ses performances environnementales.

- Dépenses liées aux sites en activité

Les dépenses liées à l'environnement pour les deux établissements de Recylex SA en activité se sont élevées en 2007 à 1 000 000 euros en investissement et à 702 000 euros en frais de fonctionnement, de contrôle et d'études. Le montant provisionné au même titre atteint 186 000 euros au 31 décembre 2007.

- Dépenses liées aux anciens sites industriels et miniers

- Le seul site industriel ayant fait l'objet d'études et de travaux de remise en état pendant l'exercice 2007 est celui situé à l'Estaque, dont l'activité a cessé en février 2001. Les travaux vont se poursuivre encore pendant plusieurs années, pour un montant provisionné de 17 226 000 euros au 31 décembre 2007. Un nouvel échéancier pour terminer le chantier de réhabilitation au 31 décembre 2010 a été présenté aux autorités en mars 2006. En août 2006, un arrêté complémentaire a prescrit à Recylex SA une première tranche de travaux qui se terminera au 1°trimestre 2008.

- Par ailleurs, Recylex SA est encore titulaire de diverses concessions minières non exploitées, pour lesquelles une politique pluriannuelle d'abandon après réhabilitation a été définie. En 2007, les coûts découlant de la remise en état de ces sites se sont élevés à 1.864.000 euros pour Recylex SA. Au titre de cette politique, les provisions pour couvrir les coûts de mise en sécurité, de remise en état et de surveillance jusqu'à la sortie du régime minier s'élèvent à 5.728.000 euros au 31 décembre 2007.
Les travaux les plus importants ont porté sur les sites suivants : Arrens et Pierrefitte (Hautes-Pyrénées) Saint-Salvy et Peyrebrune (Tarn), et Trèves (Gard). Le programme de réhabilitation est présenté et réactualisé chaque année avec les autorités de tutelle afin d'obtenir l'abandon de toutes les concessions minières d'ici 2008-2010 (29 au total). En 2007, 4 concessions minières ont été restituées à l'Etat, auxquelles s'ajoutent les 8 concessions abandonnées précédemment. Recylex SA engage les procédures pour les 17 concessions restantes.

- Informations concernant les filiales étrangères

- Performances environnementales

La filiale susceptible de contribuer le plus significativement aux performances environnementales du Groupe Recylex est située à Nordenham, en Basse Saxe (Allemagne) : ce site est classé Seveso II.
L'évaluation des risques dans le cadre réglementaire SEVESO est confiée à des bureaux spécialisés. Un plan d'urgence est mis en oeuvre en relation avec les autorités locales mais aucun risque d'explosion pouvant causer des dommages n'a été identifié pour les habitants riverains de l'usine. Le montant des dommages couvert par les assurances est de 10 millions d'euros.
Le site de Nordenham regroupe deux sociétés opérationnelles: Weser Metall GmbH (activité plomb) et Metaleurop Zinkbetrieb GmbH & Co. KG, société vendue à Asturiana del Zinc sl fin 2002 (activité zinc).
Les valeurs pertinentes mesurées ou calculées, uniquement pour l'activité plomb, sont rassemblées dans le tableau ci-dessous :

	Total annuel pour l'activité plomb 2006	Total annuel pour l'activité plomb 2007
Consommation d'eau mesurée		
Eau rivière pour refroidissement		
Four de Fusion	2 166 621 m³	2 913 430 m³
Usine de désulfuration	4 498 098 m³	4 305 603 m³
Eau potable	169 013 m³	221 430 m³
Consommation d'énergie mesurée		
Gaz	135 700 MWh	146 277 MWh
Electricité	48 304 MWh	52 053 MWh
Matières premières consommées (minerais achetés)	52 873 tonnes	55 903 tonnes

Déchets éliminés en centre de stockage équivalent au (CET1)	506 tonnes	1163 tonnes
Emissions dans l'air		
Plomb (émissions ponctuelles)	332 Kg	257 Kg
Plomb (émissions fugitives)	510 Kg	355 Kg
Cadmium (émissions ponctuelles)	3,5 Kg	4,4 Kg
Cadmium (émissions fugitives)	0,7 Kg	0,6 Kg
SO2 (émission mesurée en continu)	414 tonnes	335 tonnes
CO2 (gaz à effet de serre calculé)	27 957 tonnes	29 963 tonnes
Nox (émissions mesurée)	7,2 tonnes	6,4 tonnes
Rejets dans les eaux		
Débit	(pas de rejets	790 m3
Plomb (rejets mesurés)	en 2006)	2,30 kg
Arsenic (" ")		1,19 kg
Cadmium (" ")		0,06 kg

Les performances environnementales sont stables et en rapport avec l'augmentation de la production de 8 %.

- la ressource en eau a été préservée malgré une consommation en augmentation,
- la part des matières primaires traitées représente seulement 29 % de la charge, le restant est constitué de matières recyclées
- la consommation d'énergie est en ligne avec l'augmentation de la production,
- des travaux de démolition de l'ancien four à plomb ont généré une quantité plus importante de déchets à mettre en centre de stockage,
- les émissions dans l'air sont stables et restent bien en deçà des normes applicables.

L'autre filiale allemande du groupe, la société HMG localisée près de Goslar, rejette 36,1 kg de plomb et 19,2 kg de cadmium dans les eaux. Les émissions atmosphériques sont très faibles.

- Politique environnementale des filiales étrangères

Tout comme les établissements français de Recylex SA, les filiales ont un impact potentiel sur l'environnement essentiellement lié aux émissions atmosphériques, et particulièrement celles liées au plomb et au cadmium.
Les unités allemandes les plus importantes sont certifiées ISO 14001 et, outre les objectifs de conformité aux réglementations locales, il est demandé aux filiales de réduire régulièrement leurs émissions.
La société FMM en Belgique a également obtenu la certification ISO 14001 en novembre 2007.

- Provisions pour environnement

Les provisions pour charges en matière d'environnement concernent essentiellement la société Harz Metall GmbH à OKER (Allemagne) avec 9.872.000 euros au titre des anciens terrils et de la zone encore en exploitation.

- Indemnités / pénalités

Aucune amende n'a été payée en 2007 du fait de contraventions en matière de réglementation environnementale pour l'air, l'eau ou les déchets.
Des indemnités de compensation contractuelles sont versées par diverses filiales aux agriculteurs pour tenir compte de l'impact négatif que la proximité des usines est susceptible d'avoir sur les rendements ou la qualité des produits de ces derniers. Pour 2007, ces indemnités s'élèvent à 50.000 euros à HMG.

- **17. Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique**

Dans le cadre de l'article L. 225-100-3 du Code de Commerce, nous vous indiquons les éléments visés par ledit article susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique :

- Au 31 décembre 2007, le capital social de la société Recylex SA était réparti comme suit :

	ACTIONS	**DROITS DE VOTE EXERÇABLES**
GLENCORE FINANCE BERMUDA	32,22 %	32,29 %
PUBLIC	67,48 %	67,71 %
ACTIONS PROPRES	0,3 %	-

Conformément aux statuts de la société, un droit de vote double est attribué à toute action entièrement libérée, pour laquelle il est justifié d'une inscription en compte de titres nominatifs au nom du même actionnaire depuis deux ans au moins.

- Les règles statutaires applicables à la nomination et au remplacement des membres du conseil d'administration ainsi qu'à la modification des statuts de la Société sont les suivantes :

- En cas de vacance par démission ou décès d'un ou plusieurs sièges d'administrateurs, le conseil d'administration peut, entre deux assemblées générales, procéder à des nominations à titre provisoire en vue de compléter son effectif. Ces nominations sont soumises pour ratification à la prochaine assemblée générale ordinaire ;
- L'assemblée générale ordinaire nomme, remplace, réélit ou révoque les membres du conseil d'administration et ratifie les nominations faites, à titre provisoire, par ledit conseil ;
- L'assemblée générale ordinaire ne délibère valablement sur première convocation que si les actionnaires présents ou représentés détiennent au moins le cinquième des actions ayant droit de vote. Sur deuxième convocation, aucun quorum n'est requis ;
- L'assemblée générale ordinaire statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés ;
- L'assemblée générale extraordinaire est habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions ; elle ne peut toutefois augmenter les engagements des actionnaires sous réserve des opérations résultant d'un regroupement d'actions régulièrement effectué ;
- L'assemblée générale extraordinaire ne délibère valablement que si les actionnaires présents ou représentés détiennent au moins, sur première convocation, le quart, et sur deuxième convocation, le cinquième au moins des actions ayant droit de vote. A défaut de ce dernier quorum, la deuxième assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée et le quorum du cinquième est à nouveau exigé ;
- L'assemblée générale extraordinaire statue à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés.

- En cas de cessation de fonction à la suite d'un changement significatif de l'actionnariat de Recylex SA ayant le soutien du conseil d'administration, M. Yves Roche a droit à une indemnité égale à deux fois sa rémunération globale brute perçue au titre de son mandat social au cours du dernier exercice précédant la cessation, sous réserve que M. Yves Roche ait facilité la réalisation de ce changement et la transition avec le nouvel actionnaire de référence. Cette indemnité ne pourrait pas être versée avant que le conseil d'administration ne constate le respect des conditions de performance.

****

COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2007

- **I - BILAN AU 31 DECEMBRE 2007**

ACTIF	31/12/2007	31/12/2006
En milliers d'euros		
ACTIF IMMOBILISÉ		
Immobilisations incorporelles	3 476	3 560
Amortissements	(3 452)	(3 535)
Sous-total	**24**	**25**
Immobilisations corporelles	20 579	20 753
Amortissements	(13 016)	(13 715)
Sous-total	**7 563**	**7 038**
Immobilisations financières		
Participations	204 276	199 803
Provisions pour dépréciation	(135 043)	(134 531)
Créances rattachées à des participations	155 688	155 730
Provisions pour dépréciation	(150 608)	(151 868)
Prêts		4
Provisions pour dépréciation		
Autres	496	262
Provisions pour dépréciation	(114)	(114)
Sous-total	**74 694**	**69 286**
I - TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	**82 282**	**76 349**
ACTIF CIRCULANT		
Stocks & en-cours	5 225	2 544
Provisions pour dépréciation		
Sous-total	**5 225**	**2 544**
Avances & acomptes versés sur commandes	1 197	782
Créances clients & comptes rattachés	12 732	14 042
Provisions pour dépréciation	(3 392)	(3 577)

Autres créances	2 050	1 640
Provisions pour dépréciation	(56)	(76)
Valeurs mobilières de placement	3 681	504
Provisions pour dépréciation		
Disponibilités	23 486	18 521
II - TOTAL ACTIF CIRCULANT	**44 923**	**34 379**
Charges constatées d'avance & à répartir	33	79
Écart de conversion Actif		
III - TOTAL GÉNERAL	**127 237**	**110 807**

PASSIF	**31/12/2007**	**31/12/2006**
En milliers d'euros		
CAPITAUX PROPRES		
Capital	47 824	90 465
Primes d'émission, de fusion, d'apport	409	6 300
Écarts de réévaluation	1 484	1 484
Réserve légale		291
Réserves réglementées		
Autres réserves	660	4 239
Report à nouveau	(7 877)	(75 030)
Provisions réglementées	516	483
Résultat de l'exercice	25 377	13 711
I - TOTAL CAPITAUX PROPRES	**68 393**	**41 942**
PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES		
Provisions pour risques	1 498	6 234
Provisions pour charges	23 955	23 953
II - TOTAL PROVISIONS	**25 453**	**30 187**

DETTES

Dettes financières :		
Emprunts & dettes auprès des établissements de crédit	143	1 021
Autres emprunts & dettes divers	12 683	21 651
Sous-total	**12 826**	**22 672**
Dettes d'exploitation :		
Dettes fournisseurs & comptes rattachés	6 802	4 405
Dettes fiscales & sociales	1 950	1 461
Dettes sur immobilisations & comptes rattachés		42
Autres dettes	11 769	7 951
III - TOTAL DETTES	**33 347**	**36 531**
Produits constatés d'avance	44	2 147
Écart de conversion Passif		
IV - TOTAL GÉNÉRAL	**127 237**	**110 807**

- **II - COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2007**

	31/12/2007	31/12/2006
En milliers d'euros		
Chiffre d'affaires	83 296	36 878
Reprises sur provisions	1 614	1 665
Autres produits d'exploitation & variation des stocks	1 248	1 479
Produits d'exploitation	**86 159**	**40 022**
Achats & variation des stocks	49 843	21 452
Services extérieurs & autres charges	10 568	9 073
Impôts, taxes & versements assimilés	864	690
Charges de personnel	2 426	2 165
Dotations aux amortissements & provisions	3 155	1 312
Charges d'exploitation	**66 855**	**34 691**
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	**19 303**	**5 331**
Intérêts & produits assimilés	6 773	695
Reprises sur provisions & transfert de charges	1 606	12 041

Différences positives de change		
Produits financiers	**8 379**	**12 736**
Intérêts & charges assimilées	0	13
Dotations aux provisions	893	0
Différences négatives de change		
Charges financières	**893**	**13**
RÉSULTAT FINANCIER	**7 486**	**12 723**
RÉSULTAT COURANT	**26 789**	**18 054**
Produits (charges) nets sur opérations de gestion	(7 126)	(1 279)
Produits (charges) nets sur opérations en capital	(192)	(423)
Reprises (dotations) nettes sur provisions	5 750	(2 890)
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	**(1 568)**	**(4 592)**
Résultat avant impôt	**25 221**	**13 462**
Impôt sur les bénéfices	(156)	(249)
RÉSULTAT NET	**25 377**	**13 711**

- **III - TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE**

	31/12/2007	**31/12/2006**
En milliers d'euros		
Résultat net hors dividendes	19 830	13 591
Dotations aux amortissements des immobilisations	732	498
Variation des provisions	(5 654)	(10 002)
Plus et moins values sur cessions d'actifs immobilisés	70	(75)
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	**14 978**	**4 013**
Variation des stocks	(2 681)	(1 240)
Variation des créances et dettes d'exploitation	5 228	1 158

FLUX DE TRÉSORERIE D'EXPLOITATION (A)	**17 525**	**3 930**
Acquisitions d'immobilisations et augmentation des créances rattachées		
Industrielles	(1 268)	(1 066)
Financières	(9 099)	(17)
Cessions d'immobilisations et diminution des créances rattachées		
Industrielles	0	88
Financières	4 381	17 161
Subventions d'investissements	0	0
FLUX DES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT (B)	**(5 987)**	**16 165**
DEGAGEMENT DE TRÉSORERIE GENERE PAR L'EXPLOITATION (C=A+B)	**11 538**	**20 095**
Apports en fonds propres	1 041	1 641
Dividendes payés	0	0
Dividendes reçus	5 547	121
Variation des dettes financières	(9 846)	(9 672)
Variation des créances et dettes hors exploitation	(138)	(3)
FLUX DE TRÉSORERIE DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT (D)	**(3 396)**	**(7 912)**
VARIATION DE LA TRÉSORERIE (C+D)	**8 142**	**12 183**

▪ IV - SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

En milliers d'euros	31/12/2007	31/12/2006
Ventes de marchandises		66
Coût d'achat des marchandises vendues		(39)
Marge brute commerciale		**27**
Production vendue	83 296	36 813
Production stockée	1 184	1 325
Production immobilisée		
Production	**84 480**	**38 137**
Transferts de charges	11	146
Achats de matières premières, consommables et sous-traitance	(52 150)	(22 048)
Variation des stocks de matières premières et consommables	1 497	(85)
Autres charges	(9 473)	(8 214)
Consommation en provenance de tiers	**(60 126)**	**(30 346)**
VALEUR AJOUTÉE	**24 365**	**7 964**
Subventions d'exploitation	41	
Impôts, taxes et versements assimilés	(864)	(690)
Charges de personnel	(2 426)	(2 165)
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	**21 116**	**5 109**
Reprises sur provisions	1 614	1 665
Autres produits	12	8
Dotations aux amortissements et provisions d'exploitation	(3 155)	(1 312)
Autres charges	(285)	(139)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	**19 303**	**5 331**
Produits financiers	8 379	12 736
Charges financières	(893)	(13)
RÉSULTAT COURANT	**26 789**	**18 054**

Produits exceptionnels	6 719	4 704
Charges exceptionnelles	(8 287)	(9 296)
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	**(1 568)**	**(4 592)**
Participation des salariés		
Impôts sur les bénéfices	156	249
RÉSULTAT NET	**25 377**	**13 711**

Plus ou moins values sur cessions d'éléments d'actif incluses dans le résultat exceptionnel ci-dessus :		
Produits des cessions d'éléments d'actif	3	88
Valeur comptable des éléments d'actif cédés	(73)	(13)
Plus ou moins values de cession	(70)	75

▪ V - FAITS CARACTERISTIQUES ET EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Les deux événements majeurs de l'année 2007 ont été la hausse spectaculaire du cours du plomb d'une part et le changement d'identité d'autre part.

- Cours du plomb

Le cours du plomb exprimé en dollar a doublé en moyenne annuelle entre 2006 et 2007 (2.595 usd/tonne en 2007 contre 1.287 usd/tonne en 2006). En revanche, sur la même période, l'euro s'étant apprécié par rapport au dollar, cette forte hausse s'est trouvée en partie compensée : le cours du plomb exprimé en euro a augmenté de 83% (1.882 euros/tonne en 2007 contre 1.024 euros/tonne en 2006).

- Identité

Le 16 juillet 2007, l'assemblée générale des actionnaires a adopté le changement d'identité proposé par le conseil d'administration : ainsi depuis cette date, Metaleurop est devenue Recylex. Cette dénomination permet à la société et au groupe de s'appuyer sur son savoir-faire industriel : le recyclage des batteries notamment.

Il est également important de noter que l'usine de Villefranche sur Saône a obtenu avec succès la certification ISO 14001 (environnement).

La société Delot Métal SA, filiale de Recylex SA, ayant acquis la participation de l'actionnaire minoritaire (45%) dans la société Norzinco SA le 8 mars 2007, le Groupe Recylex est ainsi devenu actionnaire unique du Groupe Norzinco. Le prix payé est conforme à celui qui était prévu dans le cadre du pacte d'actionnaires concernant la société Norzinco SA soit 3 402 K€.

Enfin, les quantités de batteries traitées dans les usines de Villefranche sur Saône et Escaudoeuvres ont augmenté de 6.500 tonnes par rapport à l'année précédente.
Ainsi ce sont plus de 94.000 tonnes de batteries qui ont été traitées au cours de l'année 2007.

Deux procédures initiées au début de l'année 2006 sont toujours en cours :

- La première action, initiée par des anciens salariés de Metaleurop Nord SAS, est pendante devant le Conseil des Prud'hommes de Lens :

  (i) lors du délibéré pour la section industrie, le 19 octobre 2007, l'affaire a été renvoyée en départage et a été plaidée le 5 décembre 2007 en présence du juge départiteur. La décision a été mise en délibéré au 27 juin 2008.
  (ii) Les plaidoiries devant la section encadrement ont eu lieu le 29 janvier 2008 : la décision sera rendue le 30 septembre 2008.

  Chacun des 585 demandeurs réclame le versement d'une indemnité de 30.000 euros et d'une somme de 300 euros à titre de frais ;

- Les liquidateurs de Metaleurop Nord SAS ont assigné Recylex SA dans le cadre d'une action en comblement de passif de Metaleurop Nord SAS à hauteur de 50 millions d'euros. Le 27 février 2007, le Tribunal de Grande Instance de Béthune statuant commercialement a rejeté cette demande. Il a ainsi été jugé sur le fond que Recylex SA n'était pas dirigeant de fait de Metaleurop Nord SAS. Les demandeurs ont fait appel de ce jugement. Au jour de la rédaction de ce rapport, le calendrier de procédure devant la Cour d'Appel de Douai n'est pas connu.

  Il est rappelé que ces mêmes liquidateurs avaient été déboutés de leur demande d'extension de la liquidation judiciaire de Metaleurop Nord SAS à Recylex SA, la Cour de Cassation et la Cour d'Appel de renvoi de Paris ayant conclu à l'absence de confusion des patrimoines entre les deux sociétés.

Compte tenu de l'état d'avancement de ces deux procédures à la date d'arrêté des comptes, la société n'a pas estimé nécessaire de constituer de provision dans les comptes arrêtés au 31 décembre 2007.

Dans l'hypothèse où ces procédures aboutiraient de façon défavorable pour Recylex SA, l'exécution du plan de continuation pourrait être remise en cause.

- Evénements post-clôture

Le phénomène observé en fin d'année 2007 (correction du cours du plomb) s'est confirmé au cours du début de l'année 2008 où le cours du plomb est passé sous les 2.500 usd/tonne.
Dès le mois de février 2008, une nouvelle hausse du cours des matières premières a été observée et notamment des métaux, entraînant le cours du plomb au-delà des 3.000 usd/tonne.
Les premiers volumes de batteries traitées sont conformes au budget sur les premiers mois de l'année 2008.

VI - ANNEXE SUR LES COMPTES DE RECYLEX SA

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2007 dont le total est de 127.237.367,14 euros et au compte de résultat dégageant un profit de 25 377 092,58 euros.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes de l'exercice allant du 1er janvier 2007 au 31 décembre 2007.

Les valeurs indiquées dans les tableaux de la présente annexe sont exprimées en milliers d'euros.

PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de la Société sont établis suivant les principes et méthodes du Plan Comptable Général 1999, conformément aux dispositions de la législation française, dans le respect du principe de prudence, d'indépendance des exercices et, en présumant la continuité de l'exploitation.

- IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les logiciels sont amortis sur leur durée d'utilisation (un à cinq ans).

- IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires), à l'exception des immobilisations acquises avant le 31 décembre 1976 qui ont fait l'objet d'une réévaluation. Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée prévue. Les durées les plus fréquemment utilisées sont les suivantes :

- Constructions industrielles 20 ans,
- Habitations 25 ou 30 ans,
- Matériel et Outillage 5 à 20 ans,
- Matériel mobile 4 ou 5 ans,
- Mobilier 5 à 10 ans,
- Matériel de bureau et matériel informatique 3 à 5 ans.

- IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières sont valorisées au coût d'acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence. Les titres sont estimés à leur valeur économique en tenant compte de différents critères dont la quote-part de situation nette, les risques afférents à l'exploitation et l'intérêt industriel pour le Groupe.

Des provisions pour dépréciation sont constituées sur les créances rattachées à des participations et les prêts, compte tenu de la probabilité de non-recouvrement.

- STOCKS ET EN-COURS

Les stocks et en-cours sont valorisés à leur coût de revient moyen pondéré (sans incorporation d'intérêts des emprunts).

Des provisions pour dépréciation sont constituées lorsque la valeur de réalisation des stocks au 31 décembre fondée notamment sur les cours des métaux est inférieure au coût de revient moyen pondéré.

- CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

- VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement sont représentatives d'actions propres valorisées au coût d'acquisition et de placements de la trésorerie excédentaire.
Les actions propres font l'objet d'une provision pour dépréciation si le cours de Bourse devient inférieur au coût d'acquisition.

- PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges sont évaluées en conformité avec le règlement 2000-06 du Comité de la Réglementation Comptable du 7 décembre 2000 sur les passifs et concernent notamment les travaux de remise en état des sites, les indemnités et allocations relatives au personnel dans le cadre de la pré-retraite mines, les pensions, les indemnités de départ à la retraite, les primes et congés de médaille du travail et les risques divers.

Les provisions pour indemnités de départ à la retraite et de primes et congés de médaille de travail sont déterminées en tenant compte de l'ancienneté du personnel et de la probabilité de présence dans l'entreprise à la date de départ en retraite. La méthode utilisée est celle des unités de crédit projetées, tenant compte d'une projection des salaires et avantages futurs.

Pour les sites en exploitation, des provisions pour couvrir les risques identifiés sont comptabilisées dès lors qu'une obligation légale ou réglementaire est déclarée. Pour les sites abandonnés, des provisions pour remises en état du site sont comptabilisées conformément aux obligations légales. Les provisions

comptabilisées au titre de la couverture de ces risques sont évaluées en fonction de l'expérience de la société dans le domaine minier et métallurgique et des devis externes quand ils sont disponibles.

- ECARTS DE CONVERSION

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de clôture. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan au poste «Ecart de conversion». Les pertes de change latentes font l'objet d'une provision pour risques en totalité.

- NOTES SUR LE BILAN

- NOTE 1 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES & INCORPORELLES

La valeur nette diminue de 525 milliers d'euros.
Les investissements industriels de l'exercice, dans les usines de Villefranche et d'Escaudoeuvres, s'élèvent à 1 233 milliers d'euros. Les investissements pour l'établissement de Suresnes s'élèvent à 35 milliers d'euros. Les cessions et mises hors service ont été effectuées pour des valeurs brutes de 1.525 milliers d'euros antérieurement amorties pour 1 514 milliers d'euros, soit un net de 11 milliers d'euros.

VALEURS BRUTES

En milliers d'euros	**Valeurs brutes au 01/01/07**	**Augmentations**	**Diminutions**	**Virements de poste à poste**	**Valeurs brutes au 31/12/07**
		Acquisitions Créations	**Cessions Mises hors service**		
Immobilisations incorporelles	3 560		84		**3 476**
Terrains	3 403	151	88	(295)	**3 172**
Constructions	7 996	484	732	332	**8 079**
Installations, matériels & outillages	7 629	301	511	(289)	**7 130**
Autres	1 586	276	110	314	**2 065**
Immobilisations corporelles en cours	139	56		(61)	**133**
Avances & acomptes	0				**0**
TOTAL	**24 313**	**1 268**	**1 525**	**0**	**24 055**

ÉTAT DES AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

En milliers d'euros	Amortissements cumulés et provisions pour dépréciation au 01/01/07	Amortissements			Provisions pour dépréciation		Amortissements cumulés et provisions pour dépréciation au 31/12/07
		Augmentations	Diminutions	Virements de poste à poste	Augmenta-tions	Diminu-tions	
		Dotations linéaires de l'exercice	Cessions Mises hors service		Dotations	Reprises	
Immobilisations incorporelles	3 535		83				**3 452**
Terrains	878	13	88	(37)			**767**
Constructions	6 519	215	728	55			**6 060**
Installations, matériels & outillages	5 639	317	505	(245)			**5 206**
Autres	680	186	110	226			**982**
TOTAL	**17 250**	**732**	**1 514**	**0**	**0**	**0**	**16 468**

- NOTE 2 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES

La valeur nette des immobilisations financières augmente de 5 409 milliers d'euros. Ceci est principalement dû:

- A la souscription à l'augmentation de capital de la société DELOT METAL SA pour un montant de 4 292 milliers d'euros, opération effectuée par compensation d'une créance détenue sur cette société pour le même montant,
- A l'augmentation de la créance détenue sur la société DELOT METAL SA pour un montant de 4 304 milliers d'euros,
- A la dotation aux provisions sur les titres DELOT METAL SA pour un montant de 884 milliers d'euros,
- A la reprise de provision sur la créance DELOT METAL SA pour un montant de 1 238 milliers d'euros,
- A la reprise de provision sur les titres de FONDERIE & MANUFACTURE DE METAUX SA pour 367 milliers d'euros,

VALEURS BRUTES

En milliers d'euros	Valeurs brutes au 01/01/2007	Augmentations	Diminutions	Valeurs brutes au 31/12/2007	Échéances	
		Acquisitions	Cessions		A moins d'un an	A plus d'un an
Participations	199 803	4 495	22	204 276		204 276
Créances rattachées à des participations	155 730	4 304	4 346	155 688		155 688
Autres titres immobilisés	155		29	126		126
Prêts	4		4			
Autres	107	300	38	369		369
TOTAL	**355 799**	**9 099**	**4 439**	**360 460**		**360 460**

PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION

En milliers d'euros	Provisions au 01/01/2007	Augmentations		Diminutions		Provisions au 31/12/2007
		Dotations financières de l'exercice	Dotations exceptionnelles de l'exercice	Reprises financières de l'exercice	Reprises exceptionnelles de l'exercice	
Participations	134 531		893	381		135 043
Créances rattachées à des participations	151 868			1 261		150 608
Autres titres immobilisés	114					114
TOTAL	**286 514**		**893**	**1 642**		**285 765**

- NOTE 2 BIS -VALEUR DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET FINANCIÈRES RÉÉVALUÉES EN 1976

En milliers d'euros	Amortissements réévalués au 31/12/2007						
	Valeur réévaluée des Immobilisations		Montant	Marge d'amortissement Utilisée		Provision spéciale ou réserve réévaluation au 31/12/2007	Marge d'amortis-sement utilisée sur biens cédés dans l'exercice
	Valeur brute	dont augmentation de valeur		Au cours de l'exercice	Cumulée		
I-IMMOBILISATIONS CORPORELLES							
1) Amortissables							
Réévaluées							
Terrains	121	29	121		29		
Constructions	3 565	1 231	3 565		1 231		
Installations, matériels & outillages	456	77	456		77		
Autres	16	3	16		3		
Sous-total	**4 159**	**1 341**	**4 159**	**0**	**1 341**	**0**	**0**
Non réévaluées	14 173		8 857				
Provision pour dépréciation							
2) Non amortissables							
Terrains réévalués	1 793	1 484				1 484	0
Non réévalués	453						
TOTAL	**20 579**	**2 824**	**13 016**	**0**	**1 341**	**1 484**	**0**
II-IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES							
Participations							
Réévaluées	33 872	9 940			9 940		**0**
Non réévaluées	170 404						
Sous-total	**204 276**	**9 940**	**0**	**0**	**9 940**	**0**	
Autres titres immobilisés							
Non réévalués	126						
TOTAL	**204 402**	**9 940**	**0**	**0**	**9 940**	**0**	

- NOTE 3 - STOCKS ET EN COURS

En milliers d'euros	31/12/2007	31/12/2006
Matières premières et autres approvisionnements	1 650	154
Produits intermédiaires et finis	3 575	2 390
TOTAL	**5 225**	**2 544**
Provisions pour dépréciation		
TOTAL NET	**5 225**	**2 544**

L'augmentation des stocks de matières premières s'explique principalement par une augmentation du volume de batteries achetées au dernier trimestre, l'augmentation des produits intermédiaires par une augmentation des volumes de batteries traitées et par l'augmentation du cours de plomb durant l'année.

- NOTE 4 - CRÉANCES DE L'ACTIF CIRCULANT ET CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

En milliers d'euros	31/12/2006	31/12/2007	Degré de liquidité de l'actif	
	Montant brut	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif circulant				
Créances clients et comptes rattachés	14 042	12 732	12 732	
Autres créances (*)	2 422	3 247	3 247	
Charges constatées d'avance	79	33	33	
TOTAL	**16 543**	**16 012**	**16 012**	

(*) dont avances versées sur commandes 1 197 milliers d'euros.

- NOTE 5 -AVANCES AUX DIRIGEANTS

Le montant des avances est nul.

- NOTE 6 - CAPITAL

CAPITAL SOCIAL ET PRIMES D'EMISSION

Le capital est composé de 23 911 982 actions entièrement libérées au 31 décembre 2007.
L'entreprise détient 73 939 actions propres. Leur prix de revient moyen ressort à 6,81 €. Au 31 décembre 2007, il n'existe pas de participation des salariés au capital social, dans le cadre d'un plan d'épargne d'entreprise ou d'un fonds commun de placement d'entreprise.

	Nombre d'actions	*Valeur Nominale €*
Actions ordinaires au 31 décembre 2006	23 736 382	3,81
Actions ordinaires au 31 décembre 2007	23 911 982	2,00

ACTIONS ORDINAIRES EMISES ET ENTIEREMENT LIBEREES	*Nombre d'actions*	*Valeur Nominale €*	*Capital social €000*	*Primes d'émission €000*
Au 1er janvier 2007	23 736 382	3,81	90 465	6 300
Création d'actions suite à la levée d'options de souscription d'actions jusqu'au 16 juillet 2007……	155 000	3,81	591	342
Au 16 juillet 2007……..	23 891 382	3,81	91 055	-
Réduction du capital social du 16 juillet 2007 ……..		1,81	-43 273	-6 300
Capital social après réduction……	23 891 382	2,00	47 783	0
Création d'actions suite à la levée d'options de souscription d'actions entre le 17 juillet 2007 et le 31 décembre 2007……	20 600	2,00	41	67
Au 31 décembre 2007	23 911 982	2,00	47 824	409

L'Assemblée Générale du 16 juillet 2007 a décidé de réduire la valeur nominale de la totalité des actions existantes à 2 €.

La réduction de capital par réduction de la valeur nominale à 2 € a porté sur 23 736 382 actions alors que le nombre d'actions existantes au 16 juillet 2007,compte tenu des 155 000 options levées jusqu'au 16 juillet 2007, était de 23 891 382 actions. Le montant de la réduction de capital était donc de 43 273 K€, et non de 42 992 K€ ramenant ainsi le montant du capital de 91 055 K€ à 47 783 K€. La totalité des actions n'ayant pas pu être prise en compte à la date du 16 juillet 2007, l'approbation du montant total de la réduction de capital à 43 273 K€ sera soumise à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes 2007.

Le capital a été augmenté de 47 783 K€ à 47 824 K€ par création de 20 600 actions nouvelles émises entre le 17 juillet 2007 et le 31 décembre 2007 par suite de levées d'options.

ACTIONS PROPRES

	31/12/07	**31/12/06**
Nombre d'actions propres –	73 939	73 939
Actions propres – €000	504	504

Les actions propres sont valorisées à leur coût historique soit 504 K€.

EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres ont varié de la façon suivante :

En milliers d'euros	**31/12/07**	**31/12/06**
1. Capitaux propres à la clôture de l'exercice précédent avant affectation du résultat	28 231	(3 061)
2. Affectation du résultat des exercices précédents à la situation nette par l'AGO	13 711	29 306
CAPITAUX PROPRES A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	**41 942**	**26 245**
Variations en cours d'exercice :		
01. Variation du capital social	(42 641)	1 500
02. Variation des primes, réserves, report à nouveau		
* Réduction	(10 170)	0
* Augmentation	53 852	141
03. Dotation sur les amortissements dérogatoires	33	344
04. Subventions d'investissements	0	0
05. Reprise sur la réserve de réévaluation	0	0
06. Reprise sur la provision spéciale de réévaluation	0	0
CAPITAUX PROPRES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE AVANT RÉSULTAT	**43 016**	**28 231**
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	**25 377**	**13 711**
CAPITAUX PROPRES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE RÉSULTAT INCLUS, AVANT AGO	**68 393**	**41 942**

OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS RECYLEX SA

Autorisation de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 juin 1995 et de l'Assemblée Générale Mixte du 30 mars 2000 portant sur 6% du capital social.

Options attribuées par le Directoire ou le Conseil d'Administration	**23/04/98**	**26/04/99**	**06/09/99**	**03/05/00**	**20/09/02**	**04/11/02**	**Total**
Nombre d'options attribuées	361 000	544 500	37 000	253 900	273 650	300 000	1 770 050
Nombre d'options maintenues au 31/12/06	87 800	103 000	-	91 000	93 500	60 000	435 300
Droits à options réintégrés en 2007	30 500	35 000	-	8 000		-	73 500
Droits à options exercés en 2007	36 900	19 000	-	34 100	25 600	60 000	175 600
Nombre d'options maintenues au 31/12/07 (représentant au total 1,39 % du capital)	81 400	119 000	-	64 900	67 900	-	333 200
Nombre de bénéficiaires	79	104	4	94	96	1	
Nombre de bénéficiaires maintenus au 31/12/07	17	21		24	28	-	
Prix de souscription de l'action en euro	10,13	5,30	5,30	7,50	2,21	2,21	
Date de levée des options							
au plus tôt le	23/04/03	26/04/04	06/09/04	03/05/04	20/09/06	04/11/02 (75.000 options) 01/07/03 (75.000 options) 01/07/04 (75.000 options) 01/07/05 (75.000 options)	
au plus tard le	22/04/08	25/04/09	05/09/09	02/05/10	20/09/12	04/11/12	

Le nombre maximum d'actions à créer est de 333 200.

S'agissant des options de souscription d'actions attribuées en septembre et en novembre 2002 et levées jusqu'au 16 juillet 2007, date de la réduction de capital par réduction de la valeur nominale à 2 €, la société a été confrontée à une difficulté juridique dans la mesure où, à la date d'exercice des options, la valeur nominale de l'action RECYLEX (soit 3,81 €) était supérieure au prix d'exercice des options (soit 2,21 €). Pour procéder à la libération des actions, la société a compensé la différence entre la valeur nominale des actions et le prix d'exercice des options, et à ce titre, comptabilisé une charge exceptionnelle de 121 693,14€ au titre des options exercées jusqu'au 16 juillet 2007.

RESULTAT DILUE PAR ACTION	**31/12/07**	**31/12/06**
Résultat net attribuable aux porteurs de capitaux ordinaires	25 377 093	13 710 771
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le résultat de base par action	23 864 801	23 736 382
Effet dilutif :		
Options de souscription d'actions	380 381	435 300
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires ajusté pour le résultat dilué par action	24 245 182	24 171 682
Résultat net dilué en euro par action	**1,05**	**0,57**

ACTIONNARIAT

En application de l'article L 233 - 13 du Code du Commerce, il est précisé que la participation des actionnaires détenant plus de 5% du capital de la Société et le nombre de voix attachées à ces actions étaient les suivants au 31 décembre 2007 :

	Au 31/12/2007	
	Actions	**Voix**
GLENCORE	32,22%	32,29%

Le 29 mars 2007, un franchissement de seuil a été atteint par Amiral Gestion qui détenait, à cette date, 5,46% du capital. Au 1er juin 2007, la participation de Amiral Gestion est passée sous le seuil de 5% pour être à hauteur de 4,71%.

Un franchissement de seuil a été atteint le 31 juillet 2007 par la société Morgan Stanley et le 27 septembre 2007 par la société JP Morgan Asset Management qui détenaient, à ces dates, respectivement 5,02 et 5,04% du capital. Au 8 août 2007 Morgan Stanley détenait 4,92% du capital. La société JP Morgan Asset Management détenait 4,70% du capital au 29 octobre 2007.

BOURSE	**Exercice 2007**	**Exercice 2006**
Cours le plus haut	32,44	11,71
Cours le plus bas	8,70	3,30
Cours en fin de période	15,49	8,88
CAPITALISATION EN FIN DE PÉRIODE (en millions d'euros)	**370,4**	**210,8**

Au cours de l'exercice 2007, le titre a atteint un plus bas le 22 janvier 2007 à 8,70 € et un plus haut à 32,44 € le 20 juillet 2007.

- NOTE 7 - PROVISIONS (HORS ACTIF IMMOBILISE)

Les provisions pour risques et charges et les provisions pour dépréciations ont diminué respectivement de 4 734 milliers d'euros et de 205 milliers d'euros en 2007.

ÉTAT DES PROVISIONS

En milliers d'euros	**Provisions au 31/12/2006**	**Augmentations**	**Diminutions**		**Reclassements de l'exercice**	**Provisions au 31/12/2007**
		Dotations de l'exercice	**Reprises de l'exercice**			
			Provision Utilisée	**Provision non utilisée**		
Provisions pour risques et charges						
Coûts environnementaux	21 870	2 866	1 861		79	22 954
Restructuration sites industriels	1 040	50	291	312	23	511
Retraites	442		41			401
Autres	6 835	150	5 229	66	(102)	1 588
SOUS TOTAL	**30 187**	**3 066**	**7 421**	**378**		**25 453**
Provisions pour dépréciations						
Créances clients	3 577	3	168	20		3 392
Autres	76			20		56
SOUS TOTAL	**3 654**	**3**	**168**	**40**	**0**	**3 449**
TOTAL	**33 840**	**3 069**	**7 589**	**418**	**0**	**28 902**
Dotations et reprises de provisions						
-d'exploitation		2 423	1 574	40		
-financières						
-exceptionnelles		646	6 015	378		

L'augmentation des provisions environnementales correspond principalement à une nouvelle évaluation des travaux à effectuer pour plusieurs anciennes mines . La forte diminution des autres provisions pour risques et charges est principalement liée à un reclassement de deux créances déclarées par des fournisseurs de Metaleurop Nord dans le passif ré-échelonné au titre du plan de continuation. Au 31 décembre 2007, RECYLEX SA n'est, à notre connaissance, citée dans aucune procédure dont l'impact n'aurait pas été évalué.

- NOTE 8 – DETTES

Les dettes financières diminuent de 9 846 milliers d'euros, principalement par paiement du deuxième dividende du plan de continuation.

ÉTAT DES DETTES

En milliers d'euros	**Degré d'exigibilité du passif**							
	Échéances							
	31/12/2006 Montant	**31/12/2007 Montant**	**à moins d'un an**	**à plus d'un an et 5 ans au plus**	**à plus de 5 ans**	**Dont dettes garanties par des sûretés réelles (1)**	**Dont charges à payer**	**Dont passif rééchelonné au titre du plan de continuation**
DETTES FINANCIÈRES								
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit :								
- à deux ans au maximum à l'origine								
- à plus de deux ans à l'origine	1 021	143	12	62	68			143
Autres emprunts et dettes financières divers	21 651	12 683	1 103	5 515	6 066	2 150		12 683
TOTAL	**22 672**	**12 826**	**1 115**	**5 577**	**6 134**	**2 150**		**12 826**
(1) Pour les sûretés réelles, voir note 16								
DETTES D'EXPLOITATION								
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 405	6 802	5 650	549	604		1 963	1 265
Dettes fiscales et sociales	1 461	1 950	1 137	387	426		811	891
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	42							
Autres dettes	7 951	11 813	1 304	5 004	5 504			
TOTAL	**13 860**	**20 565**	**8 091**	**5 940**	**6 534**		**2 774**	**13 673**

Au 31/12/2007, les "Autres dettes" comprennent 44 milliers d'euros de produits constatés d'avance.

- NOTE 9 - ÉLÉMENTS RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES DE BILAN

En milliers d'euros	**Total**	**Dont concernant les entreprises liées**	**Dont dettes ou créances représentées par effets de commerce**
ACTIF (net des éventuelles provisions comptabilisées)			
Participations	69 233	64 165	
Créances rattachées à des participations *	5 080	5 080	
Prêts			
Autres titres immobilisés	12		
Autres immobilisations financières	369		
Avances et acomptes versés sur commandes	1 197		
Créances clients et comptes rattachés **	9 340	9 287	
Autres créances	1 993	1 272	
Valeurs mobilières de placement	3 681		
Disponibilités	23 486		
PASSIF			
Emprunt obligataire			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	143		
Autres emprunts et dettes divers	12 683		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 802	713	
Dettes fiscales et sociales	1 950		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes ***	11 813	5 866	

* Dont produits à recevoir : 0

** Dont produits à recevoir : 1,8 milliers d'euros

*** Dont produits constatés d'avance: 44 milliers d'euros

- NOTE 10 - CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires se décompose comme suit :

En milliers d'euros	**Exercice 2007**	**Exercice 2006**
PAR TYPE D'ACTIVITÉ		
Etablissements industriels	83 001	36 153
Négoce		67
Autres	296	658
TOTAL	**83 296**	**36 878**

En milliers d'euros	**Exercice 2007**	**Exercice 2006**
PAR MARCHÉ GÉOGRAPHIQUE		
France	2 432	2 067
Étranger	80 864	34 811
TOTAL	**83 296**	**36 878**

- NOTE 11 - REMUNERATIONS DES DIRIGEANTS

Rémunérations allouées par la Société aux membres du Conseil d'Administration : 532.830 euros

- NOTE 12 - PRODUITS & CHARGES EXCEPTIONNELS

La perte exceptionnelle de 1 568 milliers d'euros est principalement constituée de :

- Provisions pour risques incluses dans le plan de continuation reclassées en autres dettes et dettes sociales, au cours de l'exercice, pour un montant de 5 208 milliers d'euros du fait de leur exigibilité. Ce reclassement est sans impact sur le résultat exceptionnel.
- Charges complémentaires pour réhabilitation du site de l'Estaque d'un montant de 1 408 milliers d'euros,
- Dotation aux provisions pour charges pour la réhabilitation du site de l'Estaque à hauteur de 446 milliers d'euros,
- Mali d'émission d'actions émises sur les plans de stocks options des 20/09/2002 et 4/11/2002 pour un montant de 122 milliers d'euros.

En milliers d'euros	**Exercice 2007**	**Exercice 2006**
. Produits nets sur opérations de gestion	(7 126)	(1 279)
TOTAL	**(7 126)**	**(1 279)**
. Produits/charges nets sur opérations en capital		
- Cession de titres de participation et autres titres immobilisés	(59)	0
- Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	(11)	75
- Divers	(122)	(497)
TOTAL	**(192)**	**(423)**
. Dotations/reprises nettes sur provisions		

- Amortissements dérogatoires, provision spéciale et écart de réévaluation	(33)	(344)
- Provisions titres et risques divers	5 783	(2 546)
- Provisions pour dépréciation des avances et créances commerciales		
TOTAL	**5 750**	**(2 890)**
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**(1 568)**	**(4 592)**

- NOTE 13 - FRAIS ACCESSOIRES INCORPORÉS AUX ACHATS

Les transports, assurances-transports, commissions et rémunérations des transitaires incorporés aux achats concernent les matières premières pour un montant de 2 185 milliers d'euros.

- NOTE 14 - PRODUITS & CHARGES FINANCIERS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES

En milliers d'euros	**Total**	**Dont concernant entreprises liées**
Produits financiers		
De participations	5 547	547
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	445	444
Autres intérêts et produits assimilés	782	
Différences positives de change		
Reprises de provisions	1 606	1 606
TOTAL	**8 379**	**2 597**
Charges financières		
Dotations aux provisions	893	884
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
TOTAL	**893**	**884**

- NOTE 15 - EFFECTIF MOYEN

Salariés de l'entreprise	Ouvriers	Employés, techniciens et agents de maîtrise	Cadres	Total 2007	Total 2006
- présence totale sur l'exercice	10	12	6	28	27
- présence inférieure à l'exercice		1	1	2	1
Total	**10**	**13**	**7**	**30**	**28**

Cet effectif a cumulé, au 1er janvier 2008, un capital D.I.F. (Droit Individuel de Formation) de 1 611,35 heures. Aucune formation dans le cadre de ces droits n'a été demandée en 2007.

- NOTE 16 - AUTRES ENGAGEMENTS HORS BILAN

ENGAGEMENTS DONNES

En milliers d'euros	31/12/07	31/12/06
Avals, cautions, garanties	2 150	2 244
Achats et ventes à terme de devises	-	-
TOTAL	**2 150**	**2 244**

ENGAGEMENTS REÇUS

En milliers d'euros	31/12/07	31/12/06
Avals, Cautions, garanties	-	-
Achats et ventes à terme de devises	-	-
TOTAL	**0**	**0**

L'hypothèque sur le terrain de l'Estaque accordée à l'Agence de l'Eau a été maintenue dans le cadre du plan de continuation. A la date de rédaction, le montant des créances abandonnées dans le cadre de l'option "1", faisant l'objet d'une clause de retour à meilleure fortune, s'élève à 19.210 milliers d'euros.

- NOTE 17 - CREDIT-BAIL

Il n'y a pas de contrat de crédit-bail en fin d'exercice.

- NOTE 18 - ACCROISSEMENTS ET ALLEGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOT

NATURE DES DIFFERENCES TEMPORAIRES ENTRE LE REGIME FISCAL ET LE TRAITEMENT COMPTABLE

En milliers d'euros	**Montant**
- Accroissement de la dette future d'impôt :	
Amortissements dérogatoires sur immobilisations corporelles et incorporelles	(516)
- Allégement de la dette future d'impôt :	
Provisions non déductibles dans l'année de comptabilisation :	
. Provision pour primes de médaille	90
. Provision pour indemnités et allocations du personnel	436
. Provision pour charges diverses	20 938
. Provision pour risques divers	991
. Provision pour dépréciation des immobilisations financières	
. Provision pour créances rattachées aux participations et autres immobilisations financières	285 765
Charges à payer non déductibles dans l'année de comptabilisation	148
TOTAL	**307 852**

DEFICITS FISCAUX REPORTABLES DE RECYLEX SA

A 33,33 %	- Amortissements réputés différés
A 19 %	- Moins-values nettes à long terme

DEFICITS D'ENSEMBLE DU GROUPE D'INTEGRATION FISCALE

	- Déficit reportable indéfiniment	98 763
A 8%	- Moins-values nettes à long terme	

- NOTE 19 - INTEGRATION FISCALE

Depuis le 1er octobre 1994, la société a opté pour le régime fiscal des groupes de sociétés. Le périmètre d'intégration, pour l'exercice 2007, comprend les filiales suivantes : Recylex Commercial SAS, C2P SAS, Delot Métal SA. Le calcul de la charge d'impôt de chaque filiale est effectué en appliquant les règles de droit commun afin d'assurer la neutralité de ce régime pour la filiale.

- NOTE 20 - TABLEAU DES FILIALES & PARTICIPATIONS AU 31 DECEMBRE 2007

En milliers d'euros	**Capital**	**Capitaux propres autres que le capital**	**Quote-part du capital détenue (en %)**	**Valeur comptable des titres détenus**		**Prêts et avances consentis par la Société**		**Cautions et avals donnés par la Société**	**Chiffre d'affaires HT du dernier exercice clos**	**Résultats (bénéfice ou perte) du dernier exercice clos**	**Dividendes encaissés par la Société**
				Brute	**Nette**	**Val. Brute**	**Val. Nette**				
1 – FILIALES (plus de 50 % du capital détenu)											
METALEUROP NORD SAS, FRANCE (Société en liquidation)	16 769	N/A	100,00	59 511	0	130 254	0		N/A	N/A	
RECYLEX COMMERCIAL SAS, FRANCE	152	255	100,00	152	152	0	0		646	239	297
C2P SAS, FRANCE	900	2 498	100,00	1 708	1 708	22	22		11 259	365	
DELOT METAL SA, FRANCE	999	2 409	100,00	44 756	3 408	3 974	3 974		0	354	
RECYLEX GmbH, ALLEMAGNE	25 565	17 535	100,00	56 976	56 976	0	0		1 282	16 062	
FONDERIE & MANUFACTURE DE METAUX SA, BELGIQUE	475	4 083	100,00	1 867	1 867	0	0		44 106	2 319	250
2 - PARTICIPATIONS (moins de 50 % du capital détenu)											
RECYTECH SA, FRANCE	6 240	19 888	50,00	4 865	4 865	0	0		34 244	12 569	5 000
3 - RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES & PARTICIPATIONS											
. Filiales				34 238	53	22 710	2 356				
. Participations				203	203	0	0				

- NOTE 21- PASSIFS REECHELONNES AU TITRE DU PLAN DE CONTINUATION

Suite à la déclaration de cessation de paiement de la société RECYLEX SA le 21 octobre 2003 et à l'ouverture de la procédure de redressement judiciaire le 13 novembre 2003, le passif de la société à cette date a été gelé.

En 2005, suite au plan de continuation accepté par le Tribunal de Commerce de Paris, ces dettes ont été rééchelonnées suivant les deux options prévues dans ce plan de continuation :

- Option 1 : Remboursement de 50% de la créance, sans intérêt, sur un échéancier de deux ans à raison de 25% à la 1ère date anniversaire de l'adoption du plan de continuation, et 25% à la 2ème date anniversaire de l'adoption du plan de continuation. Abandon du solde de la créance, avec clause de retour à meilleure fortune. Cette clause prévoit qu'à compter du 31 décembre 2015 inclus la société affectera 20% de sa trésorerie existant au 31 décembre de chaque exercice au remboursement de l'abandon, sur une base pari passu entre les créanciers ayant demandé à bénéficier de cette clause de retour à meilleure fortune, et ce, sans limitation de durée.
- Option 2 : Remboursement de 100% de la créance, sans intérêt, sur un échéancier de 10 ans :
  - 4% de la créance à la 1ère date anniversaire de l'adoption du plan de continuation ;
  - 4% de la créance à la 2ème date anniversaire de l'adoption du plan de continuation ;
  - 8% de la créance à la 3ème date anniversaire de l'adoption du plan de continuation ;
  - 8% de la créance à la 4ème date anniversaire de l'adoption du plan de continuation ;
  - 10% de la créance à la 5ème date anniversaire de l'adoption du plan de continuation ;
  - 10% de la créance à la 6ème date anniversaire de l'adoption du plan de continuation ;
  - 12% de la créance à la 7ème date anniversaire de l'adoption du plan de continuation ;
  - 12% de la créance à la 8ème date anniversaire de l'adoption du plan de continuation ;
  - 16% de la créance à la 9ème date anniversaire de l'adoption du plan de continuation ;
  - 16% de la créance à la 10ème date anniversaire de l'adoption du plan de continuation.

Ventilation au passif du bilan des dettes rééchelonnées au titre du plan de continuation :

Nature du passif rééchelonné (en milliers d'Euros)	***31 décembre 2007***	***31 décembre 2006***
Provisions pour risques et charges	486	5 695
Emprunts auprès des établissements de crédit	143	178
Passifs financiers divers (y compris ICNE)	12 683	22 494
Dettes fournisseurs	1 265	1 438
Passifs sociaux et fiscaux	891	603
Passifs divers	11 517	7 528
Passif rééchelonné au titre du plan de continuation	26 985	37 936

Ventilation par échéance des dettes rééchelonnées au titre du plan de continuation :

Passif rééchelonné (par échéance) ***(en milliers d'Euros)***	***31 décembre 2007***			
	A moins d'1 an	***De 1 à 5 ans***	***A plus de 5 ans***	***Total***
Passif rééchelonné	2 392	11 711	12 882	26 985

- NOTE 22 : INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

PRESENTATION GENERALE

En France le Groupe RECYLEX exploite en direct 3 établissements classés pour la protection de l'environnement, Villefranche-sur-Saône (Rhône), Escaudoeuvres (Nord), le site fermé de L'Estaque-Marseille (Bouches-du-Rhône) et par l'intermédiaire de filiales, deux autres sites, Norzinco à Anzin (Nord) et Recytech à Fouquières-les-Lens (Pas-de-Calais).

Créé en 1988, de la fusion de la Société Minière et Métallurgique de Penarroya (SMMP) et de la division des métaux non ferreux de la société allemande Preussag, le Groupe a repris la responsabilité d'une trentaine de concessions minières en France dont deux étaient encore en exploitation à cette époque. RECYLEX a défini un programme de mise en sécurité de ses concessions minières qui est validé et actualisé auprès du Ministère de l'Industrie et des autorités locales. L'objectif est d'avoir finalisé l'ensemble des renonciations à fin 2010.

La gestion environnementale est appliquée aux sites en activité et aux sites arrêtés en conformité avec la Charte Environnement de 1995 et avec la Politique Environnementale définie en 1998.

ANCIENNES MINES ET CONCESSIONS

La procédure d'abandon des travaux des concessions minières dépend de la législation du Code Minier. L'exploitant doit procéder à des travaux visant à assurer une fermeture pérenne des galeries mais aussi la mise en sécurité des ouvrages en surface comme les bâtiments et installations diverses nécessaires à l'exploitation minière ou les anciens dépôts de résidus miniers. Il est également pris en compte le risque d'impact sur le milieu naturel des eaux minières qui peuvent contenir des polluants. Pour cette raison, trois anciennes mines sont équipées d'installations de traitement des eaux avant rejet.

Le montant global des provisions couvrant la totalité du programme de réhabilitation des anciens sites miniers s'élève au 31 décembre 2007 à 5 728 milliers d'euros.

La méthode d'évaluation des montants à provisionner a consisté à établir un budget prévisionnel avec plusieurs bureaux d'études spécialisés. Ensuite, le Groupe se base sur les devis issus des consultations d'entreprises sous-traitantes pour affiner le prévisionnel.

Ainsi, au cours de l'exercice 2007, une évaluation de travaux complémentaires pour plusieurs mines et l'addition d'une année supplémentaire pour des coûts récurrents ont conduit à devoir augmenter les coûts prévisionnels d'environ 2 420 milliers d'euros. Au cours de cette période, le montant des travaux réalisés s'est établi à 1 864 milliers d'euros soit 21 % au-dessus des dépenses 2006 pour les coûts de fermeture

des concessions de Peyrebrune (Tarn), Trèves (Gard), Arrens et Pierrefitte (Hautes-Pyrénées) et la gestion des stations de traitement des eaux.

L'ESTAQUE

L'exploitation de l'usine de l'Estaque a été arrêtée en février 2001. Les impacts sur le milieu naturel proviennent des dépôts de résidus métallurgiques et de déchets de démolitions qui devront être éliminés dans des alvéoles de confinement construites sur place. Les eaux météorites traversant les anciens dépôts non protégés se chargent en éléments toxiques, essentiellement de l'arsenic. Une partie des eaux pluviales est récupérée et traitée mais l'autre partie rejoint les eaux souterraines. L'élimination de tous les déchets en surface permettra de résoudre ce transfert de pollution.

Un Arrêté Préfectoral de 2002 définit le programme de réhabilitation du site et fixe les objectifs de qualité des sols après traitement et les prescriptions techniques relatives à la construction du stockage des résidus qui doit être unique et commun avec un deuxième industriel ayant des terrains limitrophes au nôtre. Le chantier de construction du site de stockage a fait l'objet d'une offre ferme en 2000 de l'industriel voisin mais ce contrat est actuellement remis en cause par ce même industriel. Plusieurs procédures de contentieux visant la validité du contrat sont en cours.

Le montant global des provisions couvrant la totalité du programme de réhabilitation du site de l'Estaque s'élève au 31 décembre 2007 à 17 225 milliers d'euros. Afin d'évaluer le montant budgété au titre du chantier de réhabilitation, la société a fait appel à un bureau d'étude spécialisé. Cette évaluation est une obligation réglementaire lors de la cessation d'activité d'une installation classée pour la protection de l'environnement et a été transmise à l'administration dans ce cadre. Le montant ainsi évalué a été validé par une autre expertise, réalisée en 2004.

Au cours de l'exercice 2007, le montant des travaux réalisés s'établit à 1 862 milliers d'euros dont 402 milliers d'euros de coûts récurrents. Les travaux concernent des terrains situés à l'extérieur du site industriel qui ont servi de zone de stockage de divers résidus industriels au début du siècle dernier. Ces travaux n'étaient pas intégrés dans le montant global de la réhabilitation de l'usine et seront terminés au 1er trimestre 2008, occasionnant une provision complémentaire de 446 milliers d'euros.

AUTRES PROVISIONS SUR SITES EN ACTIVITE

Seule l'usine de Villefranche-sur-Saône est concernée pour un montant de 186 milliers d'euros, couvrant les conséquences éventuelles de la mise en place, en novembre 2005 de Servitudes d'Utilité Publique autour du site.

PASSIFS EVENTUELS

L'évaluation des coûts de remise en état des établissements de RECYLEX S.A. en cas de cessation d'activité a été demandée à un bureau d'étude spécialisé. L'estimation prend en compte le démantèlement et l'élimination des installations industrielles en filière agréée le nettoyage complet des bâtiments, la remise en état des sols en considérant deux hypothèses, soit le confinement des terres polluées sur le site soit leur évacuation en centre d'enfouissement technique.

Pour l'ensemble des deux sites de cassage de batteries (Escaudoeuvres et Villefranche sur Saône), le montant des travaux varie de 6 000 milliers d'euros à 8 500 milliers d'euros mais pour l'instant il n'existe pas d'obligations réglementaires nécessitant de provisionner ces coûts.
Pour le site minier de Saint Laurent Le Minier, le ministère de l'environnement a lancé, à sa charge, une enquête épidémiologique pour 2008 et 2009 pour l'évaluation de l'impact sanitaire des terrains ayant des teneurs naturelles en plomb,et en zinc, équivalentes voire supérieures à des zones ayant été polluées par l'activité minière. Ces études pourraient conduire à des demandes de travaux supplémentaires.

Le Tribunal Administratif a statué en 2007 sur la responsabilité de RECYLEX S.A. pour la mise en sécurité de l'ancien dépôt de stériles miniers de Saint Sébastien d'Aigrefeuille dans le Gard. RECYLEX S.A. a immédiatement fait appel de ce jugement. Aujourd'hui l'enjeu porte essentiellement sur la mise en place d'une surveillance mais pourrait conduire à des travaux importants en cas d'apparition de désordre impactant la stabilité de l'ouvrage.
RECYLEX S.A. est propriétaire des terrains et des bâtiments de l'ancienne activité PENOX à Rieux. L'exploitant a transmis aux autorités et à RECYLEX S.A. toutes les études du dossier d'arrêt de l'activité. Il n'y a pas de conséquences sanitaires à l'extérieur de l'usine et l'usage industriel est validé à l'intérieur du site. Le Procès Verbal de récolement par les autorités devrait aboutir au cours du 1er semestre 2008. RECYLEX S.A. souhaite vendre ce site industriel et plusieurs sociétés ont manifesté leur intérêt.

AUTRES INFORMATIONS

Pour les usines de Villefranche et d'Escaudoeuvres, les dépenses environnementales s'établissent à environ 702 milliers d'euros.
Le montant des investissements environnementaux atteint 1 000 milliers d'euros qui portent pour l'essentiel sur l'achat de bennes inoxydables et la modernisation des installations afin de réduire les pollutions diffuses comme les envolements de poussières à partir des halls de production ou la réfection des sols et des égouts.
Le site de Villefranche est certifié ISO 14 001 depuis décembre 2007.
Au cours de l'exercice 2007, RECYLEX S.A. n'a pas fait l'objet de procédures d'amendes pour non-respect d'obligations réglementaires. Pour un site minier un arrêté de consignation de 39 milliers d'euros pour l'étude de stabilité de la digue à stériles a été pris par le Préfet. L'étude a été transmise aux autorités en juin 2006 et la procédure devrait être abandonnée rapidement. RECYLEX S.A. n'a pas été attributaire de fonds ou d'aides publiques environnementales en 2007.

- CAPITAL, AUTRES TITRES, RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Montants exprimés en euros	**2003**	**2004**	**2005**	**2006**	**2007**
I. CAPITAL ET AUTRES TITRES EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	88 964 224	88 964 224	88 964 224	90 464 703	47 823 964
Nombre des actions ordinaires existantes	23 342 682	23 342 682	23 342 682	23 736 382	23 911 982
Nombre des actions à dividende prioritaire					
Nombre maximal d'actions futures à créer					
. Par conversion d'obligations					
. Par exercice de droits de souscription	384 800	322 300	770 300	435 300	333 200
II. OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE					
Chiffre d'affaires hors taxes	19 493 860	24 755 543	26 360 284	36 878 148	83 296 157
Résultat avant impôts, participation des salariés					
et dotations aux amortissements et provisions	24 686 870	1 683 470	24 364 820	4 455 463	20 298 869
Impôts sur les bénéfices	640 367	90 000	172 500	(248 610)	(155 714)
Participation des salariés due au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés					
et dotations aux amortissements et provisions	19 307 362	6 300 267	29 305 974	13 710 771	25 377 093
Résultat distribué					
III. RESULTATS PAR ACTION					
Résultat après impôts, participation des salariés,					
mais avant dotations aux amortissements et provisions	1,06	0,07	1,04	0,19	0,86
Résultat après impôts, participation des salariés,					
et dotations aux amortissements et provisions	0,83	0,27	1,26	0,58	1,06
Dividende net attribué à chaque action					
IV. PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés					
pendant l'exercice	50	27	25	28	30
Montant de la masse salariale de l'exercice	2 033 841	1 094 874	1 226 565	1 507 835	1 730 192
Montant des sommes versées au titre des avantages					
sociaux de l'exercice (sécurité sociale,					
oeuvres sociales ...)	1 249 795	562 721	549 392	657 036	695 416

- INVENTAIRE DES VALEURS MOBILIERES AU 31 DECEMBRE 2007

TITRES IMMOBILISES ET VALEURS DE PLACEMENT

En milliers d'euros	**Valeur nette au bilan**
SOCIETES EMETTRICES	
I - FILIALES & PARTICIPATIONS	
a) Etrangères	
Recylex GmbH	56 976
Fonderie et Manufacture de Métaux SA	1 867
Autres titres	203
	59 047
b) Françaises	
Metaleurop Nord SAS	0
Recylex Commercial SAS	152
Recytech SA	4 865
C2P SAS	1 708
Delot Métal SA	3 408
Autres titres	53
	10 186
TOTAL FILIALES & PARTICIPATIONS	**69 233**
II - TITRES IMMOBILISES & DE PLACEMENT	
Titres immobilisés	12
Actions propres	504
Autres valeurs mobilières de placement	3 177
TOTAL TITRES IMMOBILISES & DE PLACEMENT	**3 693**
TOTAL DES VALEURS MOBILIERES	**72 926**

- TABLEAU DES AFFECTATIONS DE RESULTAT

AFFECTATION DU RESULTAT	***En milliers d'euros***
1. Résultat de l'exercice	25 377
dont résultat courant après impôt	26 945
2. Affectation au report à nouveau	24 502
3. Dotation à la réserve légale	875

****

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2007

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2007, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Recylex S.A. (anciennement Metaleurop S.A.), tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incertitudes exposées dans la note V de l'annexe relatives aux deux procédures en cours à la clôture :

- Les liquidateurs de Metaleurop Nord S.A.S. ont assigné Recylex S.A. dans le cadre d'une action en comblement de passif de Metaleurop Nord S.A.S. à hauteur de 50 millions d'euros. Le Tribunal de Grande Instance de Béthune statuant commercialement a rejeté cette demande. Les demandeurs ont fait appel de ce jugement. A la date d'arrêté des comptes, le calendrier de la Cour d'Appel de Douai n'est pas connu.
- La société a reçu une convocation devant le conseil des Prud'hommes de Lens de la part de 585 anciens salariés de la société Metaleurop Nord SAS. Chaque demandeur réclame le versement d'une indemnité de 30.000 euros et d'une somme de 300 euros à titre de frais. Les décisions des audiences de plaidoirie des collèges non-cadres et cadres, qui ont eu lieu respectivement le 5 décembre 2007 et le 29 janvier 2008, ont été fixées respectivement au 27 juin et 30 septembre 2008.

Compte tenu de l'avancée de ces deux procédures à la date d'arrêté des comptes, la société n'a pas estimé nécessaire de constituer de provision dans les comptes arrêtés au 31 décembre 2007.
Dans l'hypothèse où ces deux procédures aboutiraient de façon défavorable pour Recylex SA, l'exécution du plan de continuation pourrait être remise en cause.

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Continuité d'exploitation

Sur la base de nos travaux et des informations qui nous ont été communiquées à ce jour et dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous estimons que les notes aux états financiers donnent une information appropriée sur la situation de la société au regard de l'incertitude, mentionnée ci-dessus, pesant sur la continuité de l'exploitation.

- Provisions

Votre société constitue des provisions pour couvrir divers risques tels que détaillés dans les notes VI "Principes et méthodes comptables" et VI-7 de l'annexe. Sur la base des éléments disponibles lors de nos travaux, nous avons apprécié les données et les hypothèses retenues par la société, et examiné les modalités de détermination des provisions ainsi que les procédures d'approbation de ces estimations par la direction. Nous nous sommes assurés du caractère approprié de l'information relative à ces provisions fournie en notes annexes par la société au 31 décembre 2007.

- Immobilisations financières

La société évalue annuellement la valeur d'inventaire de ses immobilisations financières et participations selon la méthode décrite dans la note de l'annexe relative aux règles et méthodes comptables. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction. Nous avons procédé, sur ces bases, à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.
Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

A l'exception de l'incidence éventuelle des faits exposés ci-dessus, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Par ailleurs, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements de toute nature consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense et Neuilly sur Seine, le 31 mars 2008

Les commissaires aux comptes

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Deloitte & Associés

Catherine Porta
Associée

Albert Aïdan
Associé

****

COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2007

- **BILAN CONSOLIDE**

Exercice clos le 31 décembre 2007

	Notes	31 décembre 2007	31 décembre 2006
		€000	*€000*
Actifs			
Actifs non-courants			
Immobilisations corporelles	3 et 5	77 384	71 879
Immobilisations incorporelles	4 et 5	1 957	956
Actifs financiers	6	1 043	1 667
Instruments financiers dérivés	35 et 36	308	-
Autres actifs long-terme		-	19
Actifs d'impôts différés	27	16 878	15 313
		97 571	**89 834**
Actifs courants			
Stocks	7	78 677	51 198
Clients et comptes rattachés	8	53 961	36 953
Actifs d'impôts exigibles		394	-
Autres actifs courants	9	7 732	8 182
Instruments financiers dérivés	35 et 36	5 120	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	10	79 162	51 894
		225 046	**148 226**
Actifs non courants détenus en vue de la vente	11		
		225 046	**148 225**
TOTAL ACTIFS		**322 617**	**238 060**
Capitaux propres et passifs			
Capital émis	12	47 824	90 465
Primes d'émission	12	409	6 300
Réserves consolidées – part du Groupe	12	26 269	(67 475)
Réserves recyclables……..	12	3 781	
Résultat de l'exercice – part du Groupe	12	67 719	44 171
Réserves de conversion	12	1 456	1 456
Capital émis et réserves attribuables aux porteurs de capitaux propres de la société mère		**147 458**	**74 917**
Intérêts minoritaires			
Total capitaux propres		**147 458**	**74 917**

Passifs non-courants			
Emprunts portant intérêt	13	12 963	1 848
Provisions	14	22 987	32 185
Retraites	15	29 816	28 914
Autres passifs non-courants		14 853	12 250
Passifs d'impôts différés	27	8 154	4 952
		88 773	**80 149**
Passifs courants			
Emprunts portant intérêt	13	8 874	13 770
Provisions	14	13 378	8 408
Retraites	15	1 173	1 590
Fournisseurs et comptes rattachés	16	24 200	23 903
Passifs d'impôts exigibles		11 259	5 204
Instruments financiers dérivés	35 et 36	44	-
Autres passifs courants	17 et 18	27 458	30 119
		86 386	**82 994**
Total passifs		**175 159**	**163 143**
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		**322 617**	**238 060**

- **COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE**

Exercice clos le 31 décembre 2007

	Notes	*31 décembre 2007*	*31 décembre 2006*
		€000	*€000*
Ventes de biens et services		509 582	347 635
Produits des activités ordinaires	**19**	**509 582**	**347 635**
Achats consommés		(332 239)	(203 715)
Charges de personnel	**20**	(41 569)	(37 475)
Charges externes		(51 845)	(43 884)
Impôts et taxes		(2 691)	(2 799)
Amortissements, provisions et pertes de valeur	**22**	(19 556)	(13 358)
Pertes de valeur des goodwills		(117)	-
Variations des stocks de produits en cours et de produits finis		22 271	531
Autres produits et charges d'exploitation	**23**	1 496	4 079
Résultat opérationnel courant		**85 332**	**51 014**
Autres produits et charges opérationnels	**24**	(955)	(6 163)
Résultat opérationnel		**84 377**	**44 852**
Produits de trésorerie et d'équivalent de trésorerie		1 732	1 002

Coût de l'endettement financier brut		(777)	(287)
Coût de l'endettement financier net (1)	**25**	**957**	**715**
Autres produits et charges financiers (1)	**26**	**(3 287)**	**(2 809)**
Charge d'impôt	**27**	(14 328)	1 376
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence		-	37
Résultat net consolidé		**67 719**	**44 171**
Intérêts minoritaires			
Résultat net part du groupe		67 719	44 171
Résultats par action :		*En euros*	*En euros*
- de base	**28**	2,84	1,86
- dilué	**28**	2,79	1,83

(1) La présentation des produits et charges financiers a été modifiée en 2007 et explicitée dans les notes 25 et 26. Les informations relatives à l'exercice 2006 ont été retraitées.

- **TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES**

Exercice clos le 31 décembre 2007

(en milliers d'Euros, sauf données par action)	*Nombre d'actions*	*Montant du capital*	*Primes d'émission*	*Réserves recyclables*	*Réserves consolidées*	*Total des capitaux propres part du groupe*	*Total des capitaux propres*
		€000	*€000*	*€000*	*€000*	*€000*	*€000*
Solde au 1er janvier 2006 retraité	**23 342 682**	**88 964**	**6 159**		**(65 994)**	**29 129**	**29 129**
Résultat consolidé de l'exercice					44 171	44 171	44 171
Autres mouvements	393 700				(25)	(25)	(25)
Augmentation de capital		1 501	141			1 642	1 642
Solde au 31 décembre 2006	**23 736 382**	**90 465**	**6 300**		**(21 848)**	**74 917**	**74 917**
Résultat consolidé de l'exercice					67 719	67 719	67 719
Autres mouvements (1)				3 781		3 781	3 781
Augmentation / Diminution de capital (2)	175 600	(42 641)	(5 891)		49 573	1 041	1 041
Solde au 31 décembre 2007	**23 911 982**	**47 824**	**409**	**3 781**	**95 444**	**147 458**	**147 458**

(1) Il s'agit de la réserve de couverture (note 35) minoré de l'impôt latent passif correspondant.

(2) Les variations du capital sont explicitées dans la note 12.

- **TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE**

Exercice clos le 31 décembre 2007

(En milliers d'Euros)	***31 décembre 2007***	***31 décembre 2006***
	€ 000	***€ 000***
Résultat net des sociétés intégrées………………………..................................	67 719	44 134
Charges (et produits) sans incidence sur la trésorerie………………………….........	18 977	11 277
- Amortissements – immobilisations corporelles………………………………………	*9 907*	*9 274*
- Amortissements – actifs incorporels…………………………………………………	*153*	*196*
- Variation des provisions…………………………………………………………………	*(3 373)*	*3 594*
- Plus ou moins values sur cessions d'actifs immobilisés…………..………………..	*(1 080)*	*(132)*
- Elimination du coût de l'endettement………………………………..……………….	*(957)*	*(278)*
- Charges d'impôt………………………………………………………..…………………..	*14 328*	*(1376)*
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	**86 697**	**55 411**
Variation du besoin en fonds de roulement……………..……………………..........	(35 921)	(3 733)
- Stocks………………………………………………………………………..…………….	*(27 479)*	*(9 836)*
- Clients et comptes rattachés………………………………………………………..........	*(19 186)*	*(9 222)*
- Fournisseurs et comptes rattachés……………………………………………………	*7*	*2 103*
- Autres actifs et passifs courants et non courants……………………………………	*10 737*	*13 221*
Impôts payés…………………………………………………………………………	(8 501)	(2 056)
Variation des actifs et passifs d'impôt différé……………………………………..	(84)	8 500
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles	**42 191**	**58 122**
Variation de périmètre	1 000	450
Acquisitions d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels……………….	(16 361)	(8 506)
Cessions d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels……………………	702	0
Variation d'actifs financiers…………………………………………………….	(406)	(1 166)
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	**(15 065)**	**(9 221)**
Emission d'emprunts……………………….…………………………………	12 789	574
Remboursement d'emprunts…………………………………………………….	(14 660)	(11 061)
Intérêts d'actifs financiers………………………….………………………….	972	(38)
Autres mouvements sur capital…………………………………………………	1 041	1 641
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	**142**	**(8 883)**
Variation de la trésorerie et équivalents de trésorerie	**27 268**	**40 018**

Trésorerie et équivalents de trésorerie d'ouverture……..	51 894	11 876
Trésorerie et équivalents de trésorerie de clôture…….....	79 162	51 894
Variation de la trésorerie et équivalents de trésorerie	**27 268**	**40 018**

- **NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES**
  Exercice clos le 31 décembre 2007

  - NOTE 1 - PRESENTATION DE L'ACTIVITE ET DES EVENEMENTS MAJEURS

1.1 REFERENCES DE LA SOCIETE

En date du 18 mars 2008, le Conseil d'Administration a arrêté et autorisé la publication des états financiers consolidés de Recylex S.A. pour l'exercice clos au 31 décembre 2007.

Recylex S.A. est une société anonyme cotée à la bourse de Paris immatriculée en France.

1.2 CARACTERISTIQUES DE L'ACTIVITE

Recylex, anciennement Metaleurop, est un groupe implanté principalement en France, en Allemagne et en Belgique, regroupant une dizaine de sites de production.

Ses activités concernent le domaine du recyclage du plomb et du plastique (à partir des batteries d'automobile et industrielles), le recyclage du zinc en provenance des poussières issues des aciéries électriques, la production d'oxydes de zinc et de métaux spéciaux pour l'industrie électronique.

1.3 EVENEMENTS MAJEURS DE L'EXERCICE 2007

L'année 2007 a été marquée par la poursuite de la hausse des cours du plomb dont la moyenne exprimée en euros s'est élevée à 1 882 euros/tonne contre 1 024 euros/tonne pour l'année 2006.

En revanche le cours du zinc, après avoir atteint des niveaux supérieurs à 4 000 usd/tonne au cours du mois de mai, s'est déprécié sur le second semestre : la moyenne de l'année est finalement inférieure à celle de 2006 (2 385 euros/tonne contre 2 593 euros/tonne).

Le deuxième événement marquant de l'année a été le changement d'identité : en effet lors de l'Assemblée Générale du 16 juillet 2007, les actionnaires ont approuvé le changement de nom de Metaleurop en Recylex. Ainsi, le Groupe s'est doté d'une identité lui permettant de poursuivre son activité dans le recyclage.

Il est également important de noter que l'usine de Villefranche sur Saône ainsi que celle de la filiale FMM en Belgique ont obtenu avec succès la certification ISO 14001 (environnement).

Par ailleurs, les quantités de batteries traitées dans les usines de Villefranche et Escaudoeuvres ont augmenté de 6.500 tonnes par rapport à l'année précédente. Ainsi, ce sont plus de 94.000 tonnes de batteries qui ont été traitées au cours de l'année 2007.

La société Delot Métal SA, filiale de Recylex SA, ayant exercé une option d'achat des minoritaires (45%) dans la société Norzinco SA le 8 mars 2007, le Groupe Recylex est ainsi devenu actionnaire majoritaire du Groupe Norzinco. Le prix payé est conforme à celui prévu dans le cadre du pacte d'actionnaires soit 3 402 K€.

En mars 2007, la société Reinstmetalle Osterwieck GmbH (RMO), filiale de la société PPM a acquis pour un montant de 4.285 K€ les actifs de la société Astron spécialisée dans le tétrachlorure d'arsenic. L'entité RMO est intégrée au périmètre de consolidation du groupe Recylex depuis le 1er janvier 2007.

Deux procédures initiées au début de l'année 2006 sont toujours en cours :

La première action, initiée par des anciens salariés de Metaleurop Nord SAS, est pendante devant le Conseil des Prud'hommes de Lens :

(i) lors du délibéré pour la section industrie, le 19 octobre 2007, l'affaire a été renvoyée en départage et a été plaidée le 5 décembre 2007 en présence du juge départiteur. La décision a été mise en délibéré au 27 juin 2008.
(ii) Les plaidoiries devant la section encadrement ont eu lieu le 29 janvier 2008 : la décision sera rendue le 30 septembre 2008.

Chacun des 585 demandeurs réclame le versement d'une indemnité de 30.000 euros et d'une somme de 300 euros à titre de frais ;

Les liquidateurs de Metaleurop Nord SAS ont assigné RECYLEX SA dans le cadre d'une action en comblement de passif de Metaleurop Nord SAS à hauteur de 50 millions d'euros. Le 27 février 2007, le Tribunal de Grande Instance de Béthune statuant commercialement a rejeté cette demande. Il a ainsi été jugé sur le fond que RECYLEX SA n'était pas dirigeant de fait de Metaleurop Nord SAS. Les demandeurs ont fait appel de ce jugement. Au jour de l'arrêté des comptes, le calendrier de procédure devant la Cour d'Appel de Douai n'est pas connu.

Il est rappelé que ces mêmes liquidateurs avaient été déboutés de leur demande d'extension de la liquidation judiciaire de Metaleurop Nord SAS à RECYLEX SA, la Cour de Cassation et la Cour d'Appel de renvoi de Paris ayant conclu à l'absence de confusion des patrimoines entre les deux sociétés.

Compte tenu de l'état d'avancement de ces deux procédures à la date d'arrêté des comptes, la société n'a pas estimé nécessaire de constituer de provision dans les comptes arrêtés au 31 décembre 2007.

Dans l'hypothèse où ces procédures aboutiraient de façon défavorable pour Recylex SA, l'exécution du plan de continuation pourrait être remis en cause.

NOTE 2 - METHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES

2.1 PRINCIPES DE PREPARATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers consolidés sont présentés en euros et toutes les valeurs sont arrondies au millier le plus proche (€000) sauf indication contraire.

Conformité aux normes comptables

En application du règlement n°1606/2002 du Conseil européen adopté le 19 juillet 2002, le groupe Recylex a établi ses comptes consolidés conformément aux normes internationales d'information financière ou « International Financial Reporting Standards » (IFRS) telles qu'adoptées dans l'Union européenne à la date de préparation des états financiers.

Les normes comptables internationales comprennent les IFRS, les IAS (International Accounting Standards), et leur interprétations SIC (Standing Interpretations Committee) et IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee).

En revanche, les nouvelles normes, amendements à des normes existantes et interprétations suivantes ont été publiées mais ne sont pas applicables en 2007 et n'ont pas été adoptées par anticipation :

- IAS 1 R, Présentation des états financiers applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009.
- IFRS 8, Segments opérationnels, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009.
- IAS 23 R, Coûts d'emprunt, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009.
- IFRIC 11, Actions propres et transactions intra-groupe, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er mars 2007.
- IFRIC 12, Concessions de services, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2008.
- IFRIC 13, Programme de fidélisation clients ouverts à compter du 1er juillet 2008.
- IFRIC 14, Surfinancement d'un régime : Plafonnement de l'actif et contribution minimale à compter du 1er janvier 2008.

Comparabilité des états financiers

Les principes comptables et les règles d'évaluation appliqués au 31 décembre 2007 en normes IFRS, sont identiques à ceux appliqués au 31 décembre 2006.

Continuité d'exploitation

Les comptes annuels ont été établis selon le principe de continuité d'exploitation, le plan de continuation présenté au Tribunal de Commerce de Paris ayant été accepté en date du 24 novembre 2005.

2.2 PERIMETRE ET METHODES DE CONSOLIDATION

Périmètre

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de Recylex et les comptes des sociétés contrôlées de manière exclusive, directement ou indirectement, par le Groupe, les comptes des sociétés

dont le contrôle est partagé par le Groupe et celles dont le Groupe détient une influence notable au 31 décembre de chaque année.

Méthodes de consolidation

Les états financiers des filiales sont préparés sur la même période de référence que ceux de la Société mère, sur la base de méthodes comptables homogènes.

Tous les soldes intra-groupe, transactions intra-groupe ainsi que les produits, les charges et les résultats latents qui sont compris dans la valeur comptable d'actifs, provenant de transactions internes, sont éliminés en totalité.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce le contrôle exclusif directement ou indirectement sont intégrées globalement.

La participation du groupe dans les coentreprises contrôlées conjointement est comptabilisée selon la méthode de l'intégration proportionnelle, ce qui implique de consolider ligne par ligne, dans les rubriques correspondantes des états financiers consolidés, la quote-part des actifs, passifs, produits et charges de la coentreprise.

La participation du groupe dans une entreprise associée est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence. Une entreprise associée est une entité dans laquelle le groupe a une influence notable et qui n'est ni une filiale ni une coentreprise du groupe.

2.3 RECOURS A DES ESTIMATIONS

Pour préparer les états financiers conformément aux IFRS, des estimations et des hypothèses ont été faites par la Direction du Groupe; elles ont pu affecter les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif, les passifs éventuels à la date d'établissement des états financiers, et les montants présentés au titre des produits et des charges de l'exercice.

Ces estimations font l'hypothèse de la continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Elles sont évaluées de façon continue sur la base d'une expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement des appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Les principales estimations significatives faites par la direction du Groupe portent notamment sur les amortissements, les provisions pour perte de valeur relatives aux actifs incorporels et corporels industriels et sur les provisions pour réhabilitations des sites miniers, les engagements de retraite, les impôts différés et les instruments dérivés.

L'information fournie au titre des actifs et des passifs éventuels existant à la date de l'établissement des états financiers consolidés fait également l'objet d'estimations. Les estimations utilisées sont détaillées dans les notes correspondantes.

2.4 RESUME DES METHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES

Présentation du bilan

Conformément à IAS 1, le Groupe a choisi une présentation du bilan distinguant les parties courantes et non courantes des actifs et des passifs.

La distinction des éléments courants des éléments non courants a été effectuée selon les règles suivantes :

- les actifs et passifs constitutifs du besoin en fonds de roulement entrant dans le cycle normal de l'activité sont classés en « courant » ;

- les actifs et passifs, hors cycle normal d'exploitation, sont présentés en « courants », d'une part et en actifs et passifs « non courants » d'autre part, selon que leur échéance est à plus ou moins d'un an.

Conversion des comptes des filiales étrangères

Les comptes consolidés sont établis en euros qui est la monnaie fonctionnelle du groupe, l'ensemble des sociétés consolidées faisant partie de la zone euro.

Conversion des opérations en devises

Les transactions libellées en monnaies étrangères sont converties au taux historique en vigueur à la date de la transaction. A la clôture, les créances et dettes en devises étrangères sont converties au taux de clôture, et l'écart de change latent qui en résulte est inscrit au compte de résultat.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique, excluant les coûts d'entretien courant, diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Le coût historique inclut le coût d'acquisition ou le coût de production ainsi que les coûts directement attribuables pour disposer de l'immobilisation dans son lieu et dans ses conditions d'exploitation.

L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur la durée d'utilité de l'actif :

Constructions	20 à 50 ans
Installations techniques, matériel et outillage	5 à 30 ans
Autres immobilisations corporelles	5 à 15 ans

Les valeurs comptables des immobilisations corporelles font l'objet de tests de dépréciation lorsque des indices de perte de valeur indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrée.

Une immobilisation corporelle est décomptabilisée lors de sa sortie ou quand aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation ou de sa sortie. Tout gain ou perte résultant de la décomptabilisation d'un actif (calculé sur la différence entre le produit net de cession et la valeur comptable de cet actif) sont inclus dans le compte de résultat l'année de la décomptabilisation de l'actif.

Les valeurs résiduelles, durées d'utilité et modes d'amortissement des actifs sont revus, et modifiés si nécessaire, à chaque clôture annuelle. De tels changements sont traités comme des changements d'estimation conformément à IAS 8.

La charge d'amortissement des immobilisations corporelles est comptabilisée en résultat dans la catégorie des dotations aux amortissements.

Coûts d'emprunt

Les coûts d'emprunt sont comptabilisés en charge de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Subventions

Les subventions sont comptabilisées en déduction de la valeur brute des immobilisations corporelles concernées et sont reprises en résultat au fur et à mesure de leur amortissement.

Goodwill

Le goodwill acquis dans un regroupement d'entreprises est évalué initialement à son coût, celui-ci étant l'excédent du coût du regroupement d'entreprises sur la part d'intérêt du Groupe dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables. Après la comptabilisation initiale, le goodwill est évalué à son coût diminué du cumul des pertes de valeur. Un goodwill doit être soumis à des tests de dépréciation chaque année ou plus fréquemment quand des événements ou des changements de circonstances indiquent qu'il s'est déprécié.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Lorsque leur durée d'utilité est définie, les immobilisations incorporelles sont amorties sur leur durée d'utilisation attendue par le Groupe. Cette durée est déterminée au cas par cas en fonction de la nature et des caractéristiques des éléments inclus dans cette rubrique.

Lorsque leur durée d'utilité est indéfinie, les immobilisations incorporelles ne sont pas amorties mais sont soumises à des tests annuels systématiques de perte de valeur (Voir note « Dépréciation d'actifs »).

Un résumé des durées d'utilité les plus généralement appliquées aux immobilisations incorporelles du Groupe est présenté ci-dessous :

Licences de logiciels.....	Amortissement linéaire sur des durées de 3 à 10 ans
Brevets, etc.	Amortissement linéaire sur des durées de 10 à 20 ans

Dépréciation d'actifs

Tests de dépréciation des actifs incorporels et des Goodwill

Les Goodwill et les actifs incorporels à durée d'utilité indéfinie font l'objet d'un test de perte de valeur, conformément aux dispositions de la norme IAS 36 Dépréciation des actifs, au moins une fois par an ou plus fréquemment s'il existe des indices de perte de valeur. Les autres actifs immobilisés sont également soumis à un test de perte de valeur chaque fois que les événements, ou changements de circonstances indiquent que ces valeurs comptables pourraient ne pas être recouvrables.

Lorsque les tests effectués mettent en évidence que la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable de l'actif (ou groupe d'actifs), alors une perte de valeur est enregistrée en résultat pour le différentiel, imputée en priorité sur les goodwill.

Une perte de valeur comptabilisée précédemment est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif. Si tel est le cas, la valeur comptable de l'actif est augmentée à hauteur de sa valeur recouvrable. Cependant, les pertes de valeur comptabilisées relatives à des Goodwill sont irréversibles. Les pertes de valeur, et inversement les reprises de perte de valeur, sont comptabilisées en résultat. Les dotations aux amortissements sont éventuellement ajustées afin que la valeur comptable révisée de l'actif soit répartie sur la durée d'utilité restant à courir.

Tests de dépréciation des immobilisations corporelles industrielles

Les immobilisations corporelles font l'objet d'un test de perte de valeur dès l'apparition d'un indice de perte de valeur.

La plupart des actifs corporels industriels du Groupe ne générant pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupe d'actifs, le Groupe procède à l'estimation de la valeur recouvrable de l'unité génératrice qui les exploite, en cas d'indice de pertes de valeur.

Une perte de valeur est comptabilisée pour une unité génératrice de trésorerie, si et seulement si, la valeur recouvrable de l'unité est inférieure à la valeur comptable de l'unité.

Les unités génératrices de trésorerie (UGT) sont définies conformément à IAS 36. Le management du Groupe a défini des UGT opérationnelles sur la base des entités juridiques du groupe tout en tenant compte des deux activités de l'entité Harz-Metall GMBH (zinc et plomb). La période couverte par les projections des flux de trésorerie est de 5 ans avec une valeur terminale à laquelle un taux de croissance de 1,5% est appliqué. La valeur terminale est calculée selon la méthode Gordon-Shapiro. Le taux d'actualisation est déterminé selon la méthode du coût moyen pondéré du capital (Weighted Average Cost of Capital = WACC).

Le test de perte de valeur consiste à comparer la valeur nette comptable de l'actif à sa valeur recouvrable, qui est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de cession et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est obtenue en additionnant les valeurs actualisées des flux de trésorerie attendus de l'utilisation de l'actif (ou groupe d'actifs) et de sa sortie in fine. La juste valeur diminuée des coûts de cession correspond au montant qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif (ou groupe d'actifs), dans des conditions de concurrence normale, diminué des coûts directement liés à la cession.

Actifs financiers

Les actifs financiers non courants comprennent les titres de participation des sociétés non consolidées, les créances rattachées aux participations, ainsi que les avances et les dépôts de garantie donnés à des tiers

Conformément à IAS 39, les titres de participation des sociétés contrôlées et non cotées qui ne sont pas consolidées sont analysés comme des titres disponibles à la vente et valorisées à leur juste valeur. Les pertes et gains latents sont enregistrés dans une composante séparée des capitaux propres. En cas d'indication objective d'une dépréciation de l'actif financier (notamment baisse significative et durable de la valeur de l'actif), une dépréciation irréversible est constatée en résultat. Les variations de juste valeur comptabilisées en capitaux propres sont « recyclées » au compte de résultat lors de la décomptabilisation / cession des actifs concernés.

S'il n'existe pas de marché actif, le Groupe a recours à des méthodes d'évaluation communément utilisées. Quand une juste valeur ne peut être estimée de manière fiable au moyen de méthodes d'évaluation admises, ces titres sont évalués à leur coût d'acquisition, diminué de toute dépréciation cumulée

Les avances et dépôts de garantie sont des actifs financiers non-dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. De tels actifs sont comptabilisés au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les gains et les pertes sont comptabilisés en résultat lorsque les prêts et les créances sont décomptabilisés ou dépréciés.

Les achats et ventes d'actifs financiers sont généralement comptabilisés à la date de transaction.

Stocks

Les stocks et encours de production industrielle sont évalués au plus faible de leur coût de revient et de leur valeur nette de réalisation.

Le coût de revient est déterminé selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré. Ce coût de revient inclut les coûts de matières et de la main-d'œuvre directe ainsi qu'une quote-part de frais indirects de production.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts nécessaires pour réaliser la vente.

Clients et autres débiteurs

Les créances clients, dont les échéances sont généralement comprises entre 0 et 60 jours, sont reconnues et comptabilisées pour le montant initial de la facture déduction faite des provisions pour dépréciations des montants non recouvrables puis évalués ultérieurement à leur coût amorti. Une provision est constituée lorsqu'il existe des éléments objectifs indiquant que le Groupe ne sera pas en mesure de recouvrer ces créances. Les créances irrécouvrables sont constatées en perte lorsqu'elles sont identifiées comme telles.

Les créances cédées dans le cadre d'un contrat de factoring et non échues à la clôture de l'exercice sont conservées dans le poste clients, le groupe supportant le risque de non recouvrement in fine.

Actifs non-courants détenus en vue de la vente et passifs afférents

Conformément à la norme IFRS 5, sont considérés comme destinés à être cédés, les actifs non courants qui sont disponibles à la vente et dont la vente est hautement probable et pour lesquels un plan de vente des actifs a été engagé par un niveau de direction approprié. Les actifs non courants considérés comme destinés à être cédés sont évalués et comptabilisés au montant le plus faible entre leur valeur nette comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de vente. Ces actifs cessent d'être amortis.

Instruments dérivés de couvertures

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés dans le but de réduire son exposition aux risques de marché provenant de la fluctuation des prix des métaux, en particulier sur le marché du plomb et du zinc.

Un dérivé est un instrument financier dont la valeur fluctue en fonction de l'évolution d'un ou plusieurs paramètres observables, qui ne requiert aucun placement net initial significatif et qui prévoit un règlement à une date future. Le Groupe utilise principalement des contrats à terme et des options.

Le Groupe applique les principes comptables spécifiques de la comptabilité de couverture dans la mesure ou il est démontré que les relations de couverture entre les instruments dérivés et les risques couverts remplissent les conditions requises pour en permettre l'application.

Une relation de couverture remplit les conditions requises pour l'application de la comptabilité de couverture si elle est désignée et documentée de façon formalisée à la mise en place de la couverture et s'il est démontré que la couverture est efficace dès l'initiation et de manière continue durant toute la durée pour laquelle elle a été initialement mise en place. Les couvertures sont considérées comme efficaces lorsque la compensation des variations de juste valeur ou de flux de trésorerie entre élément de couverture et élément couvert se situe dans une fourchette comprise entre 80% et 125%. La démonstration de l'efficacité des couvertures est conduite de façon prospective et rétrospective.

Le Groupe couvre l'exposition provenant du risque de variation future de flux de trésorerie affectant le résultat consolidé et qualifie donc ses instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie. Les flux de

trésorerie couverts peuvent provenir de contrats sur actifs financiers ou non financiers déjà traduits au bilan, ou de transactions futures non encore traduites au bilan, dès lors que ces transactions présentent un caractère hautement probable.

Lorsque la comptabilité de couverture de flux de trésorerie est appliquée, la part de la variation de valeur constatée sur la partie efficace des instruments financiers dérivés est comptabilisée directement dans les capitaux propres. La part inefficace de la variation de la juste valeur est comptabilisée en résultat de la période. Les gains ou pertes accumulés dans les capitaux propres doivent être recyclés en résultat dans la même rubrique que l'élément couvert pendant les mêmes périodes au cours desquelles l'élément couvert affecte le résultat.

Si la relation de couverture est interrompue, notamment parce qu'elle n'est plus considérée comme efficace, les profits ou pertes accumulés au titre de l'instrument dérivé sont maintenus en capitaux propres jusqu'à l'échéance de la transaction couverte, sauf dans le cas où la transaction couverte ne présente plus un caractère hautement probable: les gains ou les pertes qui ont été accumulés en capitaux propres sont alors immédiatement recyclés au compte de résultat.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les dépôts à court terme comptabilisés au bilan comprennent les disponibilités bancaires, les disponibilités en caisse et les dépôts à court terme ayant une échéance initiale de moins de trois mois.

Pour les besoins du tableau des flux de trésorerie consolidés, la trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie tels que définis ci-dessus, nets des concours bancaires courants.

Emprunts portant intérêts

Tous les emprunts sont initialement enregistrés à la juste valeur du montant reçu, moins les coûts de transaction directement attribuables. Postérieurement à la comptabilisation initiale, les emprunts portant intérêts sont évalués au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Conformément à la norme IAS 32, tout engagement de rachat d'actions propres doit donner lieu à la constatation d'un passif financier par prélèvement sur les capitaux propres pour un montant égal au prix de rachat actualisé. Lorsque le prix de rachat est fixe, seul l'effet de la désactualisation affecte le résultat futur.

Les normes IAS 27 « États financiers consolidés et individuels » et IAS 32 « Instruments financiers : informations à fournir et présentation » conduisent le Groupe en l'état actuel des textes à enregistrer les engagements d'achat des intérêts minoritaires fermes ou conditionnels en dette financière avec pour contrepartie une réduction des intérêts minoritaires. Lorsque la valeur de l'engagement excède le montant des intérêts minoritaires, le solde est comptabilisé en réduction des capitaux propres attribuables aux actionnaires de Recylex S.A. A chaque clôture, la juste valeur des engagements d'achats de minoritaires est revue. La dette financière correspondante est ajustée avec pour contrepartie une charge ou un produit financier. Tout engagement de ce type donne lieu à l'enregistrement d'une dette financière égale au prix de rachat actualisé.

La fraction à moins d'un an des dettes financières est présentée en passif courant.

Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe à la date de clôture, a une obligation légale ou contractuelle ou implicite à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé et qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation sans contre partie au moins équivalente et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Lorsque le Groupe attend le remboursement partiel ou total de la provision, par exemple du fait d'un contrat d'assurances, le remboursement est comptabilisé comme un actif distinct mais uniquement si le remboursement est quasi-certain. La charge liée à la provision est présentée dans le compte de résultat nette de tout remboursement.

Si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont actualisées sur la base d'un taux avant impôt qui reflète, le cas échéant, les risques spécifiques au passif. Lorsque la provision est actualisée, l'augmentation de la provision liée à l'écoulement du temps est comptabilisée comme un coût d'emprunt.

Lorsque la provision est utilisée, la reprise de provision est comptabilisée au crédit du compte de charge dans lequel a été enregistrée la dépense couverte par la provision. Lorsque la reprise de provision traduit l'extinction du risque prévu sans dépense associée, la reprise est comptabilisée au crédit du compte de dotation aux provisions.

Les provisions constituées par le Groupe concernent principalement les travaux de remise en état ou de dépollution des sites.

Concernant les sites en cours d'exploitation, des provisions sont comptabilisées pour couvrir des risques identifiés dès lors qu'une obligation légale ou réglementaire est déclarée.

Par ailleurs, des provisions pour remise en état des sites sont comptabilisées pour les sites abandonnés, conformément aux obligations légales.

Les provisions comptabilisées au titre de la couverture de ces risques sont évaluées en fonction de l'expérience de la société dans le domaine minier et métallurgique et sur la base des devis externes quand ils sont disponibles.

Les provisions liées au cycle normal d'exploitation sont classées dans la catégorie des provisions courantes.

Avantages au personnel

Le Groupe constitue deux types de provision :

- *Les provisions pour médailles du travail*

De telles provisions sont constituées, si les règles locales (loi, règlement intérieur,…) mettent cet engagement à la charge du Groupe.

- *Les provisions pour retraites et autres avantages postérieurs à l'emploi*

Selon les lois et usages de chaque pays, le Groupe accorde à ses salariés des régimes de retraite ou de prévoyance. En France, chaque employé du Groupe bénéficie d'une indemnité de fin de carrière. En Allemagne, certains salariés bénéficient de régimes de retraite complémentaire.

Au-delà des régimes de bases les régimes peuvent être à cotisations définies ou à prestations définies.

Régimes de base

Dans certains pays, et plus particulièrement en France, le Groupe participe à des régimes de sécurité sociale de base pour lesquels la charge enregistrée dans l'exercice est égale aux cotisations dues aux organismes d'Etat.

Régimes à cotisations définies

Les prestations versées dépendent uniquement du cumul des cotisations versées et du rendement des placements de ces dernières. L'engagement du Groupe se limite aux cotisations versées qui sont enregistrées en charge.

Régimes à prestations définies

La valorisation de l'engagement du Groupe au titre de ces régimes est calculée annuellement par des actuaires indépendants en utilisant la méthode « Projected Unit Credit ». Ces engagements sont évalués sur la base d'hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection des salaires futurs.

Les prestations futures probabilisées sont ramenées à leur valeur actuelle en utilisant des taux appropriés pour chaque pays. Les taux d'actualisation sont déterminés par référence au taux de rendement des obligations émises par les entreprises de premier rang.

Ces régimes sont de différents types :

- rente : les retraités bénéficient du versement d'une pension pendant toute leur période de retraite (régime de retraite en Allemagne).
- capital en cas de départ à la retraite ou de départ du salarié (indemnités de fin de carrière en France)

Des écarts actuariels se créent lorsque des différences sont constatées entre les données réelles et les prévisions effectuées antérieurement, ou suite à des changements d'hypothèses actuarielles. Dans le cas d'avantages postérieurs à l'emploi, ces écarts sont comptabilisés selon la méthode du corridor : les gains et pertes résultant des changements d'hypothèses actuarielles ou d'écarts d'expérience ne sont reconnus que lorsqu'ils excèdent 10% de la valeur de l'engagement. La fraction excédant 10% est alors étalée sur la durée moyenne résiduelle d'activité des salariés concernés.

Transactions dont le paiement est fondé sur actions :

Des options d'achat et de souscriptions d'actions (plans de stocks-options) sont accordées aux dirigeants et à certains salariés du Groupe. Conformément à la norme IFRS 2 Paiements fondés sur des actions, ces options sont évaluées à leur juste valeur à la date d'octroi. Cette valeur est enregistrée en charges de personnel, linéairement sur la période d'acquisition des droits (période entre la date d'octroi et la date de maturité du plan) avec une contrepartie directe en capitaux propres.

Seuls les plans accordés après le 7 novembre 2002 et dont les droits ne sont pas acquis au 1er janvier 2005 sont évalués et comptabilisés selon les principes de la norme IFRS 2.

Contrats de location

Les contrats de location financement significatifs qui transfèrent en substance au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif loué, sont comptabilisés au bilan dès l'origine. Ils sont enregistrés en immobilisations à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. Une dette financière de même montant est constatée au passif du bilan. Les loyers sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement du principal de la dette de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif. Les charges financières calculées sur la dette sont enregistrées directement au compte de résultat.

Les actifs faisant l'objet d'une location financement sont amortis sur leur durée d'utilité prévue.

Les paiements au titre des contrats de location simple sont comptabilisés en charges sur une base linéaire jusqu'à l'échéance du contrat.

Reconnaissance des produits des activités ordinaires

Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés dès lors que tous les critères suivants sont remplis :

- la preuve de l'existence d'un accord entre les parties peut être apportée ;
- la livraison du bien a eu lieu ou la prestation a été effectuée ;
- le prix est fixe ou déterminable.

Le chiffre d'affaires généré par les ventes de produits est reconnu lors du transfert au client des risques et des avantages liés à la propriété, soit à la livraison. Le chiffre d'affaires généré par les ventes de prestations de services est reconnu :

- lorsque les poussières de métaux sont physiquement consommées pour les prestations d'élimination de déchets des poussières de métaux,
- au fur et à mesure de l'exécution du service, pour les prestations de maintenance.

Présentation du compte de résultat et principaux indicateurs financiers

Comme le permet la norme IAS 1 : "Présentation des états financiers", le Groupe présente le compte de résultat par nature. Le Groupe a appliqué la recommandation du CNC 2004-R-02 du 27 octobre 2004 pour la présentation du compte de résultat.

Résultat opérationnel courant

Le résultat opérationnel courant inclut l'ensemble des produits et coûts récurrents directement liés aux activités du Groupe, exception faite des produits et charges qui résultent de décisions ou d'opérations ponctuelles, tels que les effets du plan de continuation sur le passif de l'entreprise qui est traité de façon détaillée dans la note 18 des annexes.

Autres produits et charges opérationnels

Cette rubrique est alimentée dans le cas où un événement important intervenu pendant la période comptable est de nature à fausser la lecture de la performance de l'entreprise.

Ils incluent les produits et charges en nombre très limités, non usuels par leur fréquence, leur nature ou leur montant.

Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel inclut l'ensemble des produits et coûts directement liés aux activités du Groupe, que ces produits et charges soient récurrents ou qu'ils résultent de décisions ou d'opérations ponctuelles.

Impôts

Les actifs et les passifs d'impôt exigibles de l'exercice et des exercices précédents sont évalués au montant que l'on s'attend à recouvrer ou à payer auprès des administrations fiscales. Les taux d'impôt et les réglementations fiscales utilisés pour déterminer ces montants sont ceux qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les impôts différés sont comptabilisés, en utilisant la méthode bilantielle du report variable, pour toutes les différences temporelles existant à la date de clôture entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable au bilan, ainsi que sur les déficits reportables.

Les impôts différés sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est connue à la date d'arrêté des comptes.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels la différence temporelle correspondante pourra être imputée. Les actifs d'impôts différés sont examinés à chaque date de clôture et dépréciés en cas de risque de non recouvrement.

Résultat net par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires de l'entité mère par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux porteurs de capitaux ordinaires de l'entité mère par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice plus le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires qui auraient été émises suite à la conversion de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives en actions ordinaires.

- NOTE 3 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles, hors actifs destinés à la vente, s'analysent comme suit :

a) Immobilisations corporelles aux 31 décembre 2007 et 31 décembre 2006

31 décembre 2007 *(en milliers d'euros)*	***Valeurs brutes***	***Amortissements cumulés***	***Pertes de valeurs***	***Valeurs nettes***
Terrains	5 407	(460)	0	4 947
Constructions	106 737	(79 181)	(1 200)	26 356
Installations matériel & outillage	208 059	(168 915)	(1 330)	37 814
Immobilisations en cours	3 713	100	(100)	3 713
Autres	19 094	(14 540)	0	4 554
Total	343 010	(262 996)	(2 630)	77 384

31 décembre 2006 *(en milliers d'euros)*	***Valeurs brutes***	***Amortissements cumulés***	***Pertes de valeur***	***Valeurs nettes***
Terrains	6 379	(1 066)		5 313
Constructions	104 589	(80 348)	(1 200)	23 041
Installations matériel & outillage	213 422	(175 160)	(1 330)	36 932
Immobilisations en cours	2 813	100	(100)	2 813
Autres	18 715	(14 935)		3 780
Total	345 918	(271 409)	(2 630)	71 879

b) Variation des immobilisations corporelles entre le 1er janvier 2006 et le 31 décembre 2007 :

(en milliers d'Euros)	***Valeurs nettes***
Au 1er janvier 2006 valeur nette comptable après amortissement et perte de valeur	**69 500**
Investissements	8 466
Amortissements de l'exercice	(9 274)
Cessions	(157)
Autres	3 344
Au 31 décembre 2006 valeur nette comptable après amortissement et perte de valeur Valeur nette comptable après amortissement et avant perte de valeur	**71 879**
Investissements	15 252
Amortissements de l'exercice	(9 884)
Cessions et mises au rebut	(5 866)
Reprise d'amortissement sur l'exercice	5 866
Autres	137
Au 31 décembre 2007 valeur nette comptable après amortissement et perte de valeur Valeur nette comptable après amortissement et avant perte de valeur	**77 384**

Les investissements comprennent notamment 6,3 M€ pour des mesures de renouvellement et d'amélioration de l'outil de production de l'usine de Nordenhamm, 3,2 M€ afférents à l'achat des actifs par RMO, le solde représentant des mesures de renouvellement dans les usines en France et en Allemagne.

c) Subventions liées à des immobilisations corporelles

Les subventions liées à des immobilisations corporelles sont présentées au bilan en déduction de la valeur comptable de l'actif et génèrent par conséquent une réduction de la charge annuelle d'amortissement.

Les subventions obtenues proviennent de fonds de développement régionaux en Allemagne et ont été accordées sous certaines conditions d'embauches ou d'investissements. A la date de clôture, toutes les subventions comptabilisées satisfont aux critères d'attribution et il n'existe pas de risque de remboursement.

d) Immobilisations acquises par voie de location financement

(en milliers d'Euros)	***Valeurs brutes***	***Amortissements***	***Valeurs nettes***
31/12/2007	2 661	(1 571)	1 090
31/12/2006	2 600	(1 326)	1 274
31/12/2005	1 930	(1 059)	871

Les biens pris en location financement sont pour l'essentiel des matériels industriels.

- NOTE 4 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET GOODWILL

Les immobilisations incorporelles et les goodwill, hors actifs destinés à la vente, s'analysent comme suit :

a) Immobilisations incorporelles et goodwill aux 31 décembre 2007 et 31 décembre 2006.

31/12/2007 *(en milliers d'Euros)*	***Valeurs brutes***	***Amortissements cumulés***	***Pertes de valeur***	***Valeurs nettes***
Goodwill	792	0	(792)	0
Concessions, brevets, licences, etc.	8 600	(6 643)	0	1 957
Total	9 392	(6 643)	(792)	1 957

31/12/2006 *(en milliers d'Euros)*	***Valeurs brutes***	***Amortissements cumulés***	***Pertes de valeur***	***Valeurs nettes***
Goodwill	675		(675)	0
Concessions, brevets, licences, etc.	7 541	(6 585)		956
Total	8 216	(6 585)	(675)	956

La perte de valeur comptabilisée concerne le goodwill affecté à l'unité génératrice de trésorerie Norzinco France et qui est déprécié en totalité depuis le 1er janvier 2004 (675 K€), ainsi que celui de Reinstmetalle Osterwieck Gmbh (117 K€).

b) Variation des actifs incorporels entre le 1er janvier 2006 et le 31 décembre 2007

(en milliers d'Euros)	***Valeurs nettes***
Au 1er janvier 2006, valeur nette comptable après amortissement et perte de valeur	**259**
Augmentations	39
Dotations aux amortissements de l'exercice	(196)
Autres	855
Au 31 décembre 2006, valeur nette comptable après amortissement et perte de valeur	**956**
Investissements	1 154
Ecart d'acquisition	117
Amortissements de l'exercice	(153)
Pertes de valeur	(117)
Au 31 décembre 2007, valeur nette comptable après amortissement et perte de valeur	**1 957**

- NOTE 5 - TESTS DE DEPRECIATION

Au 31 décembre 2007 le groupe a constaté des indices de perte de valeur sur les unités génératrices de trésorerie (UGT) C2P Germany, Norzinco France et RMO. Le Groupe a effectué un test de dépréciation concernant ces UGT.

Pour réaliser ce test, le Groupe a comparé la valeur comptable de chaque unité génératrice de trésorerie avec sa valeur recouvrable, définie comme étant la valeur la plus élevée entre sa valeur d'utilité et sa juste valeur nette des coûts de cession.

L'estimation de la valeur d'utilité, retenue comme valeur de référence, a reposé sur l'estimation des flux de trésorerie futurs qui étaient susceptibles d'être générés par l'unité génératrice de trésorerie (à la date de réalisation du test) et l'utilisation d'un taux d'actualisation, après impôt de 10,57 % calculé selon la méthode du coût moyen pondéré du capital.

Le résultat de ces tests a montré qu'il n'est pas nécessaire de procéder à une dépréciation des actifs corporels.

Au 31 décembre 2007, le montant résiduel des provisions pour perte de valeur relatives à des actifs corporels industriels du Groupe s'élève à 2,6 millions d'euros et concerne exclusivement l'unité génératrice de trésorerie C2P Germany.

La valeur nette comptable au 31 décembre 2007, après perte de valeur, des actifs corporels industriels concernés, s'analyse comme suit :

31/12/2007 *(en millions d'Euros)*	***UGT C2P Germany***	***UGT Norzinco France***	***UGT RMO***
Valeur brute des actifs industriels	5,6	5,5	3,2
Amortissements cumulés	(2,4)	(2,4)	0,1
Perte de valeur	(2,6)	0	0
Valeur nette des actifs corporels	0,6	3,1	3,1

- NOTE 6 - ACTIFS FINANCIERS NON-COURANTS

Le Groupe estime que la valeur inscrite au bilan des actifs financiers non courants valorisés au coût ou au coût amorti correspond à une approximation raisonnable de leur juste valeur. Les actifs financiers non courants du Groupe s'analysent comme suit :

(en milliers d'Euros)	***31 décembre 2007***	***31 décembre 2006***
Actifs financiers disponibles à la vente	93 700	93 722
Créances rattachées à des participations	150 608	150 630
Prêts *(1)*	825	157
Autres actifs financiers	391	1 667
Actifs financiers avant dépréciation	245 524	246 176
Dépréciation	(244 481)	(244 509)
Actifs financiers non courants	1 043	1 667

(1) Un reclassement de 698 K€ a été effectué sur 2007 entre les actifs financiers et les prêts, ce qui explique la variation de ces postes.

La diminution des autres actifs financiers concerne principalement la participation dans la société Reinstmetalle Osterwieck GmbH qui a été consolidée pour la première fois en 2007.

Les actifs financiers disponibles à la vente sont principalement constitués des sociétés non consolidées détenues à plus de 50% par le groupe. Les principales caractéristiques des sociétés non consolidées détenues à plus de 50% par le groupe sont présentées dans le tableau suivant :

(en milliers d'Euros)	***Localisation juridique***	***Valeur comptable des titres au 31 décembre 2007***	***Valeur comptable des titres au 31 décembre 2006***
Fers & Minières	-	0	1
Traitements métallurgiques	-	0	7
Metaleurop Nord	Paris	59 510	59 510
Franco Haitienne des mines	-	0	13
Metaleurop International Finance	Amsterdam	253	253
Penarroya Espagne	Carthagène	33 872	33 872
Vicmetco Inc	-	0	1
ME Trade Espana	Madrid	64	64
Penarroya Utah	Etat de Utah	1	1
Valeur brute des actifs disponibles à la vente		93 700	93 722
Moins : Provision pour perte de valeur		(93 700)	(93 705)
Valeur nette des actifs disponibles à la vente		0	17

Les sociétés Metaleurop Nord SAS et Penarroya Espagne en liquidation judiciaire ne sont pas consolidées au 31 décembre 2007, conformément à IAS 27-21 ; le montant des titres de participation correspondants est entièrement déprécié.
Les créances rattachées à ces participations pour un montant de 150 608 K€ ont été dépréciées à 100 %

- NOTE 7 - STOCKS

Les stocks détenus par le Groupe s'analysent comme suit :

(en milliers d'Euros)	***31 décembre 2007***	***31 décembre 2006***
Matières premières	39 513	26 624
Encours de biens	29 369	19 140
Produits intermédiaires et finis	19 952	7 911
Sous-total	88 834	53 675
Moins : Provision pour perte de valeur	(10 157)	(2 477)
Valeur nette des stocks et encours	**78 677**	**51 198**

Les stocks ont augmenté depuis le 31 décembre 2006. Cet accroissement est essentiellement lié à l'augmentation du prix des matières premières.

Suite à la chute des cours du plomb au dernier trimestre 2007 une provision pour perte de valeur a été constituée concernant le stock de plomb dans l'usine de Nordenham. La remontée récente du cours du plomb en 2008 souligne le caractère temporaire de cette provision.

- NOTE 8 - CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Les créances clients et comptes rattachés du Groupe s'analysent comme suit :

(en milliers d'Euros)	***31 décembre 2007***	***31 décembre 2006***
Créances clients et comptes rattachés (1)	59 197	42 573
Moins : Provision pour dépréciation	(5 236)	(5 620)
Valeur nette des créances clients et comptes rattachés	53 961	36 953

Les créances clients ne portent pas intérêt et sont en général payables de 0 à 60 jours.

(1) Les créances mobilisées et non échues à la clôture de l'exercice ont été reclassées en compte "clients" conformément à IAS 39, pour un montant de 5 856 K€ au 31 décembre 2007. Au 31 décembre 2006, les créances mobilisées et non échues s'élevaient à 8 033 K€.

- NOTE 9 - AUTRES ACTIFS COURANTS

Les autres actifs courants s'analysent comme suit :

(en milliers d'Euros)	***31 décembre 2007***	***31 décembre 2006***
Avances, acomptes sur commande en cours	1 732	2 175
Créances Penarroya	0	31
Créances sociales	294	124
Créances fiscales	2 001	2 489
Débiteurs divers	3 474	3 083
Charges constatées d'avance	231	280
Total des autres actifs courants	7 732	8 182

- NOTE 10 - TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie du Groupe comprennent :

(en milliers d'Euros)	***31 décembre 2007***	***31 décembre 2006***
Comptes bancaires et caisses	73 484	34 597
Autres valeurs mobilières de placement	5 678	17 297
Total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	79 162	51 894

Les autres valeurs mobilières de placement sont composées de parts de SICAV monétaires.

Au 31 décembre 2007 et 2006, le Groupe dispose de 550 000 € de lignes de crédit disponibles non utilisées pour lesquelles les conditions de tirage étaient satisfaites.

- NOTE 11 - ACTIFS NON COURANTS DETENUS EN VUE DE LA VENTE ET PASSIFS AFFERENTS

Au 31 décembre 2007, seul le Groupement Forestier Malacan est disponible à la vente. La valeur nette comptable des titres Groupement Forestier Malacan détenus en vue de la vente est la suivante :

(en milliers d'Euros)	***31 décembre 2007***	***31 décembre 2006***
Valeur brute des titres détenus en vue de la vente	59	58
Provision pour dépréciation.....	(59)	(58)
Valeur nette des titres détenus en vue de la vente.....	0	0

- NOTE 12 - CAPITAL EMIS ET RESERVES

12.1 CAPITAL SOCIAL ET PRIMES D'EMISSION

Le capital est composé de 23 911 982 actions entièrement libérées au 31 décembre 2007.

L'entreprise détient 73 939 actions propres. Leur prix de revient moyen ressort à 6,81 €. Les actions propres sont comptabilisées en déduction des capitaux propres.

	Nombre d'actions	***Valeur Nominale €***
Actions ordinaires au 31 décembre 2006	23 736 382	3,81
Actions ordinaires au 31 décembre 2007	23 911 982	2,00

Actions ordinaires émises et entièrement libérées	***Nombre d'actions***	***Valeur Nominale €***	***Capital social €000***	***Primes d'émission €000***
Au 1er janvier 2007	23 736 382	3,81	90 465	6 300
Création d'actions suite à la levée d'options de souscription d'actions jusqu'au 16 juillet 2007	155 000	3,81	591	342
Au 16 juillet 2007	23 891 382	3,81	91 055	-
Réduction du capital social du 16 juillet 2007		1,81	(43 273)	(6 300)
Capital social après réduction	23 891 382	2,00	47 783	-
Création d'actions suite à la levée d'options de souscription d'actions entre le 17 juillet 2007 et le 31 décembre 2007	20 600	2,00	41	67
Au 31 décembre 2007	23 911 982	2,00	47 824	409

L'assemblée générale du 16 juillet 2007 a décidé de réduire la valeur nominale de la totalité des actions existantes à 2 €.

La réduction de capital par réduction de la valeur nominale à 2 € a porté sur 23 736 382 actions alors que le nombre d'actions existantes au 16 juillet 2007, compte tenu des 155 000 options levées jusqu'au 16 juillet 2007, était de 23 891 382 actions. Le montant de la réduction de capital était donc de 43 273 K€, et non de 42 992 K€, ramenant ainsi le montant du capital de 91 055 K€ à 47 783 K€. La totalité des actions n'ayant pas pu être prise en compte à la date du 16 juillet 2007, l'approbation du montant total de la réduction de capital à 43 273 K€ sera soumise à l'assemblée générale mixte statuant sur les comptes 2007.

Le capital a été augmenté de 47 783 K€ à 47 824 K€ par création de 20 600 actions nouvelles émises entre le 17 juillet 2007 et le 31 décembre 2007 par suite de levées d'options.

12.2 Actions propres

	31 décembre 2007	***31 décembre 2006***
Nombre d'actions propres –	73 939	73 939
Actions propres – *€000*	504	504

Les actions propres sont valorisées à leur coût historique soit 504 K€.

12.3 Options de souscription d'actions

Description des plans existants

Les Assemblées Générales des 26 juin 1995 et 30 mars 2000 ont autorisé la mise en place d'options de souscription d'actions. Le Directoire a procédé de 1998 à 2002 à 6 attributions d'options. Les options attribuées sont dénouables en actions (dénouement en instruments de capitaux propres au sens de IFRS 2).

Conformément aux dispositions transitoires définies par la norme IFRS 1, seuls les plans d'options attribués postérieurement au 7 novembre 2002 doivent faire l'objet d'évaluation et de comptabilisation. Dans la mesure où aucun plan d'options n'a été attribué après cette date, aucun impact n'est comptabilisé.

Les principales caractéristiques des options accordées sont les suivantes :

Date d'attribution (Date du Directoire)	***23/04/98***	***26/04/99***	***06/09/99***	***03/05/00***	***20/09/02***	***04/11/02***
Nombre d'options attribuées.....	361 000	544 500	37 000	253 900	273 650	300 000
Prix de souscription.....	10,1 €	5,3 €	5,3 €	7,5 €	2,21 €	2,21 €
Période d'acquisition des droits	5 ans	5 ans	5 ans	4 ans	4 ans	(1)
Durée de vie des options.....	10 ans	10 ans	10 ans	10 ans	10 ans	10 ans

(1) Les options peuvent être exercées à hauteur de 25 % immédiatement, 25% à compter respectivement des 1er juillet 2003, 2004 et 2005

Les variations du nombre d'options en circulation au 31.12.07 se décomposent comme suit :

Date d'attribution	**Nombre d'options en circulation au 31/12/06**	**Droits à option réintégrés en 2007**	**Nombre d'options exercées jusqu'au 31/12/2007**	**Nombre d'options en circulation au 31/12/07**	**Prix d'exercice en €**	**Durée de vie contractuelle résiduelle**
23/04/98	87 800	30 500	36 900	81 400	10,1	0,3 années
26/04/99	103 000	35 000	19 000	119 000	5,3	1,3 années
03/05/00	91 000	8 000	34 100	64 900	7,5	2,3 années
20/09/02	93 500		25 600	67 900	2,21	4,7 années
04/11/02	60 000		60 000	0	2,21	4,8 années
Total	**435 300**	**73 500**	**175 600**	**333 200**		

S'agissant des options de souscription d'actions attribuées en septembre et en novembre 2002 et levées jusqu'au 16 juillet 2007, date de la réduction de capital par réduction de la valeur nominale à 2 €, la société a été confrontée à une difficulté juridique dans la mesure où, à la date d'exercice des options, la

valeur nominale de l'action RECYLEX (soit 3,81 €) était supérieure au prix d'exercice des options (soit 2,21 €). Pour procéder à la libération des actions, la société a compensé la différence entre la valeur nominale des actions et le prix d'exercice des options, et à ce titre, comptabilisé une charge de 121 693,14 € au titre des options exercées jusqu'au 16 juillet 2007.

- NOTE 13 - EMPRUNTS PORTANT INTERET

13.1 DETAIL DES EMPRUNTS

Emprunts et dettes financières courantes	***31 décembre 2007 €000***	***31 décembre 2006 €000***
Part des emprunts à moins d'un an	3 018	2 334
Créances mobilisées	5 856	8 033
Engagement de rachat de minoritaires	0	3 403
Total	8 874	13 770

Emprunts et dettes financières non courantes	***31 décembre 2007 €000***	***31 décembre 2006 €000***
Part des emprunts à plus d'un an	12 963	1 848
Total	12 963	1 848

La variation de la part d'emprunt à plus d'un an est principalement liée à la souscription de trois nouveaux emprunts de 4 000 K€ au cours de l'exercice 2007 auprès de la Deutsche Bank et de 3 988 K€ auprès de la Hypo-Vereinsbank ainsi que de 4 000 K€ auprès de la IKB Bank. Ces emprunts ont été contractés par RMO pour le financement de l'acquisition des actifs de la société Astron, par Weser Metall GmbH et Recylex GmbH pour le financement d'une partie des investissements industriels.

13.2 ECHEANCIERS DE REMBOURSEMENT DES EMPRUNTS NON COURANTS

(en milliers d'Euros)	***31 décembre 2007***				***31 déc. 2006***
	A moins d'1 an	***De 1 à 5 ans***	***A plus de 5 ans***	***Total***	
Emprunts bancaires		12 125	838	12 963	1 848
Dettes diverses					0
Emprunts portant intérêt		12 125	838	12 963	1 848

- NOTE 14 - PROVISIONS

Les provisions courantes et non courantes s'analysent comme suit :

a) Provisions au 31 décembre 2006 et au 31 décembre 2007.

(en milliers d'Euros)	*31 décembre 2007*	*31 décembre 2006*
Provisions courantes		
Provisions environnementales	11 678	7 550
Litiges	1 548	750
Restructurations	144	89
Autres risques et charges	8	19
	13 378	8 408
Provisions non courantes		
Provisions environnementales	20 106	22 055
Litiges	605	5 206
Restructurations	241	328
Autres risques et charges	2 035	4 595
	22 987	32 185
Total provisions	36 365	40 592

Les provisions environnementales font l'objet d'une description détaillée en note 38 et les provisions pour retraite en note 15.

b) Variation des provisions au 31 décembre 2006 et au 31 décembre 2007.

(en milliers d'Euros)	*Solde 31 déc. 2006*	*Dotations de l'exercice*	*Actualisation*	*Reclassement*	*Reprises de l'exercice*		*Solde 31 déc. 2007*
					Provision utilisée	*Provision non utilisée*	
Provisions environnementales (Note 38)	29 605	4 684	(1 867)	1 622	(2 195)	(64)	31 785
Litiges	5 956	137	965	128	(5 022)	(13)	2 152
Restructurations	418	51			(75)	(8)	385
Autres risques et charges	4 614	370		(1 750)	(948)	(243)	2 043
Total provisions	**40 593**	**5 242**	**(902)**		**(8 240)**	**(328)**	**36 365**

Le Groupe a ré-estimé l'échéancier et la valorisation des provisions environnementales de deux de ses sites ayant pour impact un écart d'actualisation de 1,9M€.

La diminution de la provision pour litiges est principalement liée à un reclassement de deux créances déclarées par des fournisseurs de Metaleurop Nord dans le Passif ré-échelonné au titre du plan de continuation (note 18).

Les autres risques et charges incluent notamment des risques fiscaux pour 1,9 M€ (Allemagne).

- NOTE 15 - RETRAITES ET ASSIMILES

Les provisions pour retraites et assimilés scindées en part courante et non courante s'analysent comme suit :

a) Provisions au 31 décembre 2006 et au 31 décembre 2007

(en milliers d'Euros)	*31/12/2007*	*31/12/2006*
Avantages postérieurs à l'emploi – Engagements courants	1 173	1 590
Avantages postérieurs à l'emploi – Engagements non courants	29 816	28 914
Avantages postérieurs à l'emploi – Engagements	30 989	30 504

b) Variation des provisions au 31 décembre 2006 et au 31 décembre 2007

(en milliers d'Euros)	*Solde 31/12/2006*	*Dotations de l'exercice*	*Reprises de l'exercice*	*Solde 31/12/2007*
Avantages postérieurs à l'emploi – Engagements retraite	30 504	3 137	(2 652)	30 989

Les variations au cours de l'exercice des obligations au titre des régimes à prestations définies, sont détaillées ci-après :

	Allemagne		**France**		**Total**	
(en milliers d'Euros)	*31/12/2007*	*31/12/2006*	*31/12/2007*	*31/12/2006*	*31/12/2007*	*31/12/2006*
Evolution des engagements						
Valeur actuelle totale des engagements à l'ouverture	(32 551)	(33 732)	(592)	(582)	(33 143)	(34 313)
Coût des services rendus de l'exercice	(276)	(307)	(21)	(19)	(297)	(327)
Charge d'intérêts	(1 420)	(1 306)	(24)	(20)	(1 444)	(1 326)
Transfert	-	(3)	-	-	-	(3)
(Pertes) et gains actuariels	2 142	855	51	(2)	2 193	853
Amendement	-	3	-	-		3
Réduction / Liquidation	(590)	-	-	-	(590)	-
Prestations payées	1 952	1 940	26	31	1 978	1 971
Autres	(58)	-	-	-	(58)	0

Valeur actuelle totale des engagements à la clôture	(30 803)	(32 551)	(560)	(592)	(31 363)	(33 143)
Dont régimes partiellement ou intégralement financés	-	-	-	-	-	-
Dont régimes non financés	(30 803)	(32 551)	(560)	(592)	(31 363)	(33 143)
Couverture des engagements						
Valeur actuelle totale des engagements à la clôture	(30 803)	(32 551)	(560)	(592)	(31 363)	(33 143)
Ecarts actuariels non reconnus	416	2 623	(42)	16	374	2 638
Passifs inscrits au bilan	(30 387)	(29 927)	(602)	(576)	(30 989)	(30 504)
Dont courant	-	-	-	-	(1 173)	(1 590)

Les coûts de retraite pris en charge se décomposent de la façon suivante :

(en milliers d'Euros)	**Allemagne**		**France**		**Total**	
	31/12/2007	***31/12/2006***	***31/12/2007***	***31/12/2006***	***31/12/2007***	***31/12/2006***
Coût des services rendus de l'exercice	(276)	(307)	(21)	(19)	(297)	(327)
Charge d'intérêts	(1 420)	(1 306)	(24)	(20)	(1 444)	(1 326)
Amortissement des écarts actuariels	(65)	(119)	(8)	(2)	(73)	(121)
Impact liquidation	(590)	-	-	-	(590)	-
Autre	(59)	-	-	-	(59)	-
Coût net sur la période	**(2 410)**	**(1 732)**	**(53)**	**(42)**	**(2 463)**	**(1 774)**

Les montants reconnus au bilan ont évolué comme suit :

(en milliers d'Euros)	**Allemagne**		**France**		**Total**	
	31/12/2007	***31/12/2006***	***31/12/2007***	***31/12/2006***	***31/12/2007***	***31/12/2006***
Montant (provisionné)/actif en début de période	(29 927)	(30 135)	(576)	(566)	(30 503)	(30 701)
Coût net sur la période	(2 410)	(1 732)	(53)	(42)	(2 463)	(1 774)
Cotisations/Prestations versées	1 950	1 940	27	31	1 977	1 971
Montant (provisionné)/actif en fin de période	**(30 387)**	**(29 927)**	**(602)**	**(576)**	**(30 989)**	**(30 504)**

Les écarts d'expérience (écarts actuariels liés aux variables démographiques des calculs) générés sur l'engagement représentent 300 K€ de pertes pour l'Allemagne et 10 K€ de profit pour la France au 31 décembre 2007. Ils représentaient un montant de 314 K€ de pertes au 31 décembre 2006.

Le montant de l'engagement et la valeur des actifs sur les cinq derniers exercices sont présentés ci-après :

Pour l'Allemagne :

	Allemagne				
(en milliers d'Euros)	***31/12/2003***	***31/12/2004***	***31/12/2005***	***31/12/2006***	***31/12/2007***
Valeur actuelle totale des engagements à la clôture	29 988	32 797	33 732	32 551	30 803
Valeur de marché totale des actifs à la clôture	-	-	-	-	-
Couverture des engagements	**(29 988)**	**(32 797)**	**(33 732)**	**(32 551)**	**(30 803)**

Pour la France :

	France				
(en milliers d'Euros)	***31/12/2003***	***31/12/2004***	***31/12/2005***	***31/12/2006***	***31/12/2007***
Valeur actuelle totale des engagements à la clôture	423	449	582	592	560
Valeur de marché totale des actifs à la clôture		-	-	-	-
Couverture des engagements	**(423)**	**(449)**	**(582)**	**(592)**	**(560)**

Hypothèses actuarielles

Les hypothèses prises en compte pour les évaluations aux clôtures 2007 et 2006 se déclinent ainsi :

	Allemagne		France	
(en milliers d'Euros)	***31/12/2007***	***31/12/2006***	***31/12/2007***	***31/12/2006***
Taux d'actualisation	5,10%	4,50%	5,15%	4,00%
Hypothèse de taux de progression des salaires	2,0%	2,0%	2,1%	2,1%

Le tableau suivant présente une étude de sensibilité au taux d'actualisation sur la dette actuarielle:

(en milliers d'Euros)	**Allemagne**	**France**
Hausse du taux de 0.25%	29 990	588
Baisse du taux de 0.25%	31 663	613

Recylex ayant opté pour la méthode du corridor pour la reconnaissance des pertes et gains actuariels, une baisse ou une hausse du taux d'actualisation ne modifierait pas le montant de la provision au 31 décembre 2007.

c) Régimes à cotisations définies

L'engagement du Groupe se limite aux cotisations versées qui sont enregistrées en charge. Le montant des cotisations ainsi comptabilisées en charge pour les régimes propres à l'entreprise (hors régimes légaux de type sécurité sociale) s'élève à 7,1 K€ pour 2007, et concerne uniquement la société FMM (Belgique). Le montant des cotisations comptabilisées en charge pour les années antérieures est le suivant :

Années	**Cotisation (en K€)**
2006	9,6
2005	9,8

d) Droit Individuel à la Formation (DIF) dans les sociétés françaises

Le volume d'heures de formation théorique cumulé correspondant aux droits acquis représente environ 5 731 heures. Le nombre réel de demandes d'attribution en 2006 est de 0. Conformément à l'avis n°2004-F du Comité d'Urgence du Conseil National de la Comptabilité du 13 octobre 2004, aucune provision relative au Droit Individuel à la Formation n'a été constatée dans les comptes consolidés.

- NOTE 16 - FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

Les dettes fournisseurs de la Société s'analysent comme suit :

(en milliers d'Euros)	***31 décembre 2007***	***31 décembre 2006***
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	24 200	23 903
Total des fournisseurs et comptes rattachés	24 200	23 903

Les dettes fournisseurs ne portent pas intérêts et sont en général payables de 0 à 90 jours.

- NOTE 17 - AUTRES PASSIFS COURANTS

Les autres passifs courants se décomposent de la manière suivante :

(en milliers d'Euros)	***31 décembre 2007***	***31 décembre 2006***
Passifs rééchelonnés au titre du plan de continuation (note 18) ...	1 714	9 992
Passifs fiscaux et sociaux.....	16 598	9 727
Passifs sur immobilisations	193	207
Autres passifs.....	8 542	7 878
Produits constatés d'avance.....	410	2 316
**Total..... **	**27 458**	**30 119**

L'augmentation des passifs fiscaux et sociaux est principalement due à l'augmentation des dettes d'impôts sur les sociétés et de la taxe professionnelle des entités allemandes Weser Metall GmbH et Harz Metall GmbH.

Les autres passifs contiennent une option de vente à PPM de 6 % du capital de Metaleurop Weiterverarbeitung GmbH auparavant détenu par TUI-Group AG exercée le 4 juillet 2003 pour un prix de 6 millions d'euros. Le règlement de ce prix a été différé depuis dans l'attente de l'issue d'une réclamation envers TUI-Group AG ; celle ci porte sur le remboursement de dépenses environnementales supportées par Harz Metall GmbH et PPM Pure Metals GmbH relatives à la pollution historique durant la période où TUI-Group AG était opérateur des sites concernés.

- NOTE 18 - PASSIFS REECHELONNES AU TITRE DU PLAN DE CONTINUATION

Suite à la déclaration de cessation de paiement de la société Metaleurop SA, devenue Recylex SA, le 21 octobre 2003 et de l'ouverture de la procédure de redressement judiciaire le 13 novembre 2003, le passif de la société à cette date a été gelé.
En 2005, suite au plan de continuation accepté par le Tribunal de Commerce de Paris ces dettes ont été reclassées en passifs courants et non courants selon leur exigibilité.

Ces dettes ont été rééchelonnées suivant les deux options prévues dans ce plan de continuation :

- Option 1 : Remboursement de 50% de la créance, sans intérêts, sur un échéancier de deux ans à raison de 25% à la 1ère date anniversaire de l'adoption du plan de continuation, et 25% à la 2ème date anniversaire de l'adoption du plan de continuation. Abandon du solde de la créance, avec clause de retour à meilleure fortune. Cette clause prévoit qu'à compter du 31 décembre 2015 inclus la société affectera 20% de sa trésorerie existant au 31 décembre de chaque exercice au remboursement de l'abandon, sur une base pari passu entre les créanciers, et ce, sans limitation de durée. Le total des créances faisant l'objet de la clause de retour à meilleure fortune s'élève à 19 210 K€ et sont présentés en engagement hors bilan note 29.5.

- Option 2 : Remboursement de 100% de la créance, sans intérêts, sur un échéancier de 10 ans :
  - 4% de la créance à la 1ère date anniversaire de l'adoption du plan de continuation ;
  - 4% de la créance à la 2ème date anniversaire de l'adoption du plan de continuation ;
  - 8% de la créance à la 3ème date anniversaire de l'adoption du plan de continuation ;
  - 8% de la créance à la 4ème date anniversaire de l'adoption du plan de continuation ;
  - 10% de la créance à la 5ème date anniversaire de l'adoption du plan de continuation ;
  - 10% de la créance à la 6ème date anniversaire de l'adoption du plan de continuation ;
  - 12% de la créance à la 7ème date anniversaire de l'adoption du plan de continuation ;
  - 12% de la créance à la 8ème date anniversaire de l'adoption du plan de continuation ;
  - 16% de la créance à la 9ème date anniversaire de l'adoption du plan de continuation ;
  - 16% de la créance à la 10ème date anniversaire de l'adoption du plan de continuation.

Conformément à IAS 39, paragraphe 40, lors d'un échange d'instruments de dette entre un emprunteur et un prêteur existants, il convient en premier lieu d'apprécier le caractère substantiellement différent des termes de l'ancien et du nouvel instrument.

La valeur actualisée des flux de trésorerie selon les nouvelles conditions fixées par le plan de continuation, et actualisée par application du taux d'intérêt effectif initial, est différente de plus de 10 % du coût amorti du passif financier initial. En conséquence, le Groupe a estimé que cette renégociation de dette doit être comptabilisée comme une extinction de l'ancienne dette suivie de la mise en place d'une nouvelle dette. La différence entre le prix de rachat (juste valeur de la nouvelle dette) et le coût amorti de l'ancienne dette est donc constatée à la date de l'acceptation du plan de continuation en résultat.

La juste valeur de la nouvelle dette est égale à la somme actualisée des flux de trésorerie prévue par le plan de continuation. La nature particulière de ce passif ne permet pas de déterminer un taux d'actualisation approprié. De ce fait, le taux d'actualisation retenu est un taux sans risque de 4,35% (taux OAT 10 ans) afin de prendre en compte la valeur temps.

Les passifs rééchelonnés au titre du plan de continuation sont inscrits en autres passifs courants et autres passifs non courants (note 17).

Nature du passif rééchelonné courant (en milliers d'Euros)	***31 décembre 2007***	***31 décembre 2006***
Emprunts auprès des établissements de crédit	12	878
Passifs financiers divers (y compris ICNE)	1 103	9 364
Dettes fournisseurs	90	64
Passifs sociaux et fiscaux	77	26
Passifs divers	499	0
Passif rééchelonné courant au titre du plan de continuation avant actualisation	1 781	10 334
Impact de l'actualisation des flux de trésorerie	(67)	(342)
Passif rééchelonné courant au titre du plan de continuation après actualisation	1 714	9 992

Nature du passif rééchelonné non courant (en milliers d'Euros)	***31 décembre 2007***	***31 décembre 2006***
Prêts subventionnés		0
Emprunts auprès des établissements de crédit	130	142
Passifs financiers divers (y compris ICNE)	11 581	12 286
Dettes fournisseurs	912	965
Passifs financiers divers	813	1 256
Passifs divers	5 152	607
Passif rééchelonné non courant au titre du plan de continuation avant actualisation.	18 588	15 256
Impact de l'actualisation des flux de trésorerie	(3 736)	(3 049)
Passif rééchelonné non courant au titre du plan de continuation après actualisation	14 852	12 207

Passif rééchelonné non courant (par échéance) (en milliers d'Euros)	***31 décembre 2007***		
	De 1 à 5 ans	***A plus de 5 ans***	***Total***
Passif rééchelonné non courant avant actualisation	8 851	9 737	18 588

Après reclassement de deux créances (à hauteur de 5 millions d'euros) déclarées par des fournisseurs de Metaleurop Nord des provisions pour litiges (Note 14 b) dans le passif reéchelonné et le paiement de la dernière échéance en novembre 2007 à hauteur de 11 millions d'euros le passif reéchelonnée (courant et non courant) s'élève à 20,3 millions d'euros au 31/12/2007.

▪ NOTE 19 - INFORMATION SECTORIELLE

En application de la norme IAS 14, Recylex publie une information sectorielle par secteur d'activité et par zone géographique.

Le premier niveau d'information sectorielle est le secteur d'activité. Recylex a identifié les quatre principaux secteurs d'activité suivants :

- Zinc
- Plomb
- Métaux spéciaux
- Plastique

Le second niveau d'information sectorielle est le secteur géographique. Les segments géographiques du Groupe sont déterminés selon la localisation des actifs et du Groupe :

- France
- Allemagne
- Belgique

Les transferts entre les différents segments d'activité ne sont pas significatifs.

19.1 SECTEURS D'ACTIVITE

Les tableaux suivants présentent, pour chaque secteur d'activité du Groupe, les produits des activités ordinaires, les résultats ainsi que certaines informations relatives aux actifs et aux passifs pour les exercices clos les 31 décembre 2007 et 2006.

En 2007, afin d'être conforme au reporting interne, le groupe a modifié son approche en matière de présentation des résultats sectoriels. Désormais tous les coûts directement attribuables aux activités y sont affectés et l'activité plastique est devenue un secteur d'activité indépendant.

Les éléments 2006 ont été retraités conformément à cette nouvelle approche.

Les principaux montants non affectés concernent les prestations de services rendus par le siège, les provisions environnementales concernant des sites fermés et les passifs rééchelonnés au titre du plan de continuation.

Exercice clos le 31 décembre 2007 :

	Plomb	*Zinc*	*Métaux Spéciaux*	*Plastique*	*Eliminations*	*Total*
	€000	***€000***	***€000***	***€000***	***€000***	***€000***
Ventes à des clients externes	335 391	137 797	21 846	14 549		509 582
Ventes inter-secteurs	4 194	16	0	2 174	(6 384)	0
Produits des activités ordinaires	**339 585**	**137 812**	**21 846**	**16 723**	**(6 384)**	**509 582**
Résultats sectoriels	**75 346**	**19 688**	**109**	**236**		**95 379**

Charges non affectées	**(10 048)**
Résultat opérationnel courant	**85 332**
Autres produits/charges opérationnels	(955)
Produits financiers nets	(2 330)
Quote-part dans le résultat des entreprises associées……..	
Produit / (Charge) d'impôt sur le résultat..	(14 328)
Résultat net de l'exercice	**67 719**

Actifs et passifs

Immobilisations incorporelles	106	764	1 063	24		1 957
Immobilisations corporelles	45 387	18 685	7 698	5 615		77 384
Stocks.....	56 070	11 392	9 427	1 787		78 677
Clients	37 625	11 242	2 325	2 769		53 961
Total actifs sectoriels	**139 188**	**42 083**	**20 513**	**10 195**	**0**	**211 979**
Provision et retraite.....	25 139	8 757	2 137	31 321		67 354
Fournisseurs et comptes rattachés.....	14 025	6 121	529	3 525		24 200
Autres passifs courant.....	14 040	(14 602)	8 112	19 909		27 458
Passifs sectoriels	**53 204**	**275**	**10 778**	**54 755**	**0**	**119 012**

Autres informations sectorielles

Investissements :						
Immobilisations corporelles	7 987	3 266	3 573	426		15 252
Immobilisations incorporelles	52	3	1 100	0		1 155
Dotation aux amortissements et provisions						
Immobilisations corporelles	(5 414)	(3 017)	(662)	(791)		(9 884)
Immobilisations incorporelles	(40)	(76)	(37)	0		(153)
Autres charges sans contrepartie en trésorerie.	(6 698)	(171)	211	(4 392)		(11 051)

Exercice clos le 31 décembre 2006 (retraité)

	Plomb	*Zinc*	*Métaux Spéciaux*	*Plastique*	*Eliminations*	*Total*
	€000	***€000***	***€000***	***€000***	***€000***	***€000***

Ventes à des clients externes	182 299	134 338	19 545	11 453		347 635
Ventes inter-secteurs	2 151				(2 151)	
Produits des activités ordinaires	**184 450**	**134 338**	**19 545**	**11 453**	**(2 151)**	**347 635**
Résultats sectoriels	**29 941**	**27 245**	**1 333**	**337**		**58 856**
Charges non affectées						(7 842)
Résultat opérationnel courant						**51 014**
Autres produits et charges opérationnels						(6 163)
Produits financiers nets						(2 093)
Quote-part dans le résultat des entreprises associées						37
Produit / (Charge) d'impôt sur le résultat						1 376
Résultat net de l'exercice						**44 171**
Actifs et passifs						
Immobilisations incorporelles	95	836	0	25		956
Immobilisations corporelles	42 694	18 400	4 787	5 998		71 879
Stocks	30 847	13 016	5 927	1 408		51 198
Clients	14 417	17 258	2 847	2 431		36 953
Total actifs sectoriels	**88 053**	**49 510**	**13 561**	**9 862**		**160 986**
Provisions et retraite	25 339	8 634	1 981	35		71 098
				144		
Fournisseurs et comptes rattachés	9 623	11 902	390	1 988		23 903
Autres passifs courant	6 576	3 993	6 876	12 674		30 119
Passifs sectoriels	**41 538**	**24 529**	**9 247**	**49 806**		**125 120**

19.2 SECTEURS GEOGRAPHIQUES

Les tableaux suivants présentent, par secteur géographique, les résultats et dépenses sur les produits des activités ordinaires, les investissements ainsi que certaines informations relatives aux actifs pour les exercices clos les 31 décembre 2007 et 2006.

Exercice clos le 31 décembre 2007

	France	***Allemagne***	***Belgique***	***Eliminations***	***Total***
	€000	***€000***	***€000***	***€000***	***€000***
Produits des activités ordinaires					
Ventes à des clients externes	61 325	422 001	26 257		509 582
Ventes inter-secteurs	78 868	368	17 849	(97 084)	0
Produits sectoriels	**140 192**	**422 369**	**44 106**	**(97 084)**	**509 582**
Autres informations sectorielles					
Actifs sectoriels					

Immobilisations incorporelles	785	1 172	0	1 957
Immobilisations corporelles	17 533	58 506	1 345	77 384
Stocks	5 773	71 363	1 540	78 677
Clients	7 213	45 000	1 749	53 961
Total actifs sectoriels	**31 304**	**176 041**	**4 634**	**211 979**
Investissements				
Investissements corporels	3 228	11 829	196	15 252
Investissements incorporels	3	1 152	0	1 155
Passifs sectoriels				
Provisions et retraite	23 637	42 227	1 490	67 354
Fournisseurs et comptes rattachés	1 932	20 462	1 805	24 200
Autres passifs courant	11 773	14 862	823	27 458
Total passifs sectoriels	**37 343**	**77 551**	**4 118**	**119 012**

Exercice clos le 31 décembre 2006

	France	***Allemagne***	***Belgique***	***Eliminations***	***Total(retraité)***
	€000	***€000***	***€000***	***€000***	***€000***
Produits des activités ordinaires					
Ventes à des clients externes	60 623	271 529	15 483		347 635
Ventes inter-secteurs	30 494	427	7 684	(38 605)	0
Produits sectoriels	**91 117**	**271 956**	**23 167**	**(38 605)**	**347 635**
Autres informations sectorielles					
Actifs sectoriels					
Immobilisations incorporelles	857	99			956
Immobilisations corporelles	15 835	54 666	1 378		71 879
Stocks	6 181	44 617	400		51 198
Clients	11 121	24 172	1 660		36 953
Total actifs sectoriels	**33 994**	**123 554**	**3 438**		**160 986**
Investissements					
Investissements corporels	4 517	3 572	377		8 466
Investissements incorporels	14	25			39
Passifs sectoriels					
Provisions et retraite	27 621	42 024	1 453		71 098
Fournisseurs et comptes rattachés	648	22 589	665		23 903
Autres passifs courant	23 003	6 454	663		30 119
Total passifs sectoriels	**51 272**	**71 067**	**2 781**		**125 120**

- NOTE 20 - CHARGES DE PERSONNEL

L'effectif moyen du Groupe en nombre de salariés équivalents temps plein est le suivant :

	31 décembre 2007	***31 décembre 2006***
Belgique	23	23
France	122	120
Allemagne	501	473
Effectif total équivalent temps plein	646	616

Les charges de personnel se répartissent de la manière suivante :

(en milliers d'Euros)	***31 décembre 2007***	***31 décembre 2006***
Salaires et traitements	(34 255)	(30 304)
Charges salariales et patronales	(7 314)	(7 171)
Total Charges de personnel	(41 569)	(37 475)

- NOTE 21 - FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Les frais de recherche et développement inscrits en charges, directement comptabilisées en compte de résultat, s'élèvent à :

(en milliers d'Euros)	***31 décembre 2007***	***31 décembre 2006***
Frais de recherche et développement	(734)	(828)

- NOTE 22 - AMORTISSEMENTS, PROVISIONS ET PERTES DE VALEURS

Les amortissements et les pertes de valeurs au titre des exercices 2007 et 2006 se répartissent comme suit :

(en milliers d'Euros)	***31 décembre 2007***	***31 décembre 2006***
Amortissements des immobilisations corporelles	(9 884)	(9 273)
Amortissements des immobilisations incorporelles	(153)	(196)
Provisions et pertes de valeur	(9 519)	(3 889)
Total amortissements et pertes de valeur	(19 556)	(13 358)

L'augmentation des charges liées aux provisions et pertes de valeur est essentiellement due à la dépréciation du stock de l'usine de Nordenham suite à la chute du cours des métaux en fin d'année 2007.

- NOTE 23 - AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION

Les autres produits et charges d'exploitation se répartissent comme suit :

(en milliers d'Euros)	*31 décembre 2007*	*31 décembre 2006*
Subventions d'exploitation	45	4
Autres produits et charges	1 451	4 075
Autres charges	1 496	4 079

- NOTE 24 - AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS

Ils incluent les produits et charges non usuels par leur fréquence, leur nature ou leur montant.

(en milliers d'Euros)	*31 décembre 2007*	*31 décembre 2006*
Effets du plan de continuation *(1)*	198	(887)
Dotation provision et charges complémentaires concernant le site d'Estaque	(1 383)	(4 771)
Coûts restructuration site Villefranche et Escaudoeuvres		(188)
Reprise de provisions pour servitude de voisinage Villefranche et Escaudoeuvres…	312	
Dotation et charges sur litiges prud'hommes		(741)
Reprise de provision créances Penarroya Espagne		530
Autres	(82)	(106)
Total autres produits et charges opérationnels non courants	(955)	(6 163)

(1) Les autres produits et charges opérationnels au titre du plan de continuation se décomposent comme suit :

(en milliers d'Euros)	*31 décembre 2007*	*31 décembre 2006*
Abandon de créances au profit du groupe Recylex	144	604
Dettes éteintes au regard des conditions fixées par le plan de continuation	107	
Effet des abandons et extinctions de dettes suite à l'acceptation du plan de continuation	***251***	***604***
Dettes déclarées sur l'exercice	(53)	(1 786)
Dotation et reprises aux provisions pour litige sur les créances du plan contestées		295
Total	198	(887)

- NOTE 25 - COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET

Le coût de l'endettement financier net se décompose comme suit :

(en milliers d'Euros)	*31 décembre 2007*	*31 décembre 2006 retraité*	*31 décembre 2006*
Produits de trésorerie et d'équivalent de trésorerie (1).....	1 732	1 002	6
Intérêts sur emprunts bancaires et non bancaires, découverts bancaires (2)	(777)	(287)	(1 174)
Coût de l'endettement financier net.....	957	715	(1 168)

(1) Les revenus des valeurs mobilières de placement, qui étaient auparavant classés en «Revenus des autres créances », sont désormais comptabilisés en « Produits de trésorerie et équivalent de trésorerie » (Note 26).

(2) Les frais d'affacturage, qui étaient auparavant classés en « Intérêts sur emprunts bancaires et non bancaires », sont désormais comptabilisés en « Autres produits et charges financiers » (Note 26).

- NOTE 26 - AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

(en milliers d'Euros)	*31 décembre 2007*	*31 décembre 2006 retraité*	*31 décembre 2006*
Revenus des autres créances.....	-		919
Pertes et gains nets de change.....	(1 237)	(858)	(858)
Effet de l'actualisation des provisions et des dettes.....	(554)	(524)	(598)
Coûts d'affacturage.....	(1 460)	(1 423)	0
Autres produits et charges financiers.....	(36)	(4)	(389)
Autres produits et charges financiers.....	(3 287)	(2 809)	(926)

- NOTE 27 - CHARGE D'IMPOT

La charge d'impôt pour les exercices clos les 31 décembre 2007 et 2006 est principalement composée de :

(en milliers d'Euros)	*31 décembre 2007*	*31 décembre 2006*
Charge d'impôt exigible.....	(14 244)	(7 113)
Produit / (Charge) d'impôt exigible.....	**(14 244)**	**(7 113)**
Afférents à la naissance et au renversement des différences temporelles..	51	(1 892)
Afférents aux déficits fiscaux reportables.....	(135)	10 381
Produit / (Charge) d'impôt différé	**(84)**	**8 489**
Charge d'impôt consolidée	**(14 328)**	**1 376**

Le rapprochement chiffré entre la charge d'impôt et le produit du bénéfice comptable multiplié par le taux d'impôt applicable en France est le suivant pour les exercices clos les 31 décembre 2007 et 2006 :

27.1 RAPPROCHEMENT ENTRE LA CHARGE D'IMPOT REELLE ET LA CHARGE D'IMPOT THEORIQUE

(en milliers d'Euros)	*31 décembre 2007*	*31 décembre 2006*
Résultat net avant impôt	82 047	42 795
Taux d'imposition du groupe	33,33%	33,33%
Charge d'impôt théorique	**(27 346)**	**(14 264)**
Augmentation et réduction de la charge d'impôt résultant de :		
- consommation des déficits fiscaux antérieurs non reconnus et activation de déficits sur pertes reportables	11 329	11 506
- différence de taux	1 305	4 152
- Autres différences	384	(18)
Charge réelle d'impôt	**(14 328)**	**1 376**

27.2 ACTIFS ET PASSIFS D'IMPOTS DIFFERES

(en milliers d'Euros)	*31 décembre 2007*	*31 décembre 2006*
Impôts différés actifs		
Provisions fiscalement réintégrées	10 677	11 191
Provision complémentaire pour avantages aux personnels	2 017	3 730
Provision complémentaire pour dépréciation des immobilisations	903	1 280
Changement de méthode de valorisation des stocks des structures allemandes	142	235
Pertes reportables sur des bénéfices fiscaux futurs	13 736	13 871
Compensation des actifs et passifs d'impôts différés sur une même entité fiscale	(10 597)	(14 995)
Total	**16 878**	**15 313**
Impôts différés passifs		
Retraitement des durées d'amortissements des immobilisations	(7 259)	(11 396)
Changement de méthode de valorisation des stocks des structures allemandes	(7 455)	(6 212)
Actualisation des provisions et des dettes	(2 479)	(2 192)
ID sur Hedge Accounting	(1 553)	
Autres différences temporaires	(5)	(148)
Compensation des actifs et passifs d'impôts différés sur une même entité fiscale	10 597	14 995
Total	**(8 154)**	**(4 952)**
Position nette d'impôts différés	**8 724**	**10 361**

Le groupe a choisi, pour l'exercice clos le 31 décembre 2007 et 31 décembre 2006, de limiter le montant des actifs d'impôt différé reconnu au titre des pertes fiscales à l'impôt calculé sur le bénéfice prévisionnel des trois années suivantes. Le montant des impôts différés actifs sur déficits fiscaux reportables reconnus par le groupe au 31 décembre 2006 s'élève à 13,9 M€ et au 31 décembre 2007 s'élève à 13,7 M€.

Le groupe dispose de déficits fiscaux indéfiniment reportables sur les bénéfices fiscaux futurs des sociétés ayant généré ces déficits.

Le montant de ces déficits fiscaux s'élève à 145 M€ soit :

- 99 M€ pour les structures françaises
- 46 M€ pour les filiales allemandes

- NOTE 28 - RESULTAT PAR ACTION

Sont présentées, ci-dessous, les informations sur les résultats et les actions ayant servi au calcul des résultats de base et dilués par action pour l'ensemble des activités.

Résultat par action pour l'ensemble des activités

	31 décembre 2007	***31 décembre 2006***
Résultat net attribuable aux porteurs de capitaux ordinaires de l'entité mère (en milliers d'euros)	67 719	44 171
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le résultat de base par action	23 864 801	23 736 382
Résultat net en euros par action	2,84	1,86

	31 décembre 2007	***31 décembre 2006***
Résultat net attribuable aux porteurs de capitaux ordinaires de l'entité mère(en milliers d'euros)	67 719	44 171
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le résultat de base par action	23 864 801	23 736 382
Effet de la dilution :		
Options de souscription d'actions (à effet dilutif)	380 381	435 300
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires ajusté pour le résultat dilué par action	24 245 182	24 171 682
Résultat net dilué en euros par action	2,79	1,83

- NOTE 29 - ENGAGEMENTS ET PASSIFS EVENTUELS

29.1 ENGAGEMENTS SUR CONTRATS DE LOCATION SIMPLE

Le Groupe a conclu des contrats de location sur certains véhicules à moteur, machines et locaux. Les loyers futurs minimaux payables au titre des contrats de location simple non résiliables sont les suivants :

	2007			***2006***		
	à moins d'un an	*à plus d'un an et moins de cinq ans*	*à plus de cinq ans*	*à moins d'un an*	*à plus d'un an et moins de cinq ans*	*à plus de cinq ans*
	€ 000	*€ 000*	*€ 000*	*€ 000*	*€ 000*	*€ 000*
Constructions	444	101		533	153	
Autres	978	1 139		794	1 250	17
Total	1 422	1 240		1 327	1 403	17

La charge de l'exercice au titre des contrats de location simple s'est élevée à 1 810 K€ en 2007 et 1 605 K€ en 2006.

29.2 ENGAGEMENTS SUR CONTRATS DE LOCATION FINANCEMENT

Le Groupe a des contrats de location financement qui sont traités conformément à IAS 17.

La valeur nette comptable des immobilisations capitalisées et liées à des contrats de location financement s'élève à 1 090 K€ au 31 décembre 2007 et 1 274 K€ au 31 décembre 2006.

Le rapprochement entre les paiements futurs minimaux au titre des contrats de location financement et de location avec option d'achat, et la valeur actualisée des paiements minimaux nets au titre des locations se présente de la façon suivante :

(en milliers d'Euros)	***31 décembre 2007***	***31 décembre 2006***
Paiements minimaux à moins d'un an	669	400
Paiements minimaux à plus d'un an et moins de cinq ans	1 341	486
Paiements minimaux à plus de cinq ans	11	26
Paiements minimaux totaux au titre des contrats de location financement	2 021	912
Moins les montants représentant des charges financières		
Valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location	2 021	912

29.3 ENGAGEMENTS D'INVESTISSEMENTS

Au 31 décembre 2007, le Groupe n'avait pas d'engagements d'investissements.

29.4 ENGAGEMENTS AU TITRE D'OPERATIONS D'ACHATS ET VENTE A TERME

Au 31 décembre 2007, il n'y a pas d'engagements au titre d'opérations d'achats et vente à terme de devises.

29.5 ENGAGEMENTS DONNES

- Les abandons de créances consenties au bénéfice de Recylex SA dans le cadre du plan de continuation du 24 novembre 2005, d'un montant de 19.2 M€, sont assortis d'une clause de retour à meilleure fortune dont les modalités sont présentées en note 18.
- Le nantissement des titres Recylex GmbH au profit des banques a été transféré à Glencore suite au rachat par ce dernier des créances bancaires intervenu le 4 août 2005.
- Un terrain de la société HMG GmbH est donné en garantie d'un prêt de C2P GmbH, dont l'encours à ce jour est de 1.2 M€, pour un montant maximum de 1.2 M€.
- La société FMM a donné une hypothèque sur des immeubles pour un montant de 0,8 M€ et un gage sur le fonds de commerce pour un montant de 0,3 M€.
- La société Recylex SA a donné une hypothèque en faveur de l'Agence de l'Eau pour un montant de 2,2 M€, concernant le terrain de l'Estaque.

- Les sociétés Weser Metall GmbH et Reinstmetalle Osterwieck GmbH ont donné leurs créances clients en garantie de deux prêts à hauteur de 3,5 M€ et de 4,0 M€.

29.6 LITIGES ET PASSIFS EVENTUELS

Voir les notes concernant les évènements majeurs de l'exercice 2007 (note 1) et la note environnementale (note 38).

▪ NOTE 30 - INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIEES ET LES AVANTAGES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

30.1 INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES

(en milliers d'Euros)	*Charges*		*Produits*		*Créances*		*Passifs*	
	2007	*2006*	*2007*	*2006*	*2007*	*2006*	*2007*	*2006*
Glencore	24 760	15 576	60 717	18 103	3 405	914	10 559	19 924
Recytech	42	42		0		-	16	19
Echéances								
Moins d'un an		-		-	3 405	914	934	9 365
De 1 à 5 ans		-		-		-	4 591	4 131
Plus de 5 ans		-		-		-	5 050	6 427
Dépréciation pour créances douteuses		-		-		-		-

30.2 INFORMATIONS SUR LES REMUNERATIONS ET AVANTAGES ALLOUES AUX MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

Les transactions concernant les parties liées relatives au Groupe sont composées des rémunérations du personnel dirigeant du Groupe et du membre du conseil d'administration de la société Recylex, S.A.

Les rémunérations brutes versées au personnel dirigeant du Groupe sont les suivantes :

(en milliers d'Euros)	***31 décembre 2007***	***31 décembre 2006***
Avantages à court terme	533	552
Total des rémunérations payées au personnel dirigeant	533	552

M. Yves Roche bénéficie d'une indemnité qui lui serait versée en cas de cessation de ses fonctions de Directeur Général à la suite d'un changement significatif de l'actionnariat de Recylex SA ayant le soutien du Conseil d'administration, sous réserve que M. Yves Roche ait facilité la réalisation de ce changement et la transition avec le nouvel actionnaire de référence. Cette indemnité s'élèverait à deux fois la rémunération globale brute perçue au titre de son mandat social au cours du dernier exercice précédant la cessation et ne pourrait pas être versée avant que le conseil d'administration ne constate le respect des conditions de performance.

Il n'existe pas d'autres avantages postérieurs à l'emploi ou d'avantages à long terme spécifiques accordés au personnel dirigeant.

- NOTE 31 - GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Le Groupe est exposé au risque de change, au risque de taux et au risque lié aux fluctuations du cours des matières premières. Le Groupe est également exposé à d'autres risques comme le risque de contrepartie et le risque de liquidité.

Le Groupe a défini une politique et des procédures destinées à mesurer, gérer et contrôler l'exposition aux risques de marché. Cette politique proscrit la prise de position spéculative sur le marché et consiste à utiliser des instruments financiers dérivés pour couvrir une partie de l'exposition du Groupe au risque de change et au risque matières premières. Les procédures sont en place pour les principales sociétés et seront étendues aux plus petites entités du groupe.

Les instruments financiers sont souscrits sur le marché de gré à gré auprès d'une contrepartie bénéficiant d'une notation élevée. Le Groupe utilise essentiellement des contrats à terme et des options.

Les instruments financiers dérivés couvrent des expositions financières et commerciales existantes ou anticipées.

La position sur les instruments financiers dérivés est suivie en juste valeur.

L'exposition au risque de change et au risque matières premières est gérée de façon centralisée par la direction financière du Groupe.

31.1 RISQUE DE TAUX D'INTERET

Les dettes financières du Groupe sont principalement supportées par la holding Recylex SA, Recylex GmbH, Weser Metall GmbH et la filiale PPM. Compte tenu de la situation du Groupe, les dettes sont essentiellement constituées d'une part du passif rééchelonné issu du plan de continuation de Recylex SA et de 4 emprunts à taux fixes contractés par Recylex GmbH, Weser Metall GmbH, C2P GmbH et PPM. Les dettes issues du plan de continuation ne portent pas d'intérêts. Le Groupe n'a souscrit à aucun instrument de taux au 31 décembre 2007.

31.2 RISQUE DE CHANGE

Le Groupe est soumis à un risque de change qui résulte des transactions réalisées par ses filiales dans des devises différentes de leur devise fonctionnelle. La politique du Groupe consiste à ne pas couvrir ce risque de change.

Le Groupe est également exposé au risque de change sur les instruments dérivés matières premières côtés en dollars et venant en couverture des ventes libellées en euro. Le Groupe n'a pas mis en place de couverture de change permettant de couvrir ce risque spécifique.

31.3 RISQUE DE CONTREPARTIE

Le Groupe serait exposé au risque de crédit en cas de défaillance d'une contrepartie. La politique du Groupe en matière de risque de crédit diffère selon les secteurs.

Risque de crédit lié aux créances commerciales

Le Groupe ne prévoit aucune défaillance de tiers pouvant avoir un impact significatif sur les états financiers du Groupe.

Dans le secteur du plomb, le Groupe entretient des relations commerciales avec un nombre limité de clients bénéficiant d'une capacité financière suffisante pour satisfaire leurs obligations contractuelles et auxquels les délais de paiement accordés sont très courts.

Dans les autres secteurs notamment du zinc, où la clientèle est atomisée, le Groupe couvre jusqu'à 44 % du risque de contrepartie par des polices d'assurance spécifiques. Par ailleurs, les soldes clients font l'objet d'un suivi permanent ce qui limite l'exposition du Groupe aux créances irrécouvrables.

Risque de crédit lié à la trésorerie et équivalents de trésorerie et aux instruments financiers dérivés

Les opérations de couverture de change et de matières premières ainsi que les placements de trésorerie sont réalisés auprès d'établissements financiers de premier plan.

31.4 RISQUE MATIERES PREMIERES

Le Groupe est exposé au risque de variation des cours de métaux, en particulier du plomb et du zinc. L'exposition provient des ventes de métaux pour lesquelles la production est basée sur des matières secondaires (batteries) dont le prix n'est pas directement indexé sur le cours et sur des excédents de métaux récupérés dans les matières à traiter.

Depuis le second semestre de l'exercice 2007, le Groupe se couvre contre le risque de fluctuation des cours de métaux (Plomb et Zinc) au moyen d'instruments financiers dérivés (contrats à terme et options).

31.5 RISQUE DE LIQUIDITE

Suite à l'acceptation du plan de continuation par le Tribunal de Commerce de Paris le 24 novembre 2005, les dettes de Recylex SA ont été rééchelonnées (voir note 18).

Conformément au plan de continuation, la société a décaissé les deux premières échéances de remboursement des créanciers, soit 11,4 millions d'euros, en 2006 et 11 millions d'euros en 2007

La société Recylex SA a établi une prévision de trésorerie mensuelle pour l'année 2008 en fonction des informations dont elle dispose et notamment les décaissements liés aux échéances restant à payer au titre de l'exercice 2008 aux créanciers. Il en ressort une trésorerie excédentaire récurrente.

Les filiales du Groupe ont également présenté des prévisions de trésorerie (par pool de trésorerie) pour l'année 2008. Elles ne font pas apparaître de besoin net de financement.

Au 31 décembre 2007, la trésorerie disponible s'élève à 79 millions d'euros. Ce niveau de disponibilité est compatible avec les échéances de la dette du Groupe et des remboursements des créanciers.

- NOTE 32 - INSTRUMENTS FINANCIERS INSCRITS AU BILAN

32.1 VENTILATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS PAR CATEGORIE D'INSTRUMENTS

31/12/2007	***Actif disponible à la vente***	***Prêts et créances***	***Juste valeur par résultat***	***Dérivés qualifiés de couverture***	***Dettes au coût amorti***	***Valeur au bilan***	***Juste valeur***
(en milliers d'Euros)							
Actifs							
Actifs non courants							
Actifs financiers non courants.....		1 043				1 043	1 043
Instruments dérivés non-courants				308		308	308
Actifs courants							
Clients et comptes rattachés.		53 961				53 961	53 961
Instruments dérivés courant…….				5 120		5 120	5 120
Trésorerie et équivalents de trésorerie		73 484	5 678			79 162	79 162
Passifs							
Passifs non courants							
Emprunts portant intérêt non courant					12 963	12 963	12 302
Autres passifs non courant *(1)*.....					14 853	14 853	14 853
Passifs courants							
Emprunts portant intérêt courant..					8 874	8 874	8 874
Fournisseurs et comptes rattachés					24 200	24 200	24 200
Instruments dérivés courants……				44		44	44
Autres passifs financiers courants *(2)*					7 905	7905	7905

(1) Les autres passifs non courants comprennent uniquement les passifs rééchelonnés au titre du plan de continuation,

(2) Les autres passifs courants comprennent des passifs rééchelonnées, des dettes sur immobilisations et des autres passifs courants (Note 17)

31/12/2006	*Actif disponible à la vente*	*Prêts et créances*	*Juste valeur par résultat*	*Dérivés qualifiés de couverture*	*Dettes au coût amorti*	*Valeur au bilan*	*Juste valeur*
(en milliers d'Euros)							
Actifs							
Actifs non courants							
Actifs financiers non courants.	17	1 650				1 667	1667
Instruments dérivés non-courants							
Actifs courants							
Clients et comptes rattachés.....		36 953				36 953	36 953
Instruments dérivés courant…….							
Trésorerie et équivalents de trésorerie		34 597	17 297			51 894	51 894
Passifs							
Passifs non courants							
Emprunts portant intérêt non courant					1 848	1848	1 754
Autres passifs non courant *(1)*					12 250	12 250	12 250
Passifs courants							
Emprunts portant intérêt courant.....					13 770	13 770	13 770
Fournisseurs et comptes rattachés ..					23 903	23 903	23 903
Instruments dérivés courants…...							
Autres passifs financiers courants *(2)*					16 197	16 197	16 197

(1) Les autres passifs non courants comprennent uniquement les passifs rééchelonnés au titre du plan de continuation,
(2) Les autres passifs courants comprennent des passifs rééchelonnées, des dettes sur mmobilisations et des autres passifs courants (Note 17)

La juste valeur des emprunts obligataires est calculée par actualisation des flux de trésorerie contractuels au taux d'intérêt de marché ajusté du spread de crédit du Groupe. La valeur nette comptable des dettes fournisseurs et créances clients constitue une approximation raisonnable de leur juste valeur compte tenu des délais de règlement faible du Groupe.

32.2 GAINS ET PERTES NETS PAR CATEGORIE D'INSTRUMENTS ET IMPACT SUR LES CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'Euros)	*Enregistré en Résultat*	
	2007	*2006*
Gain/Perte de change sur prêts et créances (note 26)	(790)	(365)
Dépréciation / reprise de dépréciation sur prêts et créances	854	698
Gain / perte de change sur trésorerie et équivalent de trésorerie (note 26)	(447)	(493)
Coût d'affacturage	(1 460)	(1 423)
Total prêts et créances	**(1 843)**	**(1 583)**
Revenus des titres évalués à la juste valeur	1 732	1 002
Titres évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat (1)	**1 732**	**1 002**
Charges financières des emprunts évalués au coût amorti	(776)	(287)
Effet actualisation passif gelé (note 26)	(554)	(524)
Perte de change sur emprunts évalués au coût amorti		
Total Emprunts et dettes au coût amorti	**(1 330)**	**(811)**
Couverture de flux de trésorerie: Montants recyclés en résultat sur la période		
Couverture de flux de trésorerie: Inefficacité enregistrée en résultat	50	-
Total dérivés qualifiés de couverture	**50**	
Total	**(1 391)**	**(1 392)**

	Enregistré en Capitaux propres	
	31/12/2007	*31/12/2006*
Couverture de flux de trésorerie: variation de juste valeur correspondant à la part efficace de la couverture	5 334	-

(1) Il s'agit exclusivement des valeurs mobilières de placement

32.3 INSTRUMENTS DE GARANTIE

Le Groupe a donné les actifs financiers suivants comme garantie d'emprunts et lignes de crédit en cours :

Les sociétés Weser Metall GmbH et Reinstmetalle Osterwieck GmbH ont donné leurs créances clients en garantie de deux prêts à hauteur de 3,5 M€ et de 4,0 M€.

- NOTE 33 - INFORMATIONS RELATIVES AUX RISQUES DE CREDIT

33.1 CREANCES EN SOUFFRANCES MAIS NON DEPRECIEES

31/12/2007 ***(en milliers d'Euros)***	***Valeur au bilan***	***Dont actifs financiers ni impayés ni dépréciés à la date de clôture***	***Dont actifs financiers impayés mais non dépréciés à la date de clôture***			***Dont actifs financiers dépréciés***
			0-3 mois	3-6 mois	Au-delà de 6 mois	
Prêts	826	826	-	-	-	-
Créances clients	59 197	35 051	17 720	1 176	14	5 236
Autres débiteurs	3 920	1 689	1 775	-	-	456
Autres actifs financiers *(1)*	150 608	-	-	-	-	150 608
Total	**214 551**	**37 566**	**19 495**	**1 176**	**14**	**156 300**

(1) Il s'agit des créances rattachées à des participations dans les sociétés Metaleurop Nord SAS et Penarroya Espagne (voir note 6).

L'exposition au risque totale de crédit s'analyse comme suit :

Au 31/12/2007 des créances clients à hauteur de 18,9 millions d'euros restent impayées mais non dépréciées. 94 % de ces créances ont une échéance qui est dépassée depuis moins de 30 jours.

Les placements de trésorerie sont exclusivement des placements sur le marché monétaire auprès des banques dont la notation est de AAA.

Les créances clients sont couvertes à hauteur de 2,4 M€ par des assurances crédits spécifiques.

33.2 ETAT DE PASSAGE SUR LES STOCKS DE DEPRECIATION DES PRETS ET CREANCES

(en milliers d'Euros)	***2007***			***2006***		
	Prêts et autres actifs financiers non courant	***Créances Clients et comptes rattachés***	***Autres actifs courants***	***Prêts et autres actifs financiers non courant***	***Créances Clients et comptes rattachés***	***Autres actifs courants***
Cumul des dépréciations au 1 janvier	(244 509)	(5 620)	(968)	(244 982)	(5 719)	(1 137)
Dotations	(9)	(130)			(45)	0
Utilisations	0		0		0	19
Reprises	37	515	455	473	143	150
Cumul des dépréciations au 31 décembre	(244 481)	(5 236)	(513)	(244 509)	(5 620)	(968)

Il s'agit exclusivement de dépréciations individuelles

- NOTE 34 - RISQUES DE LIQUIDITE : ENCOURS DES PASSIFS FINANCIERS PAR DATE DE MATURITE

Au 31 décembre 2007, les flux contractuels (principal et intérêts) non actualisés sur l'encours des passifs financiers par date de maturité sont les suivants :

31/12/2007	***Valeur au bilan***	***Flux de trésorerie contractuels***	***2008***	***2009***	***2010***	***2011***	***2012***	***> 5 ans***
(en milliers d'Euros)								
Emprunts……..	21 837	23 497	8 724	2 927	2 739	2 632	5 371	1 103
Passifs ré échelonnés au titre du plan de continuation…….	16 567	20 370	1 781	1770	2 213	2 213	2 656	9 737
Fournisseurs et comptes rattachés	24 200	24 200	24 200					
Engagements sur contrats de location simple et sur contrat de financement…	1 090	2 111	956	499	377	251	28	
Autres passifs courants……..*(1)*..	6 191	6 191	6 191					
Instruments dérivés passifs……	44	44	44					
Total		**76 413**	**41 896**	**5 197**	**5 329**	**5 096**	**8 054**	**10 840**

(1) Les « Autres passifs courants » sont composés exclusivement des passifs sur immobilisations et de l'option de vente à PPM (note17). La partie courante du plan de continuation étant classée dans la position « Passifs rééchelonnés »

Le tableau ci dessus inclut tous les encours passifs existant au 31 décembre 2007 pour lesquels des flux contractuels ont été fixés. Il n'inclut pas des données de planification pour le futur et des nouveaux passifs. Les flux contractuels peuvent être remboursés par le Groupe à chaque date d'échéance.

- NOTE 35 - EXPOSITION AUX RISQUES DE MARCHE ET INSTRUMENTS DERIVES

35.1 RISQUE MATIERES PREMIERES

Le Groupe est exposé au risque de variation des cours de métaux, en particulier du plomb et du zinc. L'exposition provient des ventes de métaux pour lesquelles la production est basée sur des matières secondaires (plomb issue du recyclage des batteries) dont le prix n'est pas indexé sur le cours et sur des

excédents de métaux récupérés dans les matières à traiter. Le Groupe utilise des instruments dérivés sur métaux cotés au London Metal Exchange afin de couvrir ces risques.

Les dérivés détenus en couverture du risque matière première sont présentés ci-après.

Juste Valeur ***(en milliers d'Euros)***	**31/12/2007**			**31/12/2006**
	Courant	**Non courant**	**Total**	**Total**
Instruments dérivés	5 076	308	5 384	-
Actif	*5 120*	*308*	*5 428*	-
Passif	*44*		*44*	-

Le Groupe qualifie de couverture de flux de trésorerie les instruments dérivés de matière première.
La maturité des instruments financiers dérivés sur métaux entrant dans une relation de couverture de flux de trésorerie est la suivante :

(en milliers d'Euros)	**Valeur de marché des dérivés par date de maturité**	**Nominal**
Exercice 2008	5 076	21 517
Exercice 2009	308	1 573
Total	5 384	23 089

Les flux couverts interviennent pendant les mêmes périodes que les instruments de couverture.
Conformément à IAS 39, la part de la variation de valeur constatée sur la partie efficace des instruments financiers dérivés est comptabilisée directement dans les capitaux propres tandis que la part inefficace de la variation de la juste valeur est comptabilisée en résultat de la période. Les gains ou pertes accumulés dans les capitaux propres sont recyclés en résultat pendant les mêmes périodes au cours desquelles l'élément couvert affecte le résultat.
Au 31 décembre 2007, le montant des gains et pertes latentes enregistrées en capitaux propres sur la période est de 5 334 K€.

Les variations de la réserve de couverture sont présentées dans le tableau suivant :

(en milliers d'Euros)	2007	2006
Montant inscrit au 1er janvier	-	-
Montant sorti des capitaux propres et comptabilisé en résultat	-	-
Montant inscrit directement en capitaux propres	5 334	-
Impôts différés	(1 553)	-
Montant net d'impôts inscrit au 31 décembre 2007	3 781	-

La part inefficace comptabilisée en résultat au titre de ces couvertures de flux de trésorerie est de 50 K€.

L'analyse de sensibilité a été établie sur base de la situation des instruments financiers dérivés à la date de clôture. La sensibilité correspond à une variation de cours du plomb de + et – 27 % et du zinc de + et - 15% par rapport au cours de clôture.

L'impact sur les capitaux propres est calculé en appliquant ces variations du cours du plomb et du zinc:
- Au nominal des instruments à terme documentés en couverture de flux de trésorerie
- Au nominal des options documentées en couverture de flux de trésorerie. Seules les options dans la monnaie après variation du cours des matières premières sont incluses dans l'analyse de sensibilité, la valeur temps étant exclue du calcul.

Au 31 décembre 2007, une variation de cours du plomb de + et – 27 % et du zinc de + et - 15% aurait un effet sur les capitaux propres de – 5,4 M€ / + 5,8 M€.

35.2 RISQUE DE CHANGE

Le Groupe est soumis à un risque de change limité qui résulte des transactions réalisées par ses filiales dans des devises différentes de leur devise fonctionnelle. La principale devise qui expose le Groupe est le dollar US. Le Groupe est également exposé au risque de change sur les instruments dérivés matière première côtés en dollars et venant en couverture des ventes libellées en Euro. La politique du Groupe consiste à ne pas couvrir ces risques de change.

Au 31/12/2007 l'exposition au risque de change est la suivante :

31/12/2007	***En milliers d'USD***	***En milliers d'EUROS***
Actifs financiers non courants.		
Autres actifs long-terme		
Clients et comptes rattachés.	8 572	5 823
Instruments dérivés courants.	7 990	5 428
Autres actifs courants.		
Actifs financiers courants		
Trésorerie et équivalents de trésorerie.	2 319	1 575
Actifs	**18 881**	**12 826**
Emprunts portant intérêt non courant		
Autres passifs non courant		
Emprunts portant intérêt courant.		
Fournisseurs et comptes rattachés	1 412	959
Instruments dérivés	64	44
Autres passifs financiers courants.		
Passifs	**1 476**	**1 003**

A la date de clôture, l'analyse de sensibilité a été établie sur base de la situation créances et des dettes en devises libellées en dollar US et des instruments financiers dérivés matières premières libellés en dollar US.

Pour le risque de change, la sensibilité correspond à une variation de cours de change euro/dollar de +/- 10% par rapport au cours de clôture.

L'impact sur le résultat est calculé de la façon suivante :

- le nominal des dettes et créances (exprimé en EUR) auquel on applique une variation de +10% et -10% du cours de change, plus
- le nominal des instruments financiers dérivés matière première (exprimé en EUR) auquel on applique une variation de +10% et -10% du cours de change.

Au 31 décembre 2007, une variation du cours de change euro/dollar de +/- 10% aurait un effet sur le résultat de + 0,7 M€ dans le cas d'une appréciation du dollar et – 0,6 M€ dans le cas d'une dépréciation du dollar.

Au 31 décembre 2007, une variation du cours de change euro/dollar de +/- 10% aurait un effet sur les capitaux propres de + 0,6 M€ dans le cas d'une appréciation du dollar et – 0,5 M€ dans le cas d'une dépréciation du dollar.

35.3 RISQUE DE TAUX

Les dettes du Groupe sont essentiellement constituées d'une part du passif moratorié issu du plan de continuation de Recylex SA et des emprunts à taux fixe. Le Groupe n'a pas conclu d'instrument dérivé de taux.

Sur la base des éléments de l'exercice seuls les valeurs mobilières de placement à l'actif sont sensibles à une hausse des taux. Une hausse de taux de 10 % aurait un effet sur le résultat de + 56 K€.

- NOTE 36 - LISTE DES ENTITES CONSOLIDEES AU 31 DECEMBRE 2007

	Siège social	Méthode de consolidation	% d'intérêt	% de contrôle	% d'intérêt au 31/12/2006
RECYLEX SA (ex Metaleurop SA)	**Paris**	**Mère**	**100,00**	**100,00**	**100,00**
FRANCE					
Recylex Commercial SAS (ex Metaleurop Commercial SAS)	Paris	IG	100,00	100,00	100,00
C 2 P SAS	Villefranche-sur-Saône	IG	100,00	100,00	100,00
Delot Métal SA	Paris	IG	100,00	100,00	100,00
Norzinco SA	Paris	IG	100,00	100,00	55,00
Recytech	Fouquières-lès-Lens	IP	50,00	50,00	50,00
BELGIQUE					
Fonderie et Manufacture de Métaux SA	Bruxelles	IG	100,00	100,00	100,00
ALLEMAGNE					
Recylex GmbH (ex Metaleurop GmbH)	Langelsheim	IG	100,00	100,00	100,00
Weser Metall GmbH (ex Metaleurop Weser GmbH)	Nordenham	IG	100,00	100,00	100,00
Harz-Metall GmbH	Goslar	IG	100,00	100,00	100,00
C2P GmbH	Goslar	IG	100,00	100,00	100,00
PPM Pure Metals GmbH	Langelsheim	IG	100,00	100,00	100,00
RMO Reinstmetalle Osterwieck Gmbh	Osterwieck	Entrée Janv 2007 IG	100,00	100,00	-
Norzinco GmbH	Langelsheim	IG	100,00	100,00	55,00
IG = Intégration Globale	MEQ = Mise en équivalence	IP = Intégration Proportionnelle			

- NOTE 37 - NOTE ENVIRONNEMENTALE

37.1 PRESENTATION GENERALE

En France le Groupe Recylex exploite en direct 3 établissements classés pour la protection de l'environnement, Villefranche-sur-Saône (Rhône), Escaudoeuvres (Nord), le site fermé de L'Estaque-Marseille (Bouches-du-Rhône) et par l'intermédiaire de filiales 2 autres sites, Norzinco à Anzin (Nord) et Recytech à Fouquières-les-Lens (Pas-de-Calais).

En Europe, le Groupe Recylex contrôle par l'intermédiaire de filiales, une société en Belgique FMM à Bruxelles et 6 sociétés en Allemagne, Weser Metall GmbH à Nordenham, Harz-Metall GmbH, Norzinco GmbH et C2P GmbH à Goslar-Oker, PPM à Langelsheim et RMO à Osterwieck.

Créé en 1988, de la fusion de la Société Minière et Métallurgique de Penarroya (SMMP) et de la division des métaux non ferreux de la société allemande Preussag, le Groupe a repris la responsabilité d'une trentaine de concessions minières en France dont deux étaient encore en exploitation à cette époque. Recylex a défini un programme de mise en sécurité de ses concessions minières qui est validé et actualisé auprès du Ministère de l'Industrie et des autorités locales. L'objectif est d'avoir finalisé l'ensemble des renonciations à fin 2010.

La gestion environnementale est appliquée aux sites en activité et aux sites arrêtés en conformité avec la Charte Environnement de 1995 et avec la Politique Environnementale définie en 1998.

37.2 ANCIENNES MINES ET CONCESSIONS

La procédure d'abandon des travaux des concessions minières dépend de la législation du Code Minier. L'exploitant doit procéder à des travaux visant à assurer une fermeture pérenne des galeries mais aussi la mise en sécurité des ouvrages en surface comme les bâtiments et installations diverses nécessaires à l'exploitation minière ou les anciens dépôts de résidus miniers. Il est également pris en compte le risque d'impact sur le milieu naturel des eaux minières qui peuvent contenir des polluants. Pour cette raison, trois anciennes mines sont équipées d'installations de traitement des eaux avant rejet.

Le montant global des provisions couvrant la totalité du programme de réhabilitation des anciens sites miniers s'élève au 31 décembre 2007 à 5 728 milliers d'euros (avant effet d'actualisation).

La méthode d'évaluation des montants à provisionner a consisté à établir un budget prévisionnel avec plusieurs bureaux d'études spécialisés. Ensuite, le Groupe se base sur les devis issus des consultations d'entreprises sous-traitantes pour affiner le prévisionnel.

Ainsi, au cours de l'exercice 2007, une évaluation de travaux complémentaires pour plusieurs mines et l'addition d'une année supplémentaire pour des coûts récurrents ont conduit à devoir augmenter les coûts prévisionnels d'environ 2 420 milliers d'euros. Au cours de cette période, le montant des travaux réalisés s'est établi à 1 864 milliers pour les coûts de fermeture des concessions de Peyrebrune (Tarn), Trèves (Gard), Arrens et Pierrefitte (Hautes-Pyrénées) et la gestion des stations de traitement des eaux.

37.3 L'ESTAQUE

L'exploitation de l'usine de l'Estaque a été arrêtée en février 2001. Les impacts sur le milieu naturel proviennent des dépôts de résidus métallurgiques et de déchets de démolitions qui devront être éliminés dans des alvéoles de confinement construites sur place. Les eaux météorites traversant les anciens dépôts non protégés se chargent en éléments toxiques, essentiellement de l'arsenic. Une partie des eaux pluviales est récupérée et traitée mais l'autre partie rejoint les eaux souterraines. L'élimination de tous les déchets en surface permettra de résoudre ce transfert de pollution.

Un Arrêté Préfectoral de 2002 définit le programme de réhabilitation du site et fixe les objectifs de qualité des sols après traitement et les prescriptions techniques relatives à la construction du stockage des résidus qui doit être unique et commun avec un deuxième industriel ayant des terrains limitrophes au nôtre. Le chantier de construction du site de stockage a fait l'objet d'un contrat signé en 2000 avec l'industriel voisin, mais celui-ci est actuellement remis en cause par ce même industriel. Plusieurs procédures de contentieux visant la validité du contrat sont en cours.

Le montant global des provisions couvrant la totalité du programme de réhabilitation du site de l'Estaque s'élève au 31 décembre 2007 à 17 225 milliers d'euros (avant effet d'actualisation).

Afin d'évaluer le montant budgété au titre du chantier de réhabilitation, la société a fait appel à un bureau d'étude spécialisé. Cette évaluation est une obligation réglementaire lors de la cessation d'activité d'une installation classée pour la protection de l'environnement et a été transmise à l'administration dans ce cadre. Le montant ainsi évalué a été validé par une autre expertise, réalisée en 2004.
Au cours de l'exercice 2007, le montant des travaux réalisés s'établit à 1 862 milliers d'euros dont 402 milliers d'euros de coûts récurrents. Les travaux concernent des terrains situés à l'extérieur du site industriel qui ont servi de zone de stockage de divers résidus industriels au début du siècle dernier. Ces travaux n'étaient pas intégrés dans le montant global de la réhabilitation de l'usine et seront terminés au 1° trimestre 2008, occasionnant une provision complémentaire de 446 milliers d'euros.

37.4 AUTRES PROVISIONS SUR SITES EN ACTIVITE

Le montant des provisions des sites en activité est détaillé ci-après :

- 186 milliers d'euros : usine de Villefranche-sur-Saône, couvrant l'incertitude des conséquences de la mise en place, en novembre 2005 de Servitudes d'Utilité Publique autour du site.

- 9 872 milliers d'euros : HMG à Goslar-Oker, couvrant les coûts de réhabilitation d'anciennes friches industrielles et la mise en dépôt des scories produites. Une provision supplémentaire d'environ 1 330 milliers d'euros a été prise pour couvrir sur 10 années les coûts de surveillance technique du site et la réparation des dommages à l'environnement causés à des riverains,

- 950 milliers d'euros : WMG à Nordenham, couvrant des coûts de réhabilitation de l'ancienne usine à plomb. Une provision supplémentaire de 50 milliers d'euros a été prise à ce titre,

- 213 milliers d'euros : PPM à Langelsheim, couvrant des coûts de réhabilitation de l'ancien terril.

En Belgique, où Recylex exploite une fonderie de plomb à travers sa filiale FMM, les responsables de la société s'attachent quotidiennement à l'application des réglementations notamment celles imposées par l'IBGE. Une garantie pour remise en état du site dans l'hypothèse d'un arrêt de l'exploitation a été mise en place. Le montant total de la garantie qui s'élève à 1 436 milliers d'euros a été provisionné en totalité dans les comptes.

37.5 PASSIFS EVENTUELS

L'évaluation des coûts de remise en état des établissements de RECYLEX en cas de cessation d'activité a été demandée à un bureau d'étude spécialisé. L'estimation prend en compte le démantèlement et l'élimination des installations industrielles en filière agréée le nettoyage complet des bâtiments, la remise en état des sols en considérant deux hypothèses, soit le confinement des terres polluées sur le site soit leur évacuation en centre d'enfouissement technique.

Pour l'ensemble des deux sites de cassage de batteries (Escaudoeuvres et Villefranche sur Saône), le montant des travaux varie de 6 000 milliers d'euros à 8 500 milliers d'euros mais pour l'instant il n'existe pas d'obligations réglementaires nécessitant de provisionner ces coûts.

Pour le site minier de Saint Laurent Le Minier, le ministère de l'environnement a lancé, à sa charge, une enquête épidémiologique pour 2008 et 2009 pour l'évaluation de l'impact sanitaire des terrains ayant des teneurs naturelles en plomb et en zinc, équivalentes voire supérieures à des zones ayant été polluées par l'activité minière. Ces études pourraient conduire à des demandes de travaux supplémentaires.

Le Tribunal Administratif a statué en 2007 sur la responsabilité de RECYLEX S.A. pour la mise en sécurité de l'ancien dépôt de stériles miniers de Saint Sébastien d'Aigrefeuille dans le Gard. RECYLEX a immédiatement fait appel de ce jugement. Aujourd'hui l'enjeu porte essentiellement sur la mise en place d'une surveillance mais pourrait conduire à des travaux importants en cas d'apparition de désordre impactant la stabilité de l'ouvrage.

Pour les sites en Allemagne, les sociétés filiales de Recylex GmbH ont pris en compte dans leurs provisions des coûts pour la réhabilitation d'anciennes usines ou de stockages de déchets qui ont tous été arrêtés avant la fusion des activités de Preussag GmbH et de S.M.M. Peñarroya en 1988. La loi Allemande considère que les dommages créés par un exploitant restent à sa charge même si les terrains ont fait l'objet de vente à des tiers. Ainsi les coûts de réhabilitation des friches industrielles sont majoritairement à la charge de la société Preussag, devenue TUI. Les usines allemandes n'ont pas fait réaliser d'évaluation des coûts de remise en état en cas de cessation d'activité.

Pour le site WMG de Nordenham, l'investissement dans un nouveau système d'assainissement du bâtiment du four vise à réduire les rejets diffus de plomb et de cadmium dans l'atmosphère afin de limiter des pollutions supplémentaires dans le voisinage. La démolition des anciennes installations plomb s'est poursuivie et les déchets seront à éliminer vers des filières agréées.
Des études sur les teneurs en métaux des sols dans l'environnement de l'usine sont en cours afin de déterminer la part de responsabilité entre les différents industriels localisés à proximité de l'usine WMG. Actuellement, les études doivent permettre de vérifier (par le réseau existant) qu'il n'y a pas d'apport supplémentaire de métaux dans les sols, et le cas échéant, de vérifier la part des apports de métaux imputables à l'usine de Xstrata (cédée par Recylex en 2002) et à l'usine à plomb Recylex.
Un audit de renouvellement de l'ISO 14 001 a eu lieu avec succès en novembre 2007.

Sur le site HMG de Goslar-Oker, les rejets en plomb provenant de l'activité de cassage de batteries ont considérablement diminué, comme les niveaux de dioxine dans l'incinérateur du four à zinc. Les conditions de prises en charge financières des travaux de réhabilitation des anciens terrils ont été discutées avec l'ancien exploitant et la région de Basse-Saxe.

Pour le site de PPM à Langelsheim les travaux de sécurisation de l'ancien terril sont terminés au niveau de la nouvelle route mais des travaux complémentaires pourraient être demandés par l'administration locale pour 4 à 5 millions d'euros.

Recylex est présente dans le marché des poussières d'aciérie en France au travers des 50 % qu'elle détient dans Recytech SA. Cette dernière a modifié son procédé industriel avec le soutien de l'ADEME, de la région et de l'Europe en 2005.
Les émissions à la cheminée sont en dessous des limites imposées par l'arrêté préfectoral et seul un manque de contrôle efficace des émissions de mercure a été mis en évidence. Un effort particulier a porté

sur la réduction des émissions de mercure grâce à un changement de charbon actif et de meilleures techniques analytiques.
Les efforts ont été maintenus pour limiter les émissions diffuses de poussières provenant des halls de stockage et des manutentions à l'extérieur. La société Recytech ne génère aucun rejet d'effluents et vient d'augmenter le volume du bassin d'orage pour faire face à des pluies exceptionnelles.
L'établissement a été certifié ISO 14 001 en 2006.

Norzinco SA produit des oxydes de zinc à partir de résidus zincifères. Suite aux modifications de la nomenclature des installations classées, Norzinco a été classée SEVESO Seuil Haut avec l'obligation d'établir un système finalisé de gestion de la sécurité. En 2007 Norzinco a réalisé une étude des dangers et a proposé un Plan d'Organisation Interne en cas d'accident majeur. En décembre 2006, un bilan de fonctionnement des installations a été transmis aux autorités dans une nouvelle configuration de fonctionnement qui doit aboutir à une refonte complète de leur arrêté préfectoral d'exploitation. En matière d'émissions dans l'air, Norzinco a du faire face à plusieurs incidents de filtre qui l'ont conduit à modifier les procédures de surveillance de ses équipements de filtration.

RECYLEX SA est propriétaire des terrains et des bâtiments de l'ancienne activité PENOX à Rieux. L'exploitant a transmis aux autorités et à RECYLEX toutes les études du dossier d'arrêt de l'activité. Il n'y a pas de conséquences sanitaires à l'extérieur de l'usine et l'usage industriel est validé à l'intérieur du site. Le Procès Verbal de récolement par les autorités devrait aboutir au cours du 1°semestre 2008. RECYLEX S.A. souhaite vendre ce site industriel et plusieurs sociétés ont manifesté leur intérêt.

37.6 AUTRES INFORMATIONS

Pour les usines de Villefranche et d'Escaudoeuvres, les dépenses environnementales s'établissent à environ 702 milliers d'euros en 2007.

Le montant des investissements environnementaux atteint 1 000 milliers d'euros qui portent pour l'essentiel sur l'achat de bennes inoxydables et la modernisation des installations afin de réduire les pollutions diffuses comme les envolements de poussières à partir des halls de production ou la réfection des sols et des égouts.

Le site de Villefranche est certifié ISO 14 001 depuis décembre 2007.

Au cours de l'exercice 2007, Recylex n'a pas fait l'objet de procédures d'amendes pour non-respect d'obligations réglementaires. Pour un site minier, un arrêté de consignation de 39 milliers d'euros pour l'étude de stabilité de la digue à stériles a été pris par le Préfet. L'étude a été transmise aux autorités en juin 2006 et la procédure devrait être abandonnée rapidement. Recylex SA n'a pas été attributaire de fonds ou d'aides publiques environnementales en 2007.

▪ NOTE 39 - EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Le phénomène observé en fin d'année 2007 (correction du cours du plomb) s'est confirmé au cours du mois de janvier 2008 où le cours du plomb est passé sous les 2.500 usd/tonne.

Dès le mois de février, une nouvelle hausse du cours des matières premières a été observée et notamment des métaux, entrainant le cours du plomb au-delà des 3.000 usd/tonne.

A la fin du mois de janvier 2008, l'Institut Bruxellois de Gestion de l'Environnement (IBGE) a constaté une teneur en mercure élevée dans les fumées s'échappant de la cheminée du site de la filiale FMM SA (Belgique), vraisemblablement due à une pollution accidentelle de ses matières premières, son activité se limitant au traitement de matières ne contenant pas de mercure.

Le 25 janvier 2008, l'activité fonderie et affinage de plomb de FMM a été arrêtée sur décision de l'IBGE, tandis que l'activité réception et vente de batteries s'est poursuivie. FMM a introduit un recours à l'encontre de la décision de l'IBGE et s'est rapidement organisée pour limiter l'impact de cet incident sur ses activités avec la collaboration d'autres filiales du groupe. Le 4 mars 2008, le Collège d'Environnement a annulé la décision de l'IBGE.

Soucieuse de se prémunir contre tout risque de pollution accidentelle future au mercure, FMM a mis en place, en coopération avec l'IBGE, un plan d'actions de contrôle des matières premières et de traitement des fumées rejetées, dans la perspective d'un redémarrage de l'activité à la fin du premier trimestre 2008. Cet incident, s'il reste à déplorer, aura un impact non significatif au niveau du groupe.

****

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Exercice clos le 31 décembre 2007

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Recylex S.A. (anciennement Metaleurop S.A.), relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2007, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incertitudes exposées dans la note 1.3 de l'annexe aux comptes consolidés relatives aux deux procédures en cours à la clôture :

- Les liquidateurs de Metaleurop Nord S.A.S. ont assigné Recylex S.A. dans le cadre d'une action en comblement de passif de Metaleurop Nord S.A.S. à hauteur de 50 millions d'euros. Le Tribunal de Grande Instance de Béthune statuant commercialement a rejeté cette demande. Les demandeurs ont fait appel de ce jugement. A la date d'arrêté des comptes, le calendrier de la Cour d'Appel de Douai n'est pas connu.
- La société a reçu une convocation devant le conseil des Prud'hommes de Lens de la part de 585 anciens salariés de la société Metaleurop Nord SAS. Chaque demandeur réclame le versement d'une indemnité de 30.000 euros et d'une somme de 300 euros à titre de frais. Les décisions des audiences de plaidoirie des collèges non-cadres et cadres, qui ont eu lieu respectivement le 5 décembre 2007 et le 29 janvier 2008, ont été fixées respectivement au 27 juin et 30 septembre 2008.

Compte tenu de l'avancée de ces deux procédures à la date d'arrêté des comptes, la société n'a pas estimé nécessaire de constituer de provision dans les comptes arrêtés au 31 décembre 2007.

Dans l'hypothèse où ces deux procédures aboutiraient de façon défavorable pour Recylex, l'exécution du plan de continuation pourrait être remise en cause.

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Continuité d'exploitation

Sur la base de nos travaux et des informations qui nous ont été communiquées à ce jour et dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous estimons que les notes aux comptes consolidés donnent une information appropriée sur la situation du groupe au regard de l'incertitude, mentionnée ci-dessus, pesant sur la continuité de l'exploitation.

- Traitement comptable du passif rééchelonné au titre du plan de continuation

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié du traitement comptable appliqué au passif rééchelonné au titre du plan de continuation exposé dans la note 18 de l'annexe aux comptes consolidés et des informations fournies à ce titre.

- Provisions

Votre société constitue des provisions pour couvrir divers risques tels que détaillés dans les notes 2.4 et 14 de l'annexe aux comptes consolidés. Sur la base des éléments disponibles lors de nos travaux, nous avons apprécié les données et les hypothèses retenues par la société, et examiné les modalités de détermination des provisions ainsi que les procédures d'approbation de ces estimations par la direction. Nous nous sommes assurés du caractère approprié de l'information relative à ces provisions fournie en notes annexes par la société au 31 décembre 2007.

- Avantages au personnel

Les notes 2.4 et 15 de l'annexe aux comptes consolidés précisent les modalités d'évaluation des engagements de retraites et autres engagements assimilés. Ces engagements ont fait l'objet d'une évaluation par des actuaires externes. Nos travaux ont consisté à examiner les données utilisées, à apprécier les hypothèses retenues et à vérifier que les notes aux états financiers fournissent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion. A l'exception de l'incidence éventuelle des faits exposés ci-dessus, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense et Neuilly sur Seine, le 31 mars 2008

KPMG Audit *Département de KPMG S.A.*	Deloitte & Associés
Catherine Porta Associée	Albert Aïdan Associé

****

RAPPORT DU PRESIDENT
RENDANT COMPTE DES CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AINSI QUE DES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE MISES EN PLACE PAR LA SOCIETE RECYLEX SA POUR L'EXERCICE 2007

(En application de l'article L.225-37 du Code de commerce, résultant de l'article 117 de la loi de sécurité financière du 1er août 2003)

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En application des dispositions de l'article L. 225-37 alinéa 6, du Code de commerce, je vous rends compte aux termes du présent rapport :

- des conditions de préparation et d'organisation des travaux de votre conseil d'administration au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2007 ;
- de l'étendue des pouvoirs du directeur général de la Société ;
- des procédures de contrôle interne mises en place par la société Recylex SA (ci-après la "Société").

Rappel liminaire :

Deux procédures judiciaires initiées en 2006 par des anciens salariés de Metaleurop Nord et par les liquidateurs judiciaires de Metaleurop Nord pèsent toujours sur la stabilité du groupe :

1. La première action, initiée par des anciens salariés de Metaleurop Nord, est pendante devant le Conseil des Prud'hommes de Lens :
   - lors du délibéré pour la section industrie, le 19 octobre 2007, l'affaire a été renvoyée en départage et a été plaidée le 5 décembre 2007 en présence du juge départiteur. La décision a été mise en délibéré au 27 juin 2008.
   - les plaidoiries devant la section encadrement ont eu lieu le 29 janvier 2008 et la décision sera rendue le 30 septembre 2008.

Chaque demandeur réclame le versement d'une indemnité de 30.000 euros et d'une somme de 300 euros à titre de frais. Les demandeurs sont au nombre de 585, toutes sections confondues, une demande ayant été radiée au début de l'année 2008 ;

2. D'autre part, les liquidateurs de Metaleurop Nord ont assigné la Société dans le cadre d'une action en comblement de passif de Metaleurop Nord SAS à hauteur de 50 millions d'euros. Le 27 février 2007, le Tribunal de Grande Instance de Béthune statuant commercialement a rejeté cette demande. Il a ainsi été jugé sur le fond que la Société n'était pas dirigeant de fait de Metaleurop Nord SAS. Les demandeurs ont fait appel de ce jugement. Au jour de la rédaction de ce rapport, le calendrier de procédure devant la Cour d'Appel de Douai n'est pas connu.

En dépit de ces incertitudes judiciaires apparues en début d'année 2006, le choix de recentrer les activités du groupe sur le recyclage s'est avéré concluant puisqu'il a permis de démontrer la capacité de la Société à développer, en s'appuyant sur le savoir-faire des équipes du groupe, une nouvelle stratégie industrielle claire et ciblée positionnant le groupe comme l'un des spécialistes européens du recyclage s'engageant fortement ainsi dans une démarche environnementale et responsable.

- **Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil**

  - Composition

La Société est une société anonyme dotée d'un conseil d'administration dont le fonctionnement est régi par un règlement intérieur, qui a été modifié en date du 29 novembre 2007 en vue de permettre la participation des administrateurs aux réunions du Conseil d'Administration par des moyens de visioconférence ou de télécommunication, à l'exception des réunions relatives à l'établissement des comptes annuels, des comptes consolidés, du rapport de gestion et du rapport sur la gestion du groupe, conformément aux dispositions légales et réglementaires.

Les statuts de la Société disposent qu'un administrateur est élu pour 3 ans et doit posséder au moins 20 actions.

L'assemblée des actionnaires qui s'est tenue le 16 juillet 2007 a décidé de mettre fin au mandat d'administrateur de Monsieur Alain Ostier.

Dès lors le conseil d'administration est composé de quatre administrateurs dont le mandat de deux d'entre eux prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2007 et celui des deux autres à l'issue de l'Assemblée Générale qui devra statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2008.

Au 31 décembre 2007, la composition détaillée du Conseil d'administration est la suivante :

Nom	***Fonction***	***Date de 1ere nomination***	***Fin de mandat***
Yves ROCHE	Président Directeur Général	21 avril 2005	AG appelée à statuer sur les comptes au 31/12/2007
Aristotelis MISTAKIDIS	Administrateur	20 septembre 2002	AG appelée à statuer sur les comptes au 31/12/2007
Richard ROBINSON	Administrateur	8 avril 2003	AG appelée à statuer sur les comptes au 31/12/2008
Mathias PFEIFFER	Administrateur	28 juillet 2006	AG appelée à statuer sur les comptes au 31/12/2008

La liste des mandats sociaux exercés par les membres du Conseil au 31 décembre 2007 est la suivante :

Monsieur Yves ROCHE

Président Directeur Général	. Recylex SA . Delot Métal SA
Président du Conseil d'Administration	. Recytech SA . Norzinco SA
Administrateur	. FMM SA
Gérant	. Groupement Forestier de Malacan
Superviseur	. Recylex Commercial SAS

Monsieur Richard ROBINSON

Administrateur	. Recylex SA . Recytech SA . Serabi Mining Plc . Norzinco SA (représentant permanent de Recylex SA – administrateur personne morale)
Président	. Metalor Technologies International SA

Monsieur Aristotelis MISTAKIDIS

Administrateur	. Recylex SA . Pasar
Président	. Portovesme srl . Mopani

Monsieur Mathias PFEIFFER

Administrateur	. Recylex SA

Monsieur Alain Ostier a été administrateur du 1er janvier 2007 au 16 juillet 2007, date à laquelle l'assemblée générale de la société a mis fin à ses fonctions.

Monsieur Mathias Pfeiffer est un administrateur indépendant, c'est à dire qu'il n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la Société, son groupe ou sa direction susceptible de compromettre l'exercice de sa liberté de jugement.

Le montant total des jetons de présence alloués aux administrateurs pour l'exercice 2007 s'élève à 90.000€, soit 30.000€ au Président du conseil d'administration et 20.000€ à chacun des autres membres du conseil, à l'exception de Monsieur Alain Ostier dont le mandat a pris fin.

Chaque administrateur est informé des responsabilités essentielles qui lui incombent et reste soucieux de l'intérêt de tous les actionnaires dans les débats auxquels il prend part au sein du conseil et dans sa participation aux décisions.

- Préparation des conseils d'administration

Les dates de convocation des conseils d'administration sont en principe décidées d'un conseil d'administration sur l'autre.

Conformément à l'article 16 alinéa 3 des statuts, les administrateurs sont convoqués 5 jours ouvrés avant la réunion sauf le cas où le président considère que l'urgence de sa tenue nécessite un délai de convocation plus court.

Les documents, dossiers techniques et informations relatif à l'ordre du jour sont communiqués aux administrateurs avant la réunion, tels que :

- le projet de compte-rendu de la dernière séance du conseil d'administration s'il est disponible,
- le projet des résolutions soumises au prochain conseil d'administration,
- les documents disponibles permettant d'éclairer le vote lors de la présentation des décisions soumises au conseil d'administration,
- les documents de gestion interne (synthèses présentant l'activité) permettant de suivre l'évolution financière et la marche technique de la Société et du groupe.

Le conseil d'administration peut se faire assister de tous conseils extérieurs lors des réunions (avocats, consultants ….) si cela apparaît nécessaire.

Conformément à l'article L. 823-17 du Code de commerce, les commissaires aux comptes ont été convoqués aux réunions du conseil d'administration qui ont examiné et arrêté les comptes annuels et intermédiaires.

- Organisation des conseils d'administration

Les administrateurs peuvent assister aux réunions du Conseil soit physiquement soit, comme le permet le règlement intérieur du Conseil, par des moyens de visioconférence ou de télécommunication, à l'exception des réunions relatives à l'établissement des comptes annuels, des comptes consolidés, du rapport de gestion et du rapport sur la gestion du groupe.

Le conseil d'administration s'est réuni 5 fois pendant l'exercice 2007 aux dates suivantes :

- le 14/02/2007 (taux de présence des membres : 100%)
- le 30/05/2007 (taux de présence des membres : 80%)
- le 16/07/2007 (taux de présence des membres : 80%)
- le 22/10/2007 (taux de présence des membres : 100%)
- le 29/11/2007(taux de présence des membres : 100%)

Il est rappelé, en tant que de besoin, que l'article 16 alinéa 1 des statuts prévoit que le conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige et au moins tous les quadrimestres.

Les conseils d'administration commencent par l'approbation du compte-rendu de la séance précédente s'il est disponible.

Les résolutions sont ensuite présentées aux administrateurs par ordre d'inscription à l'ordre du jour. Chaque résolution fait l'objet d'un débat entre les administrateurs avant de passer au vote de ces derniers. Le vote se fait à main levée.

Une fois les débats achevés et l'ordre du jour épuisé, le Président lève la séance du conseil d'administration et propose la date de la prochaine séance.

- Comités spécialisés

- Le comité de nomination et de rémunération

Un comité de nomination et de rémunération jusqu'alors dénommé comité du personnel existe depuis sa mise en place décidée lors de la séance du Conseil du 2 juillet 2003. Il a pour rôle d'élaborer des réflexions et d'établir des propositions sur l'amélioration du fonctionnement du conseil d'administration, en accord avec les usages du gouvernement d'entreprise.

Il a, depuis sa création, envisagé et proposé au Conseil (i) la dissociation des fonctions de président et de directeur général, (ii) la nomination des directeurs généraux, en ce compris leur niveau de rémunération ainsi que les limitations de leurs pouvoirs (iii) à nouveau, le cumul des fonctions de président et de directeur général et (iv) l'aménagement, par la fixation d'une indemnité, des conséquences d'une éventuelle cessation de fonctions du directeur général actuel à la suite d'un changement significatif d'actionnariat ayant le soutien du Conseil d'administration, sous réserve que le directeur général ait facilité la réalisation de ce changement et la transition avec le nouvel actionnaire de référence, cet aménagement ayant fait l'objet d'une résolution adoptée par le Conseil en date du 18 mars 2008.

Le comité de nomination et de rémunération est composé de Messieurs Richard Robinson, Président, Mathias Pfeiffer et Aristotelis Mistakidis. Le conseil d'administration du 22 octobre 2007 a arrêté les termes de référence de ce comité.

- Le comité d'audit

Un comité d'audit a été créé au cours de l'exercice 2007 et s'est réuni pour la première fois à l'occasion de l'examen des comptes semestriels de la Société.

Les membres du comité d'audit sont Monsieur Mathias Pfeiffer, Président et Monsieur Richard Robinson.

Ce comité d'audit, dont les termes de référence ont été approuvés par le Conseil lors de sa séance du 22 octobre 2007, a pour objectifs principaux d'une part, d'informer le Conseil de manière critique et indépendante sur les procédures de reporting financiers et d'audit du groupe et d'autre part, de contrôler le respect des procédures de contrôle interne et de gestion des risques.

- Rémunérations des mandataires sociaux

L' assemblée générale des actionnaires de la Société du 28 juillet 2006 a fixé à 110.000 euros le montant annuel des jetons de présence alloués aux administrateurs pour l'exercice en cours et ceux à venir jusqu'à nouvelle décision de l'assemblée générale.

Le Conseil d'administration du 12 décembre 2006 a décidé de répartir les jetons de présence comme suit :

le Président du Conseil d'Administration de la société perçoit 30 000 euros par an;
chacun des autres membres du Conseil d'administration perçoit 20 000 euros par an.

Le montant total des jetons de présence versés aux administrateurs pour l'exercice 2007 s'élève à 90.000€, soit 30.000€ au Président du conseil d'administration et 20.000€ à chacun des autres membres du conseil, à l'exception de Monsieur Alain OSTIER dont le mandat a pris fin.

Le montant brut de la part fixe de la rémunération de Monsieur Yves Roche versé au titre de l'exercice 2007 par les sociétés du Groupe s'est élevé à 173 830 euros. La part variable de sa rémunération au titre de l'exercice 2007 s'est élevée à 160.000 euros. M. Yves Roche dispose également d'un véhicule de fonction.

En ce qui concerne la part variable de la rémunération de Monsieur Yves Roche, le comité des rémunérations et des nominations a proposé que le montant de cette part variable soit fixé pour chaque année par le conseil d'administration au vu de l'évolution, au cours de l'année considérée, des objectifs qualitatifs fixés par le comité des rémunérations et des nominations chaque année. Cette proposition a fait l'objet d'une résolution adoptée par le Conseil le 18 mars 2008.

Sur proposition du comité des rémunérations et des nominations, le conseil d'administration lors de sa réunion du 18 mars 2008 a par ailleurs décidé d'attribuer à M. Yves Roche une indemnité qui lui serait versée en cas de cessation de ses fonctions de Directeur Général à la suite d'un changement significatif

de l'actionnariat de Recylex SA ayant le soutien du Conseil d'administration, sous réserve que M. Yves Roche ait facilité la réalisation de ce changement et la transition avec le nouvel actionnaire de référence. Cette indemnité s'élèverait à deux fois la rémunération globale brute perçue au titre de son mondant social au cours du dernier exercice précédant la cessation et ne pourrait pas être versée avant que le conseil d'administration ne constate le respect des conditions de performance.

- **Limitations apportées aux pouvoirs du Directeur Général de la Société**

Lors de sa séance du 22 octobre 2007, le Conseil a décidé de limiter les pouvoirs du Directeur Général à concurrence d'un montant de 500.000 euros pour la négociation et la signature de tout contrat d'acquisition ou de cession d'actifs.

- **Procédures de contrôle interne mises en place par la Société au sein du groupe**

Il est rappelé que les procédures de contrôle interne en vigueur dans la Société ont pour objet :

- d'une part, de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des membres du personnel s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables, et par les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise ;
- d'autre part, de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la Société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la Société ;

Le contrôle interne s'appuie au sein du Groupe tant sur des procédures et pratiques destinées à garantir l'application des politiques définies, que sur une prise de conscience de l'ensemble des acteurs de leur responsabilité dans l'organisation et la fiabilité du contrôle interne.

L'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise. Toutefois, comme tout système de contrôle, le système de contrôle interne mis en place dans l'organisation actuelle de la Société ne peut fournir une garantie absolue que, par son existence, tous ces risques sont totalement éliminés et on ne peut exclure la possibilité que certains contrôles soient contournés ou outrepassés.

Les simplifications de structures opérées au sein de la Société ces dernières années l'ont contrainte à réorganiser le dispositif du contrôle interne qui s'inspire toujours néanmoins des procédures existantes, entrées en vigueur dans la Société et le groupe (enregistrement, forme et fréquence du reporting), en octobre 1998.

Eu égard aux priorités retenues par la Société, les nouvelles procédures ne sont pas encore répertoriés dans un manuel. Il n'empêche qu'elles tendent, d'ores et déjà, en pratique, à assurer la maîtrise des risques en élaborant une gestion financière rigoureuse.

- L'environnement du contrôle interne en 2007

Les principes d'organisation de la Société et du groupe reposent sur une très forte décentralisation des responsabilités tant en matière de contrôle de l'information comptable et financière que du contrôle des risques liés à l'environnement, faisant toutefois l'objet d'une supervision soutenue du siège. Cette organisation permet aux différentes sociétés composant le groupe d'être plus réactives aux différentes contraintes liées à leurs activités.

Le contrôle est aussi effectué grâce à un certain nombre de fonctions dites de "support" réparties au sein des différentes sociétés du groupe :

- la Société qui assure le support juridique, la communication, le contrôle de gestion et la consolidation des données comptables et financières du groupe,
- Recylex Commercial SAS pour le support en terme de négociation commerciale,
- Recylex GmbH en Allemagne qui assure le support juridique et financier (en termes de trésorerie (cash pooling local) et de contrôle des données comptables et financières) pour les sociétés allemandes .

L'organisation centralisée des fonctions de support permet une diffusion uniforme des orientations et objectifs généraux de la direction. L'ensemble de ces services de support sont encadrés par des contrats d'agence négociés entre les sociétés du groupe.

Le contrôle des opérations des filiales de la Société est renforcé par la présence de représentants de la Société au sein des organes sociaux de ses filiales (conseils d'administration). Un certain nombre de risques liés à l'activité du groupe sont ainsi connus et clairement identifiés.

- L'évaluation des risques

– Les risques financiers

Les résultats du groupe, spécialisé dans les métiers du recyclage du zinc, du plomb, des plastiques et dans les métaux spéciaux, sont influencés notamment par deux facteurs financiers importants :

- La variation des cours des métaux (dont les plus importants sont le plomb et le zinc) : ces deux métaux sont cotés en dollars sur le marché à terme des métaux de Londres. Le groupe n'a pas d'influence sur les prix de ces métaux et subit donc la fluctuation de leur valeur.
- La variation des taux de change (et principalement du taux euro/dollar)

Le Groupe a défini une politique et des procédures destinées à mesurer, gérer et contrôler l'exposition aux risques de marché. Cette politique proscrit la prise de position spéculative sur le marché et consiste à utiliser des instruments financiers dérivés pour couvrir une partie de l'exposition du Groupe au risque de change et au risque matières premières.

Les instruments financiers sont souscrits sur le marché de gré à gré auprès d'une contrepartie bénéficiant d'une notation élevée. Le Groupe utilise essentiellement des contrats à terme et des options.

Les instruments financiers dérivés couvrent des expositions financières et commerciales existantes ou anticipées.

La position sur les instruments financiers dérivés est suivie en juste valeur.

L'exposition au risque de change et au risque matières premières est gérée de façon centralisée par la direction financière du Groupe.

- Les risques liés à l'environnement

Dans le secteur d'intervention de prédilection du groupe, il ne saurait être question « d'activité » et de « pérennité » sans un respect strict du cadre législatif et réglementaire qui définit les normes et bonnes pratiques d'exploitation.

En effet, tous les sites d'exploitation du groupe Recylex qui exercent une activité de recyclage demeurant, en dépit d'importants efforts, polluante sont soumis à autorisation préfectorale dont le respect constitue une priorité absolue. Par ailleurs, le groupe a sous sa responsabilité la réhabilitation d'un certain nombre d'anciens sites industriels ou miniers, acquis dans le cadre d'opérations de croissance externe et dont une partie n'a jamais été exploitée par le groupe. Le contrôle de la réhabilitation des anciens sites miniers et industriels français est placé depuis décembre 2003 sous la responsabilité directe du Président directeur général de la Société, dont le suivi est assuré par un responsable environnement spécialiste en la matière.

Le groupe a mis en place un suivi des données environnementales qui relève de la responsabilité de chaque filiale mais qui reste soumis au contrôle des autorités réglementaires compétentes tant en France qu'en Allemagne.

La politique environnementale de la Société et du groupe est confortée dans son suivi par des réunions régulières avec les DRIRE ou ministère de l'environnement permettant une parfaite concertation pour la mise en oeuvre des projets de réhabilitation.

En Allemagne, un reporting régulier sur la situation environnementale est effectué par les responsables environnement de chaque site. Ces reportings sont présentés aux dirigeants locaux. Un reporting global de la situation environnementale des sites allemands est effectué chaque année à l'attention de la Société.

Par ailleurs, la Direction Générale a initié au cours de l'exercice 2007, par l'intermédiaire d'un cabinet externe, un audit environnemental visant à analyser les risques environnementaux et sanitaires spécifiques à l'activité du groupe Recylex et à établir des procédures améliorées de gestion de ces risques, sur base des meilleures pratiques en la matière au niveau mondial.

- Les risques juridiques

Les principaux risques juridiques sont suivis au sein de la Direction Générale de la Société, pour la France, et par les dirigeants de Recylex GmbH, pour l'Allemagne, en liaison avec les conseils de la Société et de ses filiales. Compte tenu de la structure réduite du siège, la Direction s'appuie largement sur ses conseils externes pour veiller au bon respect des textes réglementaires applicables aux opérations de la Société, à la protection et à la défense des intérêts du groupe.

L'état d'avancement des dossiers importants en cours, principalement en matière contentieuse, est régulièrement présenté au conseil d'administration de la Société.

En outre, la Direction Générale a procédé au recrutement d'un nouveau Secrétaire Général au cours de l'exercice 2007 dans un souci de renforcement de la gestion des risques juridiques.

- Les risques liés à l'élaboration de l'information financière et comptable

En vue d'assurer la fiabilité et l'intégrité de l'information financière, les informations de nature comptable et financière de l'ensemble des sociétés du groupe sont gérées par l'intermédiaire d'un outil informatique intégré permettant une cohérence et une homogénéité de ces informations à l'échelle du groupe. Il constitue en outre un bon outil de comparaison et d'intégration des coûts au niveau du groupe. En terme de flux d'informations, il assure des schémas comptables communs et assure la régularité de la comptabilisation des opérations, tout en garantissant l'existence de contrôles automatiques pertinents.

Par ailleurs, ce système permet de gérer en temps réel l'ensemble des mouvements de marchandises dans chaque société du groupe.

Les travaux comptables sont ainsi réalisés dans le cadre de ce système d'information homogène par chaque filiale, qui dispose de ses propres comptables ou dans certains cas, qui partage les services d'un comptable externe. Il est à noter que pour l'intégralité de l'exercice 2007, l'élaboration et l'établissement des comptes sociaux sont confié in situ au responsable comptable de la Société basé à Villefranche-sur-Saône et dépendant directement de la Direction Générale.

Un reporting financier et technique est effectué mensuellement par chaque filiale et transmis au siège social de la Société. Les dirigeants des filiales sont responsables de la fiabilité de leurs données comptables et financières. La consolidation des données est effectuée par un contrôleur de gestion au siège de la Société. Ce contrôleur de gestion s'assure de la cohérence des données et peut demander tout complément d'information ou explication qu'il estime nécessaires aux filiales ou établissements concernés du groupe. Ce processus de reporting permet donc à la Direction Générale de disposer d'un suivi mensuel de l'activité et de la réalisation concrète des objectifs assignés.

Le processus d'arrêté des comptes consolidés est identique à celui du reporting, c'est à dire décentralisé et sous la responsabilité de chaque filiale. Il est depuis le début d'exercice 2006 externalisé auprès d'un

cabinet externe qui a la charge de l'analyse et de la documentation de l'ensemble des retraitements effectués en consolidation. L'analyse sectorielle reste toutefois traitée in situ au siège de la Société.

A l'issue de cette phase de préparation, les comptes sont examinés par le comité d'audit préalablement à l'arrêté, par le conseil d'administration, des comptes sociaux et des comptes consolidés du groupe à soumettre à l'assemblée générale annuelle.

Le contrôle de l'ensemble de ces étapes et du dispositif d'établissement de l'information financière et comptable est confié au Président directeur général de la Société, qui a renforcé la Direction Financière par le recrutement d'un directeur financier groupe au cours de l'exercice 2007.

L'information comptable et financière est également vérifiée par les commissaires aux comptes de la Société dans le cadre de leurs obligations légales.

- **Conclusion**

Tout en tenant compte de l'évolution du contexte d'exploitation des activités du groupe, la Direction Générale anticipe, dans le courant de l'année 2008, de continuer à développer les dispositifs de contrôle interne permettant la convergence des pratiques du groupe vers un cadre référent adéquat et efficace.

A cet égard, la Direction Générale a initié, au travers d'une approche encore naissante d'audit interne, un processus d'évaluation et d'amélioration de ses procédures de contrôle interne. L'objectif étant la réalisation de diagnostics réguliers sur la qualité des processus de contrôle en vigueur, ainsi que la sensibilisation et la responsabilisation des responsables opérationnels sur les enjeux du contrôle interne.

La création d'un comité d'audit au cours de l'exercice 2007 participe également au renforcement de l'évaluation et la surveillance du respect des procédures de contrôle interne et de gestion des risques.

Le Président du Conseil d'Administration
Yves ROCHE

****

ATTESTATION DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion figurant en page 2 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Yves ROCHE

Président Directeur Général

****

HONORAIRES DES CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES ET DES MEMBRES DE LEURS RESEAUX

(Article 222-8 du Règlement Général de l'AMF)

	DELOITTE & ASSOCIES				KPMG AUDIT			
En euros	Montant		%		Montant		%	
	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006
Audit								
- Commissariat aux comptes								
Recylex SA	190 500	191 000	34%	36%	223 400	199 000	91%	94%
Filiales	352 225	346 000	64%	64%	23 100	12 000	9%	6%
TOTAL	**542 725**	**537 000**	**98%**	**100%**	**237 400**	**211 000**	**100%**	**100%**
- Autres diligences								
Recylex SA	-	-	0%	0%	-	-	0%	0%
Filiales	-	-	0%	0%	-	-	0%	0%
TOTAL	**-**	**-**	**0%**	**0%**	**-**	**-**	**0%**	**0%**
Sous-total	***542 725***	***537 000***	***98%***	***100%***	***237 400***	***211 000***	***100%***	***100%***
Autres prestations								
- Juridique, fiscal, social	-	-	0%	0%	-	-	0%	0%
- Autres	10 203	-	2%	0%	-	-	0%	0%
Sous-total	***10 203***	***-***	***2%***	***0%***	***-***	***-***	***0%***	***0%***
TOTAL	**552 928**	**537 000**	**100%**	**100%**	**237 400**	**211 000**	**100%**	**100%**